UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION

République du Niger

Présentation des émetteurs souverains de **l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Juillet 2022

Revue qualité par Deloitte.

UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

2022

Bénin I Burkina Faso I Côte d'Ivoire I Guinée-Bissau I Mali I Niger I Sénégal I Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES....5

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR....6

SOMMAIRE EXÉCUTIF....7

BREF APERÇU DU PAYS....9

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS....10

1.1 Système politique 10
1.2 Organisation administrative 11
1.3 Situation géographique 11
1.4 Population 11
1.5 Éducation 13
1.6 Santé 14
1.7 Rappel des principaux agrégats 18

2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES....20

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut 20
2.2 Détail du produit intérieur brut 22

3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL....26

3.1 Réalisations et achèvement récents 26
3.2 Réalisations à venir 27

4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS....28

4.1 Eléments structurels 28
4.2 Système bancaire et marchés financiers 31
4.3 Taux d'inflation 37
4.4 Taux de change 37
4.5 Réserves étrangères 38

5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS....39

5.1 Balance des paiements 39
5.2 Commerce régional 40
5.3 Commerce international 46
5.4 Investissements directs étrangers 50
5.5 Intégration régionale 51

6 QUALITÉ DE SIGNATURE....54

6.1 Climat des affaires 54
6.2 Gouvernance financière 58
6.3 Notations financières 59

7 FINANCES PUBLIQUES....62

7.1 Budget 62
7.2 Politique fiscale 65
7.3 Projet de loi de finances 68

8 FACTEURS DE RISQUE 70

8.1 Risques politiques et sécuritaires 70
8.2 Risques sociaux 70
8.3 Risques macroéconomiques 71
8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées 71
8.5 Risques sanitaires 72
8.6 Risques environnementaux 73

9 SITUATION DE LA DETTE 75

9.1 Description générale de la dette publique 75
9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette 77
9.3 Dette extérieure 79
9.4 Dette intérieure 82
9.5 Viabilité et soutenabilité 85

10 ANNEXES 87

11 LEXIQUE 91

ACCRONYMES

AFD : Agence Française de Développement
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BID : Banque Islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIT : Bureau International du Travail
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
BOOT : Build-Own-Operate-Transfer
CEA : Commission Economique pour l'Afrique
DTS/XDR : Droits de Tirages Spéciaux
FAD : Fonds Africain de Développement
FCFA : Franc de la Coopération Financière d'Afrique (XOF)
FEC : Facilité Elargie de Crédit
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
FMI : Fonds Monétaire International
FSD : Fonds Saoudien de Développement
IADM : Initiative d'Allégement de la dette multilatérale
I3N : Initiative les nigériens nourrissent les nigériens
IDA : International Development Association
IDE : Investissement Direct Etranger
INS : Institut National de la Statistique
PDES : Plan de Développement Economique et Social
PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
PIB : Produit Intérieur Brut
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA : Union Monétaire Ouest Africain

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DES FINANCES

DGTCP
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, **MANI Abdou Salam**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Niger, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Niger, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Niger ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Le Directeur Général

MANI ABDOU SALAM

La croissance économique du Niger est ressortie à 1,3% en 2021 après 3,6% enregistrée en 2020, en lien principalement avec la mauvaise campagne agricole et le contexte globalement peu favorable à l'activité économique marqué par l'accentuation de la crise sécuritaire et la pandémie de Covid-19. La tenue satisfaisante des activités des secteurs secondaire (+4,1%) et tertiaire (+4,4 %) a permis d'atténuer le fort repli de la croissance du secteur primaire (-4,5 %). En 2022, l'économie devrait enregistrer une croissance de 7,0%, malgré la situation de la pandémie (variant Omicron) et les menaces sécuritaires sur le territoire national. Cette évolution de la croissance serait imputable à tous les secteurs d'activités, en particulier le secteur primaire qui bénéficierait d'une intensification des dépenses publiques consacrées à la modernisation de l'agriculture dans le cadre de l'I3N et des projets structurants du développement rural. Toutefois, les incertitudes liées aux aléas climatiques et aux menaces sécuritaires risquent de limiter les efforts du Gouvernement.

En 2021, le déficit budgétaire de base s'est détérioré à 6,1 % du PIB contre 5,3 % en 2020 en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement publiques engagées dans les projets d'infrastructures économiques et sociaux. Cette situation rend difficile l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3% du PIB d'ici 2024, réduisant ainsi l'espace budgétaire et augmentant les besoins de l'aide financière extérieure dont celle à chercher dans le cadre du nouveau PDES 2022-2026.

L'analyse de la balance des paiements révèle un déficit de 80,0 milliards de FCFA du solde global en 2020 après l'excédent de 317,9 milliards de FCFA de 2019. Ce déficit résulte entre autres d'une détérioration de la balance courante imputable principalement à la balance des biens et services et au compte du revenu secondaire. En outre, le solde du compte financier s'est dégradé en lien avec la chute des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille contrairement au compte de capital qui s'est amélioré grâce essentiellement aux transferts en capital reçus par l'Etat. En perspective, le solde global devrait s'améliorer en raison du démarrage de l'exportation du pétrole brut, via le pipeline actuellement en construction entre le Niger et le Bénin, à partir de 2023.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2021, les recettes totales (dons compris), ont représenté 18,1% du PIB contre 17,6 % en 2020. Cette situation s'explique par le rebond des recettes de 5,2% et des dons de 12,9%. L'augmentation des dons provient essentiellement de la hausse des dons projets (19,9%), en lien la mise en œuvre accélérée du PDES. Quant aux dépenses publiques, elles se sont établies à 2006,6 milliards, soit 24,3% du PIB. Elles sont composées des dépenses courantes de 868,1 milliards (10,5% du PIB) et des dépenses d'équipement de 1079,3 milliards (13,0% du PIB).

Le Niger a enregistré des progrès substantiels sur le plan du climat des affaires. Selon le dernier rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le pays est classé au 132ème rang sur 190 pays contre 143ème l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22ème place en Afrique et la 4ème place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 4 208,1 milliards de FCFA (soit 50,9 % du PIB nominal) au 31 décembre 2021 contre 3 510,4 milliards de FCFA à la même période de l'année 2020 (44,4 % du PIB nominal). Il est composé de 2 731,8 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 476,3 milliards de FCFA de dette intérieure.

Le service de la dette publique effectivement payé en 2021 se chiffre à 542,7 milliards de FCFA, réparti à raison de 92,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 450,3 milliards de FCFA pour la dette intérieure dont 239,0 milliards de FCFA de bons du trésor. En 2021, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur. La politique de financement est centrée sur le recours aux ressources concessionnelles et les emprunts sur le marché intérieur de l'UEMOA.

République du Niger

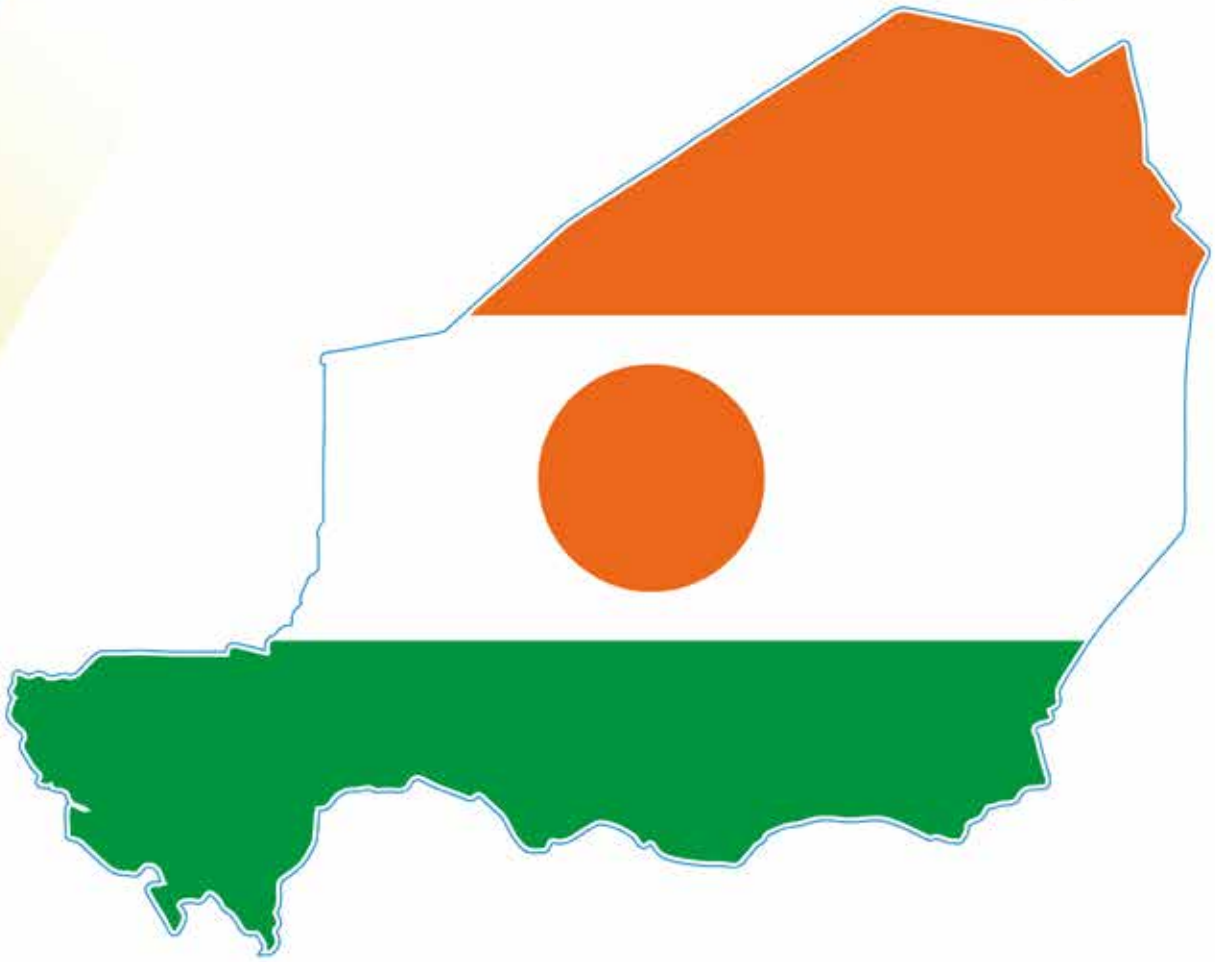

Superficie
1 267 000 km²

Population en 2021
25 131 000 Hbts
Source: Banque mondiale

Capitale
Niamey

Régime
Semi-Présidentiel

Monnaie
FCFA

Langue Officielle
Français

PIB Nominal en 2021
8.272,0 milliards de FCFA
(source : INS)

- Une économie basée sur l'agriculture, l'industrie extractive et le commerce
- Taux de croissance réel du PIB en 2021 : 1,3%
- Déficit budgétaire, dons compris, en 2021 : 6,1%
- Taux d'endettement en 2021 : 50,9%

1.1 Système politique

Le Niger devient une République le 18 décembre 1958 et accède à son indépendance le 3 août 1960. La Constitution actuelle du pays a été adoptée par le référendum du 31 octobre 2010 et promulguée le 25 novembre 2010. Cette Constitution annonce l'avènement de la 7ème République. La République du Niger est une république démocratique semi-présidentielle. Le président de la République est le Chef de l'Etat et le Premier Ministre le Chef du gouvernement. Le régime politique est de type multipartite.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois. Le pouvoir réglementaire général appartient au président de la République et au chef du gouvernement qui peuvent édicter des règlements valables sur tout le territoire national.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission, déchéance ou empêchement absolu, les fonctions de président de la République sont provisoirement exercées par le président de l'Assemblée nationale.

Le Niger a connu neuf (9) Présidents depuis son indépendance. Il s'agit de Hamani Diori (1960 - 1974); Seyni Kountché (1974-1987) ; Ali Saïbou (1987-1993); Mahamane Ousmane (1993-1996); Ibrahim Baré Maïnassara (1996-1999); Daouda Mallam Wanké (1999) ; Mamadou Tandja (1999-2010) ; Salou Djibo (2010 - 2011) et Mahamadou Issoufou (2011-2021).

Les élections présidentielles du 21 février 2021 ont porté au pouvoir M. Mohamed Bazoum. Ces élections sont considérées comme historiques dans la mesure où elles consacrent pour la première fois, depuis l'indépendance du Niger en 1960, une alternance démocratique avec une passation pacifique du pouvoir entre deux présidents élus.

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée nationale représente le pouvoir législatif. Elle vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Les projets de lois sont envoyés par le gouvernement à l'Assemblée qui les vote après discussion et amendement.

Des élections législatives se sont déroulées le 27 décembre 2020 à l'issue desquelles cent soixante-onze (166) députés ont été élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans. La répartition des sièges entre les partis politiques à l'Assemblée nationale est la suivante : PNDS-Tarraya (79), MODEN/FA-Lumana (19), MPR-Jamhuriya (14), MNSD-Nassara (13), CPR-Inganci (8), RDR-Tchandji (7), MPN-Kiishin Kassa (6), ANDP-Zaman Lahiya (3), PJD-Génération Doubara (2), RDP-Jama'a(2), RPP-Farilla (2), ARD Adalchi Mutuntchi (2), Amen-Amin (2), RSD-Gaskiya (1), Aden-Karkara (1) PSD-Bassara (1), ADR-Majita (1), RNDP-Annema Bani Zoumnou (1). 6 postes de députés resteront à pouvoir pour les nigériens de la diaspora qui n'ont pas pu voter le 27 décembre.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs. Il est principalement exercé par la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Cour des comptes, la Haute Cour de justice, le Conseil d'Etat et les cours et tribunaux.

La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée du contrôle de la conformité des lois à la constitution. La Haute Cour de justice est une juridiction compétente pour juger le président de la République uniquement en raison des faits qualifiés de haute trahison ainsi que les membres du gouvernement en raison des faits qualifiés de crimes ou délits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction en matière administrative. Il est juge de l'excès de pouvoir des autorités

administratives en premier et dernier ressorts ainsi que des recours en interprétation et en appréciation de la légalité des actes administratifs. La Cour des Comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques. Elle a une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une compétence consultative. Enfin, le Niger dispose de nouveaux tribunaux ordinaires et spécialisés dont l'Agence Nationale d'Assistance Juridique, le Pôle Economique et Financier et la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA).

1.2 Organisation administrative

Le Niger est actuellement subdivisé en huit (8) régions administratives : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder. Les régions sont divisées en 63 départements et 266 communes, dont 52 urbaines et 214 rurales. Les régions et les départements portent le nom de leur chef-lieu. Les régions ont à leur tête des gouverneurs de régions, tandis que les départements sont administrés par des préfets, et les communes par des maires. Les régions de Maradi, Tahoua, Zinder sont érigées en communautés urbaines et sont administrées par les Présidents de conseil de ville. La capitale, Niamey, est érigée en communauté urbaine composée de cinq (5) arrondissements communaux.

Les communes urbaines correspondent aux chefs-lieux de régions et de départements. Les communes rurales regroupent environ 12 700 villages. Les collectivités territoriales (régions, communes) constituent des entités autonomes dotées de la personnalité juridique, de compétences et de ressources propres. Elles sont gérées par des organes élus conformément à la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 qui fixe les principes fondamentaux de la libre administration.

1.3 Situation géographique

Le Niger est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est limité par l'Algérie et la Libye au nord, le Mali à l'ouest, le Burkina Faso et le Bénin au sud-ouest, le Nigeria au sud et le Tchad à l'est. La superficie totale du pays est de 1 267 000 km^2. Le climat du Niger est tropical de type soudanien qui alterne entre deux (2) principales saisons : une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent 40°C, tandis que les plus basses sont enregistrées de décembre à février où elles peuvent descendre en-dessous de 10°C.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe sud-est du pays et plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest et la Komadougou Yobé au sud-est.

1.4 Population

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 2012, le Niger avait une population de 17,1 millions d'habitants. Selon les estimations de la Banque mondiale, le Niger comptait environ 24,2 millions d'habitants en 2020 et affichait l'un des taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde (3,8 % par an). A ce rythme, la population nigérienne devrait passer à environ 30 millions d'habitants en 2030 et atteindre 70 millions en 2050 (Banque mondiale, 2020). La forte croissance démographique s'explique par un taux de fécondité très élevé quoiqu'en baisse selon l'Institut National de la Statistique (INS). D'après ce dernier, l'indice synthétique de fécondité est passé de 7,6 enfants par femme en 2012 à 6,2 enfants par femme en 2021. Il est admis qu'une fécondité non maîtrisée pose des risques pour la santé infantile et maternelle, nuit à l'investissement dans le capital humain et ralentit la croissance économique.

Figure 1. Pyramides des âges en 2020 et 2030

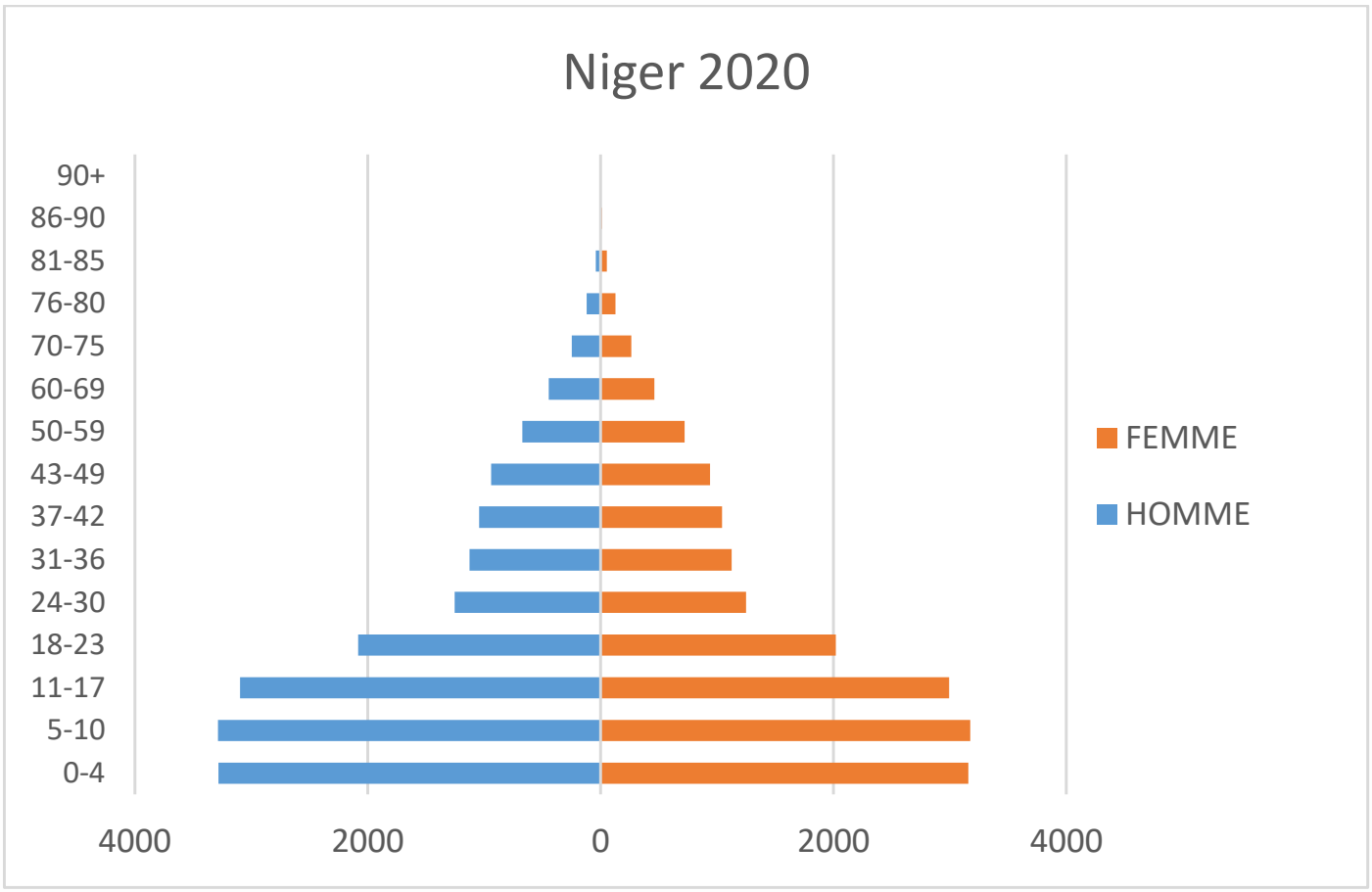

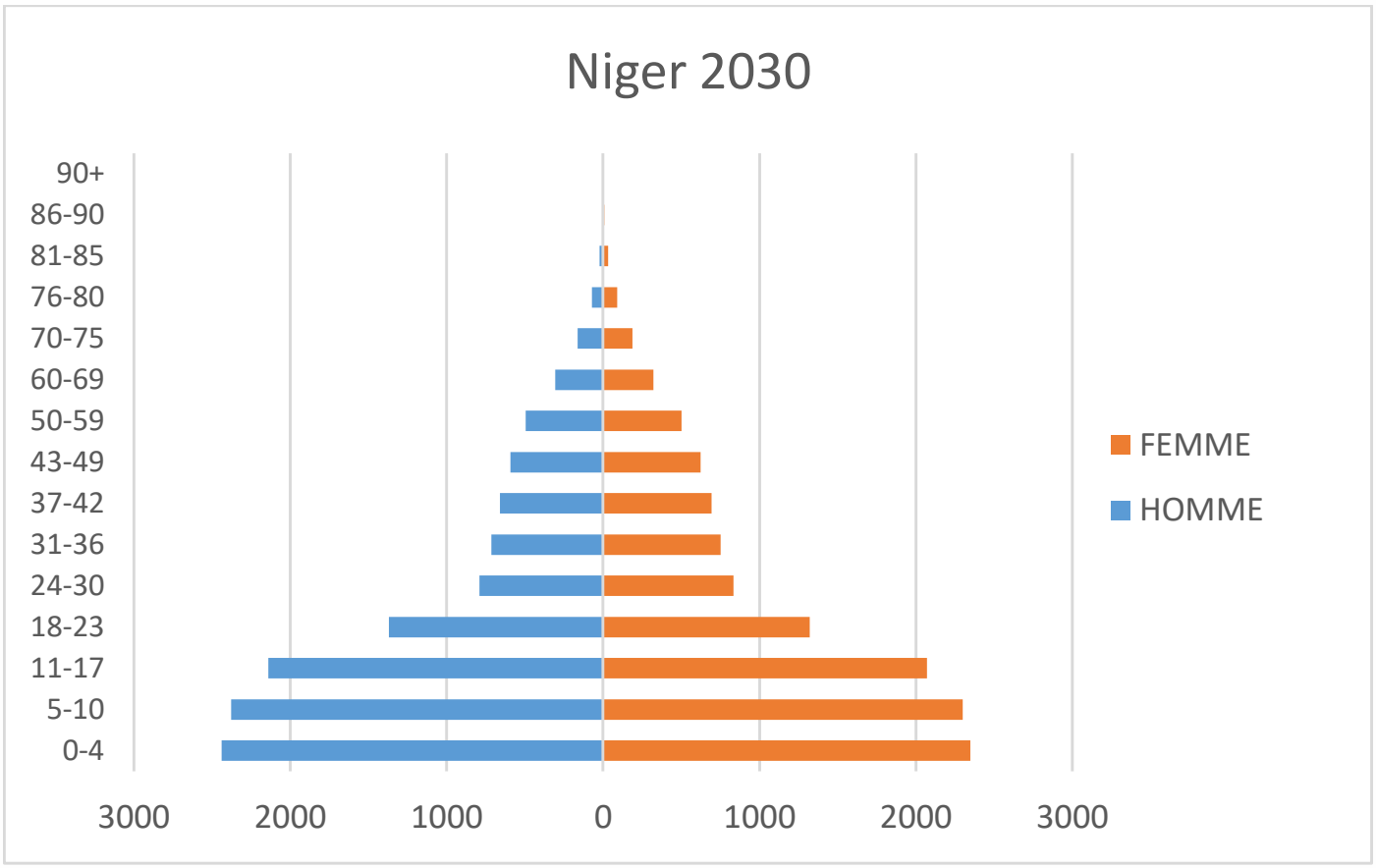

Source : Nations Unies

La pyramide des âges montre que la population du Niger est très jeune. Selon le dernier recensement de la population, 51,6 % de la population a moins de 15 ans (RGHP, 2012). La densité de la population est estimée à 16,38 habitants au km^2. D'après les données de la Banque mondiale, la population urbaine au Niger représentait environ 16,5 % de la population totale en 2019. La population urbaine augmente de 4,4 % par an, en raison essentiellement de l'exode rural et/ou de l'expansion de zones rurales en villes. Le ratio hommes/femmes était de 1,01 en 2019. Ce ratio se maintiendra au cours des prochaines années. La religion dominante au Niger est l'islam, pratiqué par 90 % des nigériens. Parmi les musulmans, 95 % sont sunnites et 5 % chiites. Le christianisme, pratiqué par 5 % de la population, concerne aujourd'hui surtout des membres de l'élite intellectuelle vivant dans les villes.

Les projections en 2030 montrent une légère contraction de la base de la pyramide des âges, représentant un taux de fécondité plus faible et le début du changement de la structure par âge de la population qui pourrait favoriser le dividende démographique. Ces dernières années, le Gouvernement a mené des réformes qui visent à améliorer les indicateurs en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et d'éducation des filles. Des réformes juridiques ont été adoptées pour s'attaquer au problème de la forte fécondité. Par exemple, en 2017, le Gouvernement a pris un décret pour protéger, soutenir et accompagner la jeune fille en cours de scolarité afin de lui permettre d'atteindre une éducation de niveau secondaire nécessaire à la réduction de la fécondité élevée. De même, certains partenaires au développement du Niger ont mis en œuvre plusieurs projets pour améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé reproductive et sensibiliser les familles et les communautés aux effets néfastes du mariage des enfants.

1.5 Education

Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif nigérien est composé de deux (2) secteurs : (i) l'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ; (ii) l'éducation non formelle qui comprend l'alphabétisation, les classes passerelles et les écoles de seconde chance.

D'après les données du ministère de l'Education nationale, le taux brut de scolarisation au primaire et dans le cycle de base 2 était respectivement de 73,0 % et 34,4 % en 2020. La rétention au cours des cycles d'enseignement était faible au Niger. En effet, le taux d'achèvement du primaire était de 53,9 % et celui de l'achèvement du 1er cycle du secondaire était de 46,4 % en 2020. Le taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur était encore plus faible en 2020. Il se situait à environ 5,7 % chez les garçons et 3,8 % chez les filles. Enfin, le taux d'alphabétisation était de 35,1 % en 2020.

Tableau 1. Statistiques par cycle

Evolution du taux brut de scolarisation, primaire (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	74,2	76,2	77,8	64,1	66,4	73,0
Filles	68,0	70,2	72,1	61,1	62,0	67,6
Garçons	80,2	82,1	83,3	66,7	70,7	76,4
Evolution du taux brut de scolarisation, collège (%)						
Ensemble	29,6	34,2	36,4	37,2	38,1	34,4
Filles	24,3	28,8	31,0	31,8	32,2	31,3
Garçons	34,9	39,6	41,9	42,8	43,1	37,4

Evolution du taux brut de scolarisation, lycée (%)						
Ensemble	7,0	8,6	8,1	8,9	9,3	10,5
Filles	4,6	5,7	5,3	5,8	6,2	7,8
Garçons	9,5	11,6	11,1	12,3	12,9	13,7
Evolution du taux brut de scolarisation, supérieur (%)						
Ensemble	3,3	3,5	3,7	4,4	4,7	5,2
Filles	2,1	2,5	2,4	2,6	3,3	4,1
Garçons	4,4	4,5	5,0	6,2	5,1	6,1

Source : INS, services nationaux

Le secteur de l'éducation est confronté à différents défis qui affectent certains progrès réalisés. La couverture de l'éducation primaire universelle et l'achèvement du primaire sont entravés par une forte croissance de la population, un faible taux de scolarisation et un taux d'abandon élevé. Les taux d'accès et d'achèvement sont encore plus faibles chez les groupes vulnérables, notamment les filles dans les zones rurales, les enfants de nomades et les enfants handicapés.

1.6 Santé

Architecture du système de santé

Le système de santé nigérien comprend trois niveaux: (i) au niveau périphérique : le district sanitaire ; (ii) au niveau régional : les Directions régionales de la santé publique (DRSP) et (iii) au niveau national : le ministère de la Santé. En 2020, les infrastructures sanitaires publiques se composent de 1 117 centres de santé intégrés, 2 466 cases de santé, 7 centres hospitaliers régionaux, 7 centres de santé de la mère et de l'enfant et 4 hôpitaux ainsi qu'une maternité de référence nationale et deux hôpitaux de référence à Niamey et Maradi. Le système de santé est également composé d'un ensemble d'établissements parapublics (8 centres médico-sociaux, 48 pharmacies populaires, 32 infirmeries de garnison) et 387 établissements privés (346 cabinets médicaux et salles de soins, 36 cliniques, 2 hôpitaux à but non lucratif, 2 centres privés spécialisés en ophtalmologie et en traumatologie et un hôpital privé confessionnel, 156 pharmacies privées, 11 laboratoires, et 19 écoles privées de santé).

Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (ans)	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	57,3	61,1	61,6	62,0	62,4	62,8
Homme	56,4	60,0	60,5	60,9	61,3	61,5
Femme	58,4	62,3	62,8	63,2	63,6	63,9
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)						
Néonatale	30,7	26,2	25,7	25,1	24,6	24,1
de moins 5ans	121,9	90,1	86,6	83,5	80,3	77,5
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	657	530	509	501	509	505

Source : OMS

Les indicateurs de santé ont connu une évolution favorable. On note que le taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) a significativement baissé entre 2010 (122 ‰) et 2020 (78 ‰), permettant ainsi au Niger de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 4. Le taux de mortalité maternelle a chuté de 23 % entre 2010 et 2020, passant de 657 à 505 décès pour 100 000 naissances vivantes, avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. La politique de gratuité des soins aux mères enceintes et aux enfants de moins de 5 ans a ainsi permis d'améliorer le niveau de couverture sanitaire des plus vulnérables, même si des défis persistants demeurent.

Prévalence des maladies

Au Niger, le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité. D'après le rapport mondial 2020 sur le paludisme, le Niger fait partie des six pays africains qui enregistrent à eux seuls plus de 50 % des cas et décès causés par le paludisme au niveau mondial, malgré les progrès accomplis. La revue à mi-parcours du plan stratégique 2017-2021 de lutte contre le paludisme indique que le Niger a tout de même enregistré une baisse du taux d'incidence, qui est passé de 155 à 144 cas pour 1000 habitants de 2017-2020, ainsi qu'une baisse du pourcentage de létalité palustre de 0,13 % à 0,10 %.

Quant à la prévalence du VIH, elle reste à un niveau faible. La tendance de la séroprévalence est à la baisse, passant de 0,87 % en 2006 chez les adultes de 15-45 ans à 0,4 % en 2012 et 0,2 % en 2020. Par ailleurs, le Niger se classe parmi les pays à haute endémicité tuberculeuse. Selon l'OMS, le taux de détection de la maladie reste encore faible, environ 59,2 % en 2020, quand bien même le taux de traitement des malades tuberculeux est estimé à 83 %.

La malnutrition sous toutes ses formes est également un facteur important de morbidité et de mortalité prématurée de la mère et de l'enfant. Selon le ministère de la santé, le taux de prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans était 12,7 % en 2020. Quant à la malnutrition chronique, elle s'est établie à 45,1 % en 2020, largement au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS de 30%. Par ailleurs, chez les femmes enceintes et allaitantes, la prévalence de l'anémie est de l'ordre de 48 %. L'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de 5 ans est estimée à 31,3 % en 2020. Le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie était de 23 %.

Concernant la situation sanitaire liée au COVID-19, le Niger compte, à la date du 29 mars 2022, 8801 cas confirmés cumulés selon les données du ministère de la santé. Le premier cas a été déclaré le 19 mars 2020. 240 394 tests ont été réalisés. Au total, 308 décès ont été enregistrés. Le taux de létalité est de 1,9 %, inférieur à la moyenne africaine (2,8 %). Les mesures de confinement ont été levées le 13 mai 2021, mais le Gouvernement appelle à la prudence et au respect strict des mesures de protection individuelle et collective.

En matière de promotion de la santé et d'accès aux services médicaux, le Niger s'est doté d'une stratégie nationale de santé assortie d'un plan stratégique national 2019-2023. Il dispose également d'un plan stratégique de développement du système d'information sanitaire 2013-2022. Le pays a enfin élaboré un plan de développement sanitaire 2017-2021 dont l'objectif est de renforcer la demande et l'offre de soins et de services de qualité à toute la population. La qualité de l'offre de soins et de services est une condition pour la couverture sanitaire universelle.

Population active

La population active est composée par la tranche d'âges de 15 à 64 ans. Elle est estimée à 44,9 % de la population totale nigérienne (RGHP, 2012). En 2020, elle représentait 8 749 112 personnes selon la Banque mondiale. Cependant, la population active occupée s'élevait à seulement 2 182 207 d'après l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée par l'INS en 2017.

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), réalisée en 2017, classe la population active occupée entre le secteur institutionnel non agricole et le secteur institutionnel agricole et montre que l'essentiel de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. Dans le secteur institutionnel non agricole, les emplois formels

représentaient 92,8 % des emplois fournis par le secteur public contre 7,2 % des emplois informels en 2017. A contrario, c'est le secteur privé qui regorge le plus d'emplois informels avec 99,3 %, contre 0,7 % d'emplois formels. Globalement, l'emploi formel représentait 11,1 % contre 88,9 % pour l'emploi informel.

Au niveau du secteur institutionnel agricole, le secteur public accueille 50,6 % de l'emploi formel, contre 49,4 % pour l'emploi informel. Le secteur privé enregistrait 99,5 % des emplois informels, alors que le secteur public concentrait 91,1 % des emplois formels. En définitive, l'emploi formel représentait 8,1 % des emplois et l'emploi informel 91,9 %.

Tableau 3. Situation de l'emploi en 2017

Caractéristiques de l'emploi	Activité principale			
	Emplois formels	Emplois informels	Total	Effectif
Secteur institutionnel non agricole				
Secteur public	92,8	7,2	100,0	175340
Secteur privé	0,7	99,3	100,0	1350519
Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
Total	11,1	88,9	100,0	1555122
Secteur institutionnel non agricole				
Secteur public	50,6	49,4	100,0	7370
Secteur privé	0,0	100,0	100,0	619715
Ménages	0,0	0,0	0,0	
Total	0,6	99,4	100,0	627085
Total				
Secteur public	91,1	8,9	100,0	182709
Secteur privé	0,5	99,5	100,0	1970235
Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
Total	8,1	91,9	100,0	2182207

Source : Enquête ESI-ERI (INS, 2017)

Taux de chômage

En 2020, le taux de chômage au sens du BIT était de 0,6 % au Niger selon les données du BIT. Ce taux de chômage est relativement identique chez les femmes (0,4 % en 2020) et chez les hommes (0,5 %). Selon les groupes d'âge, le chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-24 ans avec 17,3 %, suivi par la tranche d'âge des 15-34 ans (12,2 %). Selon l'Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographique (ENISED, 2016), il existait une disparité entre les hommes et les femmes. Le taux d'activité des femmes n'était que de 40,7 % (contre 90,8 % chez les hommes), alors que plus de 20 % des femmes sont sans emploi.

La prise en compte du niveau de chômage au sens du BIT (dont la définition se rapporte à une période de référence d'une semaine) ne permet pas d'appréhender véritablement la sous-utilisation de la main d'œuvre. C'est pourquoi, l'INS (2017) a intégré d'autres indicateurs : le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage, le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre

potentielle et le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre. Ainsi, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage au Niger était évalué à 29,8 % en 2017. Il était de 35,7 % chez les femmes et 27,2 % chez les hommes.

Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était, quant à lui, évalué à 47,8 %, avec des disparités entre 60,7 % chez les femmes contre 39,2 % chez les hommes. Il était encore plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (67,0 %) par rapport à ceux de 15-34 ans (59,1 %). Enfin, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre s'établissait à 60,2 %, ce qui dénote que la main d'œuvre est utilisée en dessous de ses capacités productives. Cet indicateur était de 72,6 % chez les femmes contre 51,9 % chez les hommes. Les jeunes âgés de 15-24 ans étaient les plus touchés par la sous-utilisation (74,6 %) contre 69,2 % pour ceux qui sont âgés entre 25-34 ans.

Les raisons du chômage et de la précarité dans l'emploi sont liées notamment à l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entreprenariat. A cela s'ajoutent la faible qualité du climat des affaires, la dispersion des structures de soutien à l'emploi et la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel et la faiblesse du secteur secondaire.

Politique pour l'emploi

Face à une population en forte croissance, la fourniture de services sociaux, la création d'emplois et la lutte contre les inégalités de genre restent un défi majeur pour le Niger. Dans le but de créer les emplois indispensables pour plus de 350 000 jeunes qui devraient intégrer la population active chaque année, le gouvernement du Niger s'est engagé à poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires, à soutenir la modernisation de l'agriculture à travers l'initiative 3N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») et à exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour favoriser la diversification économique.

Afin de lutter contre le chômage, le Niger a élaboré et mis en œuvre une politique nationale de l'emploi depuis 2008. Cette politique traduit la volonté du Gouvernement de la République du Niger de placer la création d'emplois au centre des objectifs de politique économique et sociale en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

De même, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-2035) ambitionne de développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois. Afin de renforcer la promotion de l'emploi des jeunes, le Gouvernement a créé un ministère de l'entreprenariat des jeunes. Une Stratégie Nationale de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes est en train d'être mise en place pour la période 2020-2029. Elle sera fondée sur les principes directeurs, dont la création d'emplois dans le cadre de la politique macro-économique, le développement de l'employabilité des ressources humaines par l'acquisition d'une formation de base et le renforcement des qualifications, l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale au niveau de la jeunesse et le développement des stratégies d'accueil, d'orientation professionnelle et de stages des demandeurs d'emplois.

L'Etat du Niger a aussi mis en place un mécanisme d'appui à la création d'entreprises et d'insertion professionnelle. En ce qui concerne la création d'entreprises, des structures publiques offrent un accompagnement technique et financier, ainsi que des espaces de travail et de services. Il s'agit notamment du Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (CIPMEN), du Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni (CIUAM), de l'Agence de Promotion des Entreprises et d'Industries Culturelles (APEIC) et de la Maison de l'Entreprise. D'autres organismes privés ou parapublics, tels que le PRODEC, l'Organisation Internationale de la Francophonie, PNUD, le Programme YALI, Tony Elumelu Foundation, accompagnent également les jeunes dans leur démarche de création d'entreprises.

Dynamique de l'emploi

Afin de promouvoir l'emploi, le Niger a créé une Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) en 1996. Elle est chargée d'enregistrer les

déclarations relatives à l'emploi des travailleurs et de l'établissement des cartes de travail. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, notamment par l'exécution des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emplois, leur orientation et des actions tendant à la promotion de l'emploi.

L'ANPE a estimé le nombre des demandeurs d'emploi à 40 890 personnes en 2021, tandis que l'offre d'emplois était estimée à seulement 8 876 postes. Il faut noter que par rapport à 2020, l'offre totale d'emplois a connu une hausse de 477 postes (soit 5,7 %), tandis que les demandeurs d'emplois étaient en hausse de 6,4 %. D'après les données de l'ANPE, la répartition de la demande d'emploi par région en 2021 indiquait que celle-ci se concentrait essentiellement dans la région de Niamey (la capitale) avec en moyenne 43 % de la demande globale, suivie des régions de Zinder (deuxième grande ville du pays) avec en moyenne 13,6 % et Maradi (troisième grande ville du pays) avec en moyenne 14,2 %. Au quatrième trimestre de 2021, la proportion des femmes à la recherche d'emploi a été de 22,7 %, repartie entre 25,8 % à Maradi ; 22,7 % à Tillabéry et Zinder ; et 26,8 % à Niamey.

Tableau 4. Les offres et les demandes d'emplois à l'ANPE entre 2017 et 2021

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Offres d'emploi	10 242	7 022	8 846	8 399	8 876
Demandes d'emploi	29 321	42 432	52 194	38 435	40 890
Taux de placement[1]	13,8	16,5	20,1	23,7	20,0
Contrats de travail nationaux	13 380	15 875	14 497	16 252	14 494
Visas de travails étrangers	440	1 204	1 037	700	532

Source : Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)

1.7 Rappel des principaux agrégats

1.7.1 Niveau de développement

Avec un taux de pauvreté de 41,8 % et un revenu moyen par habitant de 526,4 dollars en 2021, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. En 2015, son indice de développement humain s'établit à 0,370. En 2019, le Niger est classé 189ème sur 189 pays au classement mondiale en termes d'IDH avec un score de 0,394. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger était estimé à 34,3 en 2014, contre 31,5 en 2011 et 44,4 en 2005, suggérant que les inégalités de revenu se sont réduites au sein de la population au cours de la dernière décennie bien qu'elles se soient accentuées entre 2011 et 2014. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger est à un niveau inférieur à la moyenne africaine (38) et mondiale (43).

Tableau 5. Evolution du PIB par habitant du Niger

Indicateur de revenu	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)
PIB par tête (En $ 2010)	493	498	514	524	523	531
PIB Par tête (En PPA de 2011)	1152	1164	1201	1224	1222	1240

Source : Banque mondiale, FMI

1 Le taux des chercheurs d'emploi est le rapport entres les offres d'emploi satisfaites et les demandes d'emploi. Il est exprimé en pourcentage.

1.7.2 Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 6. Evolution des indicateurs macroéconomiques au Niger en milliards FCFA

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)
PIB Nominal	6 162,4	6 494,7	7 114,5	7 610,4	7 909,3	8 272,0
Croissance du PIB réel (en %)	5,7	5,0	7,2	5,9	3,6	1,3
Taux d'investissement (en % du PIB)	27,5	26,0	28,9	29,2	28,5	23,8
Taux d'inflation (en%)	0,2	0,1	2,8	-2,5	2,9	3,8
Balance des paiements						
Exports de biens FOB	611,7	701,8	668,2	659,7	642,3	678,5
Imports de biens FOB	1 017,2	1 136,0	1267,7	1 362,9	1 419,9	1 600,7
Imports de biens CAF	1 281,9	1 431,6	1 597,6	1 717,6	1 789,4	2 194,0
Solde	405,5	-434,2	-599,5	-703,2	-777,5	-922,2
Balance courante	-700,3	-740,0	-902,6	-921,3	-1045,0	-1 236,4
Solde global BDP	-20,2	-135,0	-113,9	317,9	-80,0	126,7
Finances publiques						
Recettes et dons	913,9	1 022,9	1 291,2	1 362,5	1 388,4	1 501,3
Dépenses totales et prêts nets	1 187,7	1 263,5	1 505,4	1 631,7	1 810,5	2 005,9
Solde	-273,8	-240,6	-214,2	-269,3	-422,2	-504,6
Dette publique (encours)						
Dette intérieure	500,7	678,6	785,5	1 003,7	1 059,8	1 476,3
Dette extérieure	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6	2 731,8
Dette intérieure en % du PIB nominal	8,1	10,4	11,0	13,2	13,4	17,8
Déficit budgétaire						
En valeur	-273,8	-240,6	-214,2	-269,3	-422,2	-504,6
En pourcentage du PIB nominal (%)	4,4	-3,7	-3,0	-3,6	-5,3	-6,1

Source : BCEAO, Services nationaux

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

L'Institut National de la Statistique a procédé en 2019 à la revalorisation du PIB du Niger, avec comme nouvelle année de base 2015, ainsi qu'à la migration du Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 vers le SCN de 2008. A la suite de cette rénovation, le PIB en 2015 a été réévalué à 5 715 milliards de FCFA, soit une réévaluation de 33,3 % par rapport à la base de 2006. En 2021, l'activité économique du Niger a subi les contrecoups de la crise sécuritaire et d'une mauvaise production agricole. Ainsi, la croissance économique a décéléré à 1,3 %, contre 3,6 % en 2020. En 2021, le PIB nominal est estimé à 8 272,0 milliards FCFA.

Tableau 7. Evolution du PIB nigérien nominal au prix du marché (milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimations)	2022 (projections)	2023 (projections)
PIB total	6 162,4	6 494,7	7 114,5	7 610,4	7 909,3	8 272,0	9 050,1	9 955,5

Source : INS

En 2020, l'activité économique, en dépit des crises sanitaire et sécuritaire, a été relativement dynamique bénéficiant du regain de la production agricole et de la vigueur de la branche construction en lien avec l'accélération et l'achèvement des infrastructures routières. Par ailleurs, l'économie a continué de bénéficier de la poursuite de la mise en œuvre de la seconde phase du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). Toutefois, en 2021, l'intensification des menaces sécuritaires dans le pays et la mauvaise campagne agricole, s'est traduite par un ralentissement de la croissance économique. En effet, le taux de croissance économique a été de 1,3 % en 2021 contre 3,6 % en 2020 soit une décélération de 2,3 points de pourcentage. Toutefois, la reprise des activités du secteur tertiaire après avoir subi le plus les conséquences de la Covid-19 et dans une moindre mesure la bonne tenue du secteur secondaire ont permis d'atténuer la perte de croissance engendrée au niveau du secteur primaire.

D'après les projections du ministère des finances, une relance de l'activité économique est attendue en 2022 en lien avec la mise en œuvre du nouveau plan national de développement économique 2022-2026, le maintien de la vigueur des investissements et la bonne tenue globale des activités économiques. Ainsi, la croissance devrait ressortir à 6,7 %. Toutefois, le FMI note que les autorités nigériennes doivent mettre l'accent sur le développement du secteur privé afin que celui-ci profite des investissements. Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître l'accès des entreprises locales et formelles au crédit à des conditions abordables, de renforcer la formation et d'investir dans l'infrastructure et l'alphabétisation numériques.

2.1.1 Croissance du PIB réel (exprimé en %)

En 2021, la situation économique du Niger a été négativement impactée par le contexte sécuritaire difficile et le ralentissement du niveau de production agricole. Néanmoins, la croissance a pu bénéficier du dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire qui y ont progressé respectivement de 5,4% et 7,7%. Les activités économiques du secteur secondaire ont pu tirer profit du regain de la branche construction avec la poursuite des projets d'infrastructures, alors que celles du secteur tertiaire ont été portées par les branches des services notamment la reprise des activités dans le transport et hébergement et restauration. En revanche, le secteur primaire a contribué négativement à la croissance en raison de la chute de la production agricole à la suite à une mauvaise répartition de la pluviométrie dans le temps et l'espace.

Tableau 8. Evolution de la croissance du PIB réel nigérien par secteur, en pourcentage

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)	2022 (Projections)	2023 (Projections)
PIB total	5,7	5,0	7,2	5,9	3,6	1,3	6,7	8,6
Secteur primaire	17,2	5,4	8,1	3,1	7,7	-8,3	11,9	6,3
Secteur secondaire	-2,0	6,8	6,0	9,0	1,7	5,4	6,1	16,1
Secteur tertiaire	3,9	4,0	4,8	7,3	2,3	7,7	1,4	6,1
PIB non marchand	0,1	1,6	5,5	9,1	2,1	6,8	1,4	6,8
Impôts nets sur les produits	-13,9	2,3	23,4	4,2	-6,8	8,6	15,2	10,3

Source : INS

En 2021, le ralentissement de la croissance économique est à relier principalement aux conséquences de la mauvaise saison de pluie sur la production agricole. En effet, le dynamisme du secteur primaire observé en 2020 s'est estompé à la suite d'une baisse de la valeur ajoutée de la branche agriculture (-13,7 %) suite à la médiocre répartition de la pluie dans le temps et l'espace et l'invasion des ennemies de la culture dans certaines régions du pays.

Toutefois, les activités du secteur des services ont globalement repris après qu'elles aient subi les effets négatifs de la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, en 2021, les menaces sécuritaires se sont amplifiées contribuant à accroître les charges publiques et perturbant davantage la production du secteur primaire, notamment dans la région de Tillabéry et Tahoua. D'après les projections du ministère des finances, une accélération de la croissance est attendue en 2022 avec un taux projeté à 6,7 %. Néanmoins, cette croissance demeure fragile car elle reste toujours dépendante de la production agricole soumise aux aléas climatiques, aux activités extractives dont les cours internationaux sont instables, à la persistance des menaces sécuritaires et de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre les effets de la Covid-19, le Gouvernement du Niger a adopté un plan national de riposte d'environ 1 439,5 milliards de francs CFA. Les ressources mobilisées dans le cadre du financement du plan de réponse à la pandémie s'élèvent globalement à 1 021,7 milliards répartis comme suit : 141,5 milliards de mesures nouvelles, 30,4 milliards d'allègement de la dette, 417,0 milliards en décaissement anticipé d'appuis budgétaires et 432,8 milliards de restructuration des projets en cours.

Le Niger a affecté 167 milliards de FCFA à la gestion sanitaire de la pandémie à travers des interventions de renforcement de la surveillance épidémiologique, de la prévention et du contrôle de l'infection, des capacités des services de santé et de la prise en charge ainsi que de la communication en vue d'interrompre la chaine de propagation de la maladie.

Le dispositif stratégique et opérationnel a permis au Niger d'être efficace dans la gestion sanitaire de la Covid-19. Afin d'atténuer les conséquences néfastes de la crise sanitaire, le Gouvernement a pris des mesures de soutien aux entreprises et opérateurs économiques. Ces mesures concernent notamment l'exonération de la TVA pendant toute la durée de la suspension des activités pour les transports terrestres interurbain de personnes, la suspension des contrôles fiscaux sur place pendant les mois d'avril et mai 2020, l'application d'un taux réduit de 10 % en matière de TVA et l'exonération de l'Impôt Minimum Forfaitaire au titre de l'exercice 2019 dans le secteur de l'hôtellerie.

2.1.2 Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Le secteur primaire, composé essentiellement des branches agriculture, élevage, sylviculture, chasse

et pêche, est le principal moteur de la croissance de l'économie nigérienne. Il a enregistré une baisse de 8,3 % et représentait 36,5 % du PIB en 2021. A dominance pluviale, ce secteur présente une évolution instable caractérisée par un déficit de production une année sur deux. Cependant, les investissements réalisés dans le cadre du Programme I3N (Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens) depuis 2011, atténuent progressivement la dépendance de l'agriculture à la pluviométrie en renforçant la structure de la production irriguée. La part du secteur primaire devrait relativement rester stable à 36,6 % en 2022 et 36,3 % en 2023.

Le secteur secondaire est dominé par les activités extractives, notamment la production minière avec l'or et l'uranium et la production pétrolière, dont l'exploitation a débuté fin 2011. Il a progressé de 5,4 % et représentait 20,7 % du PIB en 2021 contre 20,2 % en 2020. Ce raffermissement de la croissance du secteur est imputable à la bonne tenue des activités liées aux industries extractives et celles de fabrication et de construction. La part du secteur devrait fortement progresser en 2023 dans la perspective du démarrage de l'activité de production du pétrole brut destiné à l'exportation, via le pipeline en construction entre le Niger le Bénin.

Le secteur tertiaire composé des activités de services s'est bien maintenu, en 2021, après avoir subi les conséquences de la crise sanitaire avec notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes, des lieux de spectacle, et les mesures de restrictions aux commerces et transports. Ainsi, sa valeur ajoutée a progressé de 7,7 % en 2021 contre 2,3 % en 2020. La part du secteur tertiaire représente 36,5 % du PIB en 2021, mais devrait dépendre de l'évolution du contexte économique régional et international.

Tableau 9. Evolution de la décomposition du PIB nigérien en structure (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)	2022 (Projections)	2023 (Projections)
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	35,3	35,8	38,3	37,6	38,4	36,5	36,6	36,3
Secteur secondaire	21,2	21,1	19,1	20,1	20,2	20,7	20,4	20,8
Secteur tertiaire	38,5	38,9	38,6	37,8	36,2	36,5	36,3	35,6
PIB non marchand	11,5	11,1	10,9	11,1	11,3	11,5	11,5	11,8
Droits et taxes	5,2	5,3	6,0	5,8	5,3	6,4	6,8	7,2

Source : INS, 2022

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

Le secteur primaire représente la plus large composante du PIB nigérien, à hauteur de 3 015,5 milliards de FCFA en 2021 selon les estimations de l'INS du Niger, et sa valeur est projetée à 3310,2 milliards de FCFA pour 2022. Ce secteur est en expansion depuis 2014 avant d'être freiné par la mauvaise campagne agricole en 2021, mais les projections prévoient une reprise de la tendance haussière grâce entre autres à la mise en œuvre du nouveau PDES 2022-2026 et de la poursuite des activités de soutien à la productivité agricole à travers l'Initiative 3N. Le secteur primaire est majoritairement composé de l'agriculture et de l'élevage. La branche sylviculture, pêche et chasse est faiblement représentée dans le secteur primaire avec une valeur ajoutée estimée à 232,6 milliards de FCFA en 2021.

Le secteur secondaire ne représente qu'une part minoritaire du PIB nigérien. Mais, il s'est renforcé à partir de 2011 avec le début de l'exploitation du pétrole. Sa valeur ajoutée est estimée à 1 712,2 milliards de FCFA en 2021 contre 1593,8 milliards de FCFA en 2020. Elle est prévue à 1 844,0 milliards de FCFA en 2022, en tenant compte de la relance de l'économie après le Covid-19. Ce secteur est dominé par les activités d'extraction minière et pétrolière, l'industrie manufacturière avec 572,1 milliards de FCFA de richesses créées en 2021 contre 543,6 milliards de FCFA en 2020. L'industrie manufacturière et la construction occupent respectivement la deuxième et la troisième position dans ce secteur avec des volumes d'activités estimés respectivement à 392,5 et 384,1 milliards de FCFA en 2021.

Le secteur tertiaire est une composante importante de l'économie nigérienne. La valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 155,2 milliards de FCFA par rapport 2020, en se situant à 3 016,4 milliards de FCFA en 2021. Elle devrait s'élever à près de 3282,8 milliards de FCFA en 2022 selon les projections tenant compte de la relance progressive des activités économiques post Covid-19. Le secteur tertiaire est tiré par le commerce, dont la valeur ajoutée était estimée à 973,9 milliards de FCFA en 2021, contre 940,3 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 10. Evolution du PIB nigérien en valeur, détail par secteur (milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimation)	2022 (Projection)	2023 (Projection)
Secteur primaire	2 173,0	2 326,2	2 723,8	2 860,3	3 036,0	3 015,5	3 310,2	3 615,0
Agriculture et Elevage	1 980,5	2 126,4	2 519,6	2 645,2	2 815,0	2 782,9	3 064,6	3 355,8
Forêts	126,6	132,7	134,6	141,0	148,1	155,2	162,9	171,1
Pêche	65,9	67,1	69,6	74,1	72,9	77,4	82,7	88,1
Secteur secondaire	1 309,2	1 368,6	1 360,3	1 530,6	1 593,8	1 712,2	1 844,0	2 070,5
Extraction Mines et pétrole	545,0	545,5	470,5	540,7	543,6	572,1	623,4	747,3
Agroalimentaire	161,2	175,8	182,2	199,1	208,5	220,7	219,9	230,8
Energie	99,3	103,3	111,6	124,5	132,3	142,8	154,4	171,7
Construction	204,4	228,3	271,8	330,6	339,0	384,1	419,7	473,1
Industrie manufacturière	299,2	315,7	324,2	335,6	370,4	392,5	426,7	447,6
Secteur tertiaire	2 358,5	2 455,8	2 605,3	2 775,3	2 861,2	3 016,4	3 282,8	3 548,8
Transport	139,2	147,4	159,6	172,3	169,5	184,9	199,3	216,6
Télécommunication	146,8	161,8	175,4	186,5	200,5	215,1	230,5	250,9
Commerce	807,1	837,1	876,5	918,1	940,3	973,9	1 076,3	1 135,7
Autres services	557,6	587,5	618,8	652,1	659,3	693,4	731,8	771,0
Administration publique	707,8	722,0	775,0	846,3	891,6	949,1	1 044,9	1 174,6
Droits et taxes	321,6	344,0	425,1	444,2	418,4	527,9	613,1	721,3
PIB non marchand	717,2	728,6	781,4	854,0	901,3	960,8	1 055,6	1 184,1
PIB marchand	5 445,2	5 766,1	6 333,1	6 756,4	7 008,0	7 311,2	7 994,5	8 771,4
PIB Total	6 162,4	6 494,7	7 114,5	7 610,4	7 909,3	8 272,0	9 050,1	9 955,5

Source : INS, 2022

2.2.2 PIB en composition

La chute du secteur primaire en 2021 est essentiellement imputable au repli de la valeur ajoutée de la branche agriculture. Globalement, la production agricole a baissé en volume de 4,4 % après une hausse de 6,9 % en 2020. La production des autres branches du secteur a, quant à elle, accéléré par rapport à 2020. En ce qui concerne l'élevage, il a enregistré, en 2021, une hausse de 5,0 % profitant de la tenue satisfaisante de la campagne agricole 2019-2020 qui a renforcé la disponibilité du fourrage pour le bétail. Pour ce qui est de la pêche et la sylviculture, elles ont augmenté respectivement de 4,9 % et 3,4 % en 2021 et devraient se renforcer en 2022.

Tableau 11. Evolution du PIB par composante sectorielle (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)	2022 (Projections)	2023 (Projections)
Secteur primaire	35,3	35,8	38,3	37,6	38,4	36,5	36,6	36,3
Agriculture	24,3	24,4	27,1	26,5	27,3	24,9	25,3	25,4
Elevage	7,9	8,3	8,4	8,2	8,3	8,7	8,5	8,3
Sylviculture et Forêts	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7
Pêche	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Secteur secondaire	22,5	19,9	20,2	18,1	20,2	20,7	20,4	20,8
Extraction Mines et pétrole	8,8	8,4	6,6	7,1	7,1	6,9	6,9	7,5
Agroalimentaire	2,6	2,7	2,6	2,6	2,6	2,7	2,4	2,3
Energie	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Construction	3,3	3,5	3,8	4,3	4,3	4,6	4,6	4,8
Industrie manufacturière	3,4	3,5	3,4	3,2	3,7	3,9	3,9	3,8
Secteur tertiaire	38,5	38,9	38,6	37,8	36,2	36,5	37,9	38,1
Transport	2,3	2,3	2,2	2,3	2,1	2,2	2,2	2,2
Télécommunications	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5
Commerce	13,1	12,9	12,3	12,1	11,9	11,8	11,9	11,4
Autres services	11,5	11,1	10,9	11,1	11,3	11,5	11,5	11,8
Administration publique	6,5	6,5	6,6	6,9	7,1	7,2	7,6	8,1
Droits et taxes	5,2	5,3	6,0	5,8	5,3	6,4	6,8	7,2
PIB non marchand	13,7	12,7	12,3	12,5	12,4	12,4	12,1	11,7
PIB marchand	86,3	87,3	87,7	87,5	87,6	87,6	87,9	88,3
PIB Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS, Ministère des finances

La part des activités d'extraction dans le PIB a diminué, passant de 7,1 % en 2020 à 6,9 % du PIB en 2021, notamment en raison de la réduction des activités de production d'uranium avec la fermeture de certains sites miniers. La part de cette branche dans le PIB s'est progressivement réduite, tandis que celles des autres branches du secteur n'a pas connu d'évolution significative traduisant une faible transformation structurelle de l'économie en particulier dans le domaine industriel. La part du secteur secondaire dans le PIB était de 20,5 % en 2021. D'après les prévisions des comptes nationaux, elle devrait baisser en 2022 à 20,1 % avec le recul de la production d'uranium. Elle devrait progresser à partir

de 2023 pour ressortir à 23,6 % du PIB, grâce au démarrage de la production du pétrole brut destinée à l'exportation.

En 2021, le secteur tertiaire (marchand et non marchand) a représenté 36,5 % du PIB. D'après les comptes nationaux, le secteur tertiaire a ainsi contribué à hauteur de 2,8 points à la croissance du PIB réel en 2021, avec une augmentation de 7,7 % de sa valeur ajoutée en volume. La croissance du secteur des services est essentiellement imputable à la reprise des activités des branches du commerce, de l'hébergement et restauration, et des télécommunications. En perspective, le secteur tertiaire devrait se maintenir en 2022 grâce à la poursuite de la reprise notamment aux activités de commerce, pour atteindre 37,9 % du PIB.

2.2.3 PIB par composante

Au niveau des emplois, la consommation finale demeure la plus grande composante du PIB. En 2021, la consommation finale a contribué à 1,8 point à la croissance réelle du PIB, les investissements à 1,3 point contre respectivement 3,0 points et 2,2 points en 2020. La baisse des contributions de ces composantes de la demande résulte de la baisse des revenus des ménages engendrée par la crise sanitaire. En perspective, la relance économique poussée par l'accélération et la finalisation de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) le développement des infrastructures routière, énergétique et pétrolière devraient permettre l'accroissement de la demande interne en 2021.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les exportations en termes réels ont moins augmenté que les importations (0,5 % et 7,0 % respectivement) en 2021 augmentant ainsi davantage le déficit commercial comparativement à 2020. Le déficit devrait se creuser en 2022 en raison des chutes des quantités exportables d'uranium.

Tableau 12. Evolution du PIB par composante de la demande de 2016 à 2023 (milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimations)	2022 (projections)	2023 (Projections)
1. Demande interne	6 909,4	7 336,9	8 143,5	8 735,8	9 175,2	9 674,4	10 539,8	11 164,1
Consommation totale	5 213,4	5 647,5	6 081,5	6 419,4	6 674,1	6 991,0	7 526,4	8 014,9
Privée	4 389,0	4 744,3	5 116,5	5 365,0	5 525,6	5 771,7	6 208,5	6 609,6
Public	824,3	903,2	965,0	1 054,4	1 148,4	1 219,3	1 318,0	1 405,3
Investissements totaux	1 696,0	1 689,4	2 062,0	2 316,4	2 501,1	2 683,4	3 013,4	3 149,2
Privé	1 181,5	1 154,1	1 341,5	1 514,2	1 587,8	1 704,4	1 831,4	1 918,9
Public	483,0	521,2	685,4	780,0	913,3	979,0	1 182,0	1 230,3
Variation des stocks	31,5	14,1	35,1	22,2	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Demande extérieure totale	747,0	842,4	1 029,0	1 125,4	1 265,8	1 402,4	1 489,8	1 208,6

Source : INS, BCEAO

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Afin d'accélérer les progrès économiques et sociaux et d'en consolider les acquis, le gouvernement du Niger a approuvé, en septembre 2017, un ambitieux plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-2021). Celui-ci vise à surmonter les obstacles qui freinent depuis longtemps le développement du pays en transformant sa structure économique pour lui assurer une croissance forte, durable, résiliente et inclusive qui haussera les niveaux de vie de la population. Le PDES s'articule autour de cinq (5) grands axes stratégiques qui abordent les réformes structurelles nécessaires pour diversifier l'économie et renforcer le secteur privé, faire face à la forte croissance démographique et à l'inégalité des genres. Il s'agit de :

- La renaissance culturelle ;
- Le développement social et transition démographique ;
- L'accélération de la croissance économique ;
- L'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- La gestion durable de l'environnement.

Le PDES vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux d'ici à 2021, notamment :

- Ramener le taux de pauvreté de 39,8 % en 2016 à 31,3 % ;
- Poursuivre les réformes structurelles pour porter le taux de croissance économique à 7,0 % dans le scénario optimiste ;
- Continuer à mobiliser les recettes intérieures pour porter le ratio recettes/PIB à 20 %, dans la ligne du critère de convergence de l'UEMOA ;
- Ramener le taux de croissance démographique de 3,9 % en 2015 à 3,06 %.

Un nouveau Plan de Développement Economique et Social pour la période 2022-2026 est en cours de rédaction. Il est fondé sur le Programme de renaissance acte III du président de la République. Les engagements contenus dans le Programme de renaissance acte III ont été concrétisés dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement (DPG), adoptée le 26 mai 2021 par l'Assemblée nationale. Cette DPG repose sur sept grands axes d'orientation. Il s'agit de

- La sécurité et la quiétude sociale ;
- La bonne gouvernance et la consolidation des institutions républicaines ;
- Le développement du capital humain ;
- La modernisation du monde rural ;
- Le développement des infrastructures économiques ;
- L'exploitation des potentialités économiques;
- La solidarité et l'inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

Financement du plan national de développement

Les autorités nigériennes estiment le coût total de la mise en œuvre du PDES 2016-2021 à 12 000 milliards de FCFA. Le financement du PDES sera basé sur le soutien extérieur des partenaires au développement, de la mobilisation des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement, et d'emprunts nationaux. Ainsi en décembre 2017, le Niger a organisé à Paris une table ronde des bailleurs de fonds et un forum des investisseurs privés qui a permis de mobiliser plus de USD 23 milliards d'intentions de financement pour un besoin de USD 17 milliards. Le pays a reçu un solide soutien et de fermes engagements de la part de ses partenaires au développement et suscité un réel intérêt chez les investisseurs notamment pour l'énergie, les produits de base et le secteur des télécommunications.

L'un des plus importants chantiers réalisés dans le cadre du Plan de développement national a été l'inauguration en 2017 de la centrale électrique de Goroubanda, d'une capacité de 100 mégawatts. Ce projet structurant d'une valeur de 75 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) est destiné à accroître les capacités de production des entre-

prises et à réduire les coupures d'électricité dans la capitale.

En 2018 et 2019, la construction du pipeline pour le transport du pétrole et la réalisation des projets portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey, les complexes hôteliers (tels que le Radisson Blu Noom, Bravia, etc.) dans le cadre de l'organisation de la conférence UA 2019 ont fortement contribué à la croissance des branches transport, hôtellerie, commerce et contribué à la création d'emplois. La rénovation de l'aéroport a coûté environ 101 milliards FCFA, soit 154 millions d'euros.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le défi de la sécurité alimentaire est l'un des principaux objectifs du PDES. A cette fin, le Niger a mis en place l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) qui permet de mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine dans l'immédiat et de manière durable. L'objectif global de l'Initiative 3N est de « mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » en mettant spécifiquement l'accent sur le renforcement des capacités nationales en matière de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes. Par ailleurs, en 2017, le pays a adopté une politique nationale pour l'environnement et le développement durable qui actualise les précédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, d'importantes infrastructures de mobilisation des ressources en eau, tels que le barrage de Kandadji sont en cours de construction pour développer l'activité agricole par l'irrigation, ainsi que pour développer la production électrique.

Le Niger s'est enfin engagé dans des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires. En 2018, le pays est classé parmi les dix premiers pays réformateurs dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale sur le climat des affaires. Dans le but de faciliter les affaires, le Niger a pris, depuis 2016, des mesures relatives à l'élaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export, pour la mise en place de la maison de l'entreprise, l'adoption d'un plan d'actions d'amélioration des indicateurs du classement Doing Business, la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et droits humains » et son Plan d'action décennal 2016-2025.

3.2 Réalisations à venir

De nombreux chantiers d'infrastructures structurants ont été pris en compte dans le PDES 2017-2021, notamment la construction de la boucle ferroviaire Cotonou–Niamey–Ouagadougou–Abidjan, la construction d'un oléoduc de 2 000 km par la China National Petroleum Corporation pour acheminer du pétrole brut jusqu'au port de Seme Terminal au Bénin, le projet énergétique de Salkadamna et la poursuite des travaux de construction du barrage hydro-agricole de Kandadji pour un coût total de 155 milliards de FCFA (3 % du PIB), dont les travaux se dérouleront sur trois ans. A l'horizon 2023, le pétrole serait un moteur de l'investissement et permettrait au Niger de passer de 20 000 à 110 000 barils/jour, ce qui représentera 24 % du PIB.

En 2022, les perspectives sont bien orientées par la mise en œuvre d'importants projets dans le domaine pétrolier, la réalisation d'infrastructures économiques (barrage hydro-agricole de Kandadji, les routes, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de la cimenterie de Garadawa, etc.) et la poursuite des investissements dans le secteur agricole avec notamment des investissements structurants dans le cadre de l'Initiative 3N et du Millenium Challenge Corporation (MCC).

Les autorités du Niger poursuivent leur projet d'investissement massif dans l'oléoduc destiné à l'exportation de pétrole brut. Le projet qui est porté par la société China National Petroleum Company reliera les champs pétrolifères de l'est du Niger à la côte du Bénin au moyen d'un oléoduc de 2 000 km de long. Les travaux de construction ont commencé à l'automne dernier. Selon les termes du contrat conclu, l'État du Niger participera à hauteur de 45 % dans ce projet, soit 2,1 milliards de dollars.

4.1 Eléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale :** les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;

- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA :** la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).

- **Le transfert gratuit et illimité des réserves :** les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.

- **La centralisation des réserves :** les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;

- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;

- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).

- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste[2].

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

2 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de ± un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement[3]). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire a augmenté de 1210,0 milliards FCFA à 1649,4 milliards FCFA entre 2016 et 2021. Les actifs étrangers nets ont diminué entre 2016 et 2018 de 572,1 à 324 milliards de FCFA et entre 2019 et 2020 de 641,3 milliards à 559,8 milliards. En 2021, ils ont augmenté pour atteindre 686,5 milliards. Les actifs intérieurs ont augmenté en 2021, passant de 193,4 en 2020 à 1351,6 milliards de FCFA.

3 La BCEAO a décidé de relever le 1er juin 2022 de 25 points de base ses principaux taux directeurs pour compter du 15 juin 2022. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,25% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,25%. Pour rappel, la Banque Centrale avait baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs le 24 juin 2021.

Tableau 13. Offre de monnaie (masse monétaire)

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers nets	572,078	437,153	323,643	641,3	559,8	686,5
Banque centrale	460,679	353,018	262,709	466,9	396,5	404,8
Dans les banques	111,399	84,135	60,934	174,4	163,3	281,7
Actifs intérieurs	906,745	1009,996	1125,61	26,3	193,4	1351,6
Au crédit de l'Etat	79,444	118,983	274,588	26,3	193,4	145,8
Banque centrale	55,371	1,94	72,618	72,618	-14,072	64,1
Banque commerciale	24,073	117,043	201,97	201,97	40,335	129,3
Au crédit de l'économie	827,301	891,014	851,022	961,7	1 044,5	1205,8
Passif à caractère non monétaire	219,576	237,385	249,72	269,1	281,2	320,4
Offre de monnaie (M2)	1209,95	1150,408	1126,204	1 295,8	1 516,2	1649,4
Devises en circulation	595,908	487,318	477,618	524,5	576,3	542,3
Dépôts transférables	614,042	663,09	648,585	502,8	607,8	725,1

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

En 2021, le système bancaire du Niger comptait 20 établissements de crédit (14 banques et 6 établissements financiers), totalisant environ 220 agences et bureaux. Le système bancaire est très peu performant et reste l'un des moins développés de la zone UMOA (seulement 4,5 % des parts de marché). L'inclusion financière est particulièrement faible avec seulement 6,76 % de la population adulte de plus de 15 ans disposant d'un compte bancaire, même si cette proportion a doublé depuis 2014, contre 43 % en Afrique subsaharienne (Global Findex Database 2017). Les crédits aux particuliers sont faibles en raison du coût du crédit relativement élevé. La moyenne pondérée des taux débiteurs a varié entre 9,06 et 8,42 % en 2019 et 2020. Malgré cette baisse annuelle, ce taux débiteur est l'un des taux les plus élevés de la zone UEMOA. D'après le ministère des finances, le niveau du financement bancaire de l'économie ressortirait à 1 044,5 milliards en 2021, soit une hausse de 11,2 % en variation annuelle, sous l'impulsion des financements consentis aux branches des BTP, du pétrole, des mines et du commerce. Ainsi, la liquidité globale progresserait de 22,5 % pour s'établir à 1 858,0 milliards (soit 6,8% du PIB), portée par l'accroissement de la circulation fiduciaire (+287,9 milliards).

Tableau 14. Situation simplifiée du système bancaire du Niger (en milliards de F.CFA courants)

Actif	2018	2019	2020	Passif	2018	2019	2020
Opération de trésorerie et interbancaire	264	298	269	Opération de trésorerie et interbancaire	455	456	466
Opération sur la clientèle	878	997	1120	Opération sur la clientèle	947	1086	1251
Opération sur titres et diverses	440	431	514	Opération sur titres et diverses	71	71	61
Valeurs immobilisées	87	108	113	Provisions, fonds propres et assimilés	199	222	239
Total	1687	1835	2017	Total	1687	1835	2017
Coefficient net d'exploitation (frais généraux/PNB)	69,4	68,9	68,9	Taux de marge nette	20,6	16,8	17,8
Coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres)	11,3	9,4	10,0	Taux net de créances en souffrance	7,9	7,7	5,0

Source : Commission bancaire UMOA

En 2020, le secteur bancaire nigérien a enregistré une progression du total du bilan agrégé de 9,9 % en glissement annuel, à 2 017 milliards de FCFA. Cette hausse du total du bilan a résulté à la fois d'une augmentation des opérations sur titres (+19,2 %), des opérations avec la clientèle (+12,3 %) et valeurs immobilisées (+4,7 %). Toutefois, les opérations de trésorerie et interbancaires ont connu un recul de 9,7 %. Les prêts à la clientèle sont principalement octroyés à court terme (65,8 %) et à moyen terme (28,9 %). En décembre 2020, les crédits à l'économie sont ressortis à 1 044,5 milliards de francs CFA. Leur niveau a connu une progression de 8,6 %, en lien avec les financements nets accordés aux particuliers et aux entreprises, mais aussi des concours de la Banque Centrale en faveur du système bancaire dans le cadre du soutien à la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Le secteur bancaire nigérien a enregistré un résultat en légère hausse. En effet, le produit net bancaire a progressé de 7,2 % et le taux de marge nette était en hausse de 1,0 point en 2020. Le coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres) a augmenté également, passant de 9,4 % à 10,0 % entre 2019 et 2020. En 2020, le secteur bancaire a réussi à enrayer la détérioration de la qualité de ses portefeuilles de crédit. En effet, le taux net de dégradation du portefeuille clientèle s'est établi à 5,0 %, contre 7,7 % en 2019, bien que pour cet indicateur, le Niger se situe encore bien au dessus de la moyenne de l'UEMOA (3,8 % en 2020).

Plusieurs risques menacent le secteur bancaire nigérien. L'essentiel des crédits octroyés est à destination du financement d'un petit nombre de secteurs d'activités (commerce, services, construction, industries extractives), ce qui le rend vulnérable en cas de choc affectant l'un de ces secteurs. Le secteur bancaire nigérien est également fortement exposé au secteur public du fait des investissements dans les obligations d'État. L'économie n'est pas financée à hauteur de ses besoins, notamment le secteur agricole, pourtant moteur de l'activité. Enfin, le marché des capitaux est sous-développé et dominé par les banques et l'État.

Microfinance

En 2021, le secteur de la microfinance du Niger comptait 39 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), dont 3 sociétés anonymes et 36 institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC), avec un total de 134 agences ou guichets

pour 297 528 bénéficiaires directs. Parmi les 39 IMCEC, on compte deux réseaux (Crédit Mutuel du Niger CMN et Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit MCPEC), totalisant 24 caisses de base. Le niveau de l'encours est passé de 23,778 milliards à fin septembre 2020 à 21,938 milliards à fin mars 2021, soit une baisse de 7,7 % imputable aux difficultés financières de la plus importante SFD du pays à savoir ASUSU SA. La qualité du portefeuille des Systèmes Financiers Décentralisés du Niger est l'une des plus mauvaises de l'UMOA. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille reste très élevé (51,7 %) par rapport à la moyenne de l'UMOA (8,5 %) au 31 mars 2021. Cette forte dégradation constatée résultait de l'augmentation des crédits en souffrance (11,351 milliards de FCFA) en rapport avec la crise occasionnée par la pandémie de la Covid-19 à partir du deuxième trimestre de 2020. Les crédits octroyés par les institutions de microfinance ne représentaient qu'une faible part du crédit total. L'encours des systèmes financiers décentralisés (SFD) ne représentait que 0,3 % du PIB en 2021.

Tout comme le système bancaire, le système financier décentralisé nigérien manque également de dynamisme. En effet, le nombre de SFD est en constante régression depuis quelques années avec, par exemple, la fer¬meture de plus de dix structures entre 2013 et 2020. Quant aux difficultés des SFD, trois institutions de microfinance du Niger sont placées sous administration provisoire à fin mars 2021.

Face à la très faible inclusion financière, à l'absence de grands réseaux bancaires viables et à l'incapacité des structures de microfinance à répondre efficacement aux besoins des populations, les autorités ont pris plusieurs initiatives : (i) elles ont renforcé les Bureaux d'information sur le crédit avec la loi de mars 2018 afin de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs et encourager l'octroi de crédit ;(ii) elles ont adopté un texte de loi permettant l'octroi de crédits selon les principes de la finance islamique ; (iii) elles ont lancé une Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNDSF) et une Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) visant à octroyer un montant total de crédits de 35 milliards de francs CFA en 2021, avec l'appui des donateurs internationaux.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau

souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Tableau 15 Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Fin décembre 2021, l'encours des obligations d'Etat s'élevait à 1045,2 milliards de FCFA. Les banques locales ont souscrit (y compris pour compte des tiers) à hauteur de 314,1 milliards de FCFA. En outre, le Trésor public a souscrit à des opérations d'émissions de bons du Trésor assimilables pour un encours se situant à 280,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2021, dont 97,2 milliards de FCFA souscrits par les banques locales.

En 2021, la répartition des porteurs de titres est donnée par le graphique ci-après. La Côte d'Ivoire est le pays qui détient plus de titres émis par le Niger, avec 28,5 % des émissions de bons du Trésor du pays. Elle est suivie par le Burkina Faso qui en détient 19,5 %. En troisième position, viennent les résidents nigériens qui ont acheté à hauteur de 15,5 % du total des titres émis par l'Etat.

Figure 2. Répartition géographique des porteurs de titres publics du Niger en 2021

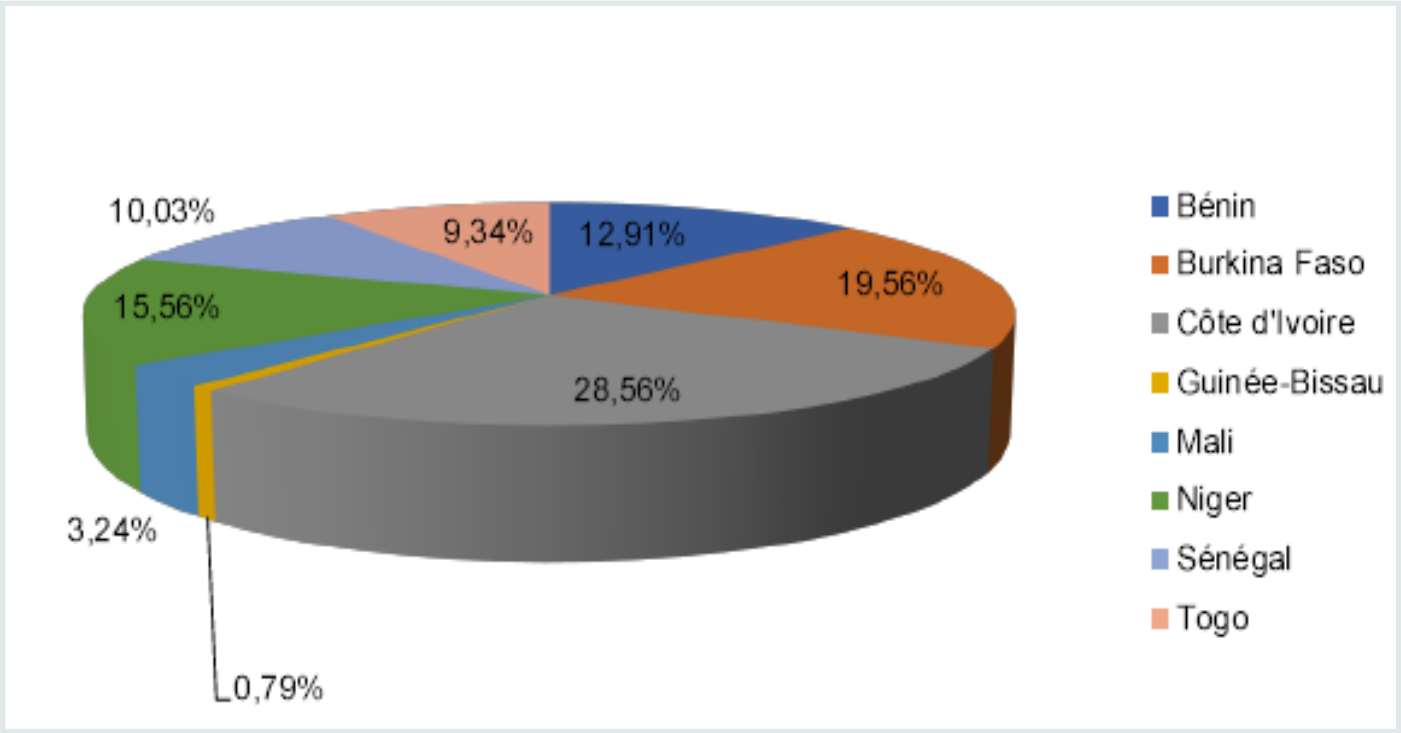

Source : UMOA-Titres

Marché des actions

Seule la filiale de la Bank Of Africa (BOA) au Niger est cotée à la BRVM depuis 2003. La valeur du titre à fin décembre 2021 se situe à 5 100 francs CFA. D'après les statistiques recueillies sur le site de la BOA, la capitalisation boursière de la BOA Niger était de 66,3 milliards de FCFA en 2021, contre 45,5 milliards de FCFA en 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 22,7 %. En 2021, la performance annuelle est de 45,7 %, tandis que le rendement des dividendes a progressé de 15,0 %.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-

membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA[4];

- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale[5] ;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.[6]

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

4 Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
5 Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.
6 L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'est établi à 3,8 % en 2021 contre 2,9 % en 2020, soit à un niveau au-dessus du plafond communautaire de 3,0 %. La hausse des prix a été induite principalement par les perturbations de l'approvisionnement alimentaire et de l'amenuisement des stocks de céréales intérieurs.

Tableau 16 : Evolution du taux d'inflation au Niger et dans l'UEMOA (%)

Taux d'inflation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Niger	0,2	0,1	2,8	-2,5	2,9	3,8
UEMOA	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,1	3,6

Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le Nigeria est l'un des principaux partenaires commerciaux du Niger. En 2016, il a procédé à une dévaluation de sa monnaie (le Naira) afin de redresser son équilibre extérieur. Cette décision a eu pour effet de renchérir le coût des exportations du Niger vers le Nigeria, notamment les opérations de réexportations de voitures d'occasion, d'huile et de riz. La figure ci-après indique que le franc CFA s'est apprécié de près de 40 % vis-à-vis du Naira entre 2015 et 2018, même si le marché de change s'est progressivement redressé. Cependant, la sortie du Nigeria de la récession économique et la hausse du Naira entre 2017 et 2018 ont dopé les exportations nigériennes, notamment celles du bétail. Le CFA s'est déprécié d'environ de 25 % vis-à-vis du dollar entre 2014 et 2021, renchérissant les importations de biens généralement libellées en devise américaine. De même, d'après les données de la BCEAO, le taux de change du CFA par rapport au Naira s'est déprécié d'environ de 3 % entre 2019 et 2020 à la suite de la politique de dévaluation mise en œuvre par les autorités du Nigeria. On note qu'en 2021, le niveau de dépréciation du F CFA par rapport au Naira se rétrécie sous l'effet d'un début d'embellie de l'économie nigériane.

Figure 3. Evolution du taux de change US Dollar – Naira de 2013 à 2021

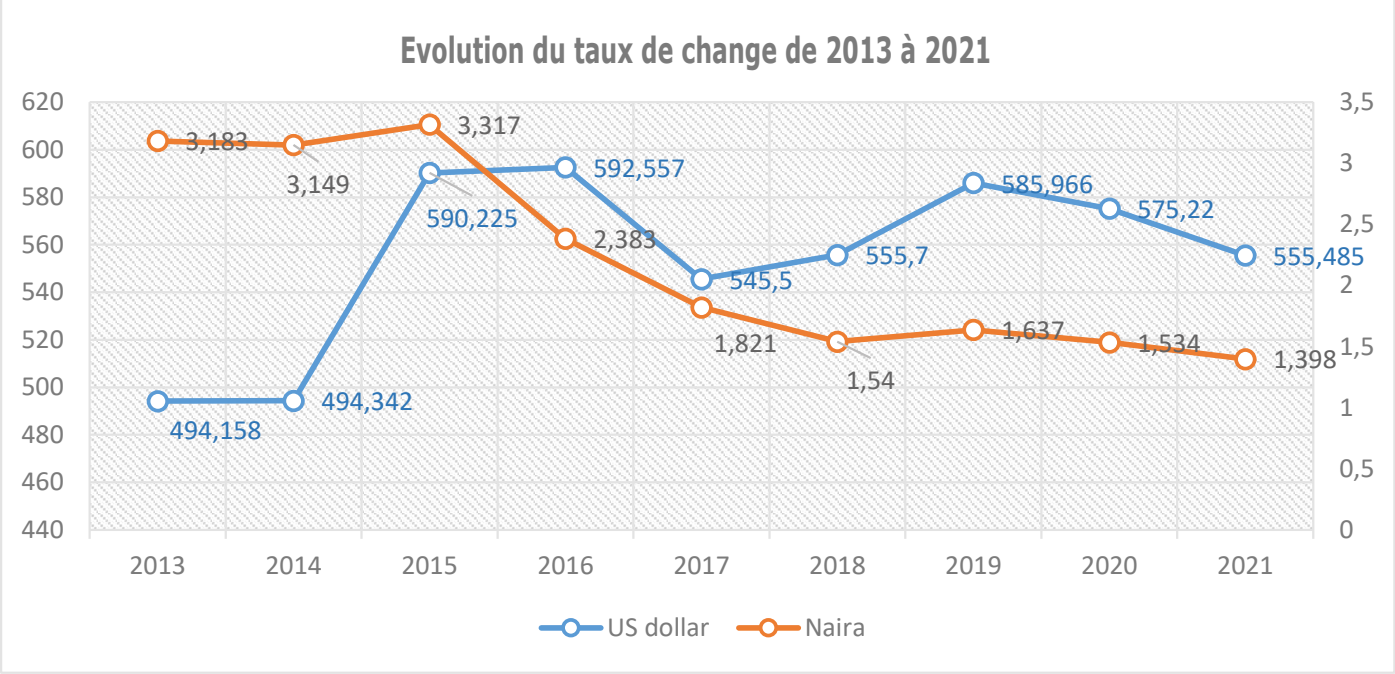

Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Le tableau 17 donne l'évolution des avoirs et engagements officiels du Niger depuis 2016. Les actifs extérieurs nets (différence entre les créances sur les non-résidents et les engagements envers ces non-résidents) du Niger sont passés de 641,1 milliards de FCFA en 2019 à 559,8 milliards FCFA en 2020. En 2021, les actifs extérieurs nets se sont établis à 686,5 milliards, soit une augmentation de 126,7 milliards par rapport à 2020.

Le niveau des réserves internationales de la BCEAO est passé de 396,5 milliards de FCFA en 2020 à 404,8 milliards de FCFA en 2021. Ce niveau de réserve a atteint 5,1 mois d'importations en 2021, contre 4,7 mois en 2020, grâce à l'assainissement budgétaire et à l'augmentation des apports nets de capitaux. Il faut noter que le niveau des réserves internationales du Niger est relativement conforme à la fourchette adéquate estimée de 6 à 7 mois.

Tableau 17. Evolution des avoirs et engagements officiels du Niger en milliards de FCFA, 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs extérieurs nets	**572,1**	**437,2**	**323,6**	**641,1**	**559,8**	**686,5**
BCEAO	**460,7**	**353,0**	**262,7**	**466,7**	**396,5**	**404,8**
Créances sur les non-résidents	740,5	714,2	621,9	923,6	917,0	1 075,7
Avoirs officiels de réserve	46,4	54,6	79,6	102,3	177,2	329,6
Position de réserve au FMI	23,3	14,9	21,6	20,4	14,4	23,8
Avoirs en DTS	21,8	38,5	57,3	79,8	159,7	301,4
Autres actifs extérieurs	**694,0**	**659,7**	**542,3**	**821,3**	**739,8**	**746,1**
Engagement extérieurs	279,8	361,2	359,2	456,9	520,5	670,9
AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT	**111,4**	**84,1**	**60,9**	**174,4**	**163,3**	**281,7**
Créances sur les non-résidents	242,0	276,2	284,1	435,4	375,5	511,0
Engagements envers les non-résidents	130,6	192,1	223,1	261,0	212,2	229,3

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

En 2021, les échanges extérieurs se traduiraient par un déficit du compte des transactions courantes estimé à 1 236,4 milliards de FCFA, soit une aggravation de 191,4 milliards de FCFA relativement à l'année 2020 due principalement à la détérioration de la balance des biens et services et du solde de revenus primaires. En perspective, ce déficit devrait se creuser davantage en 2022, notamment en raison de la hausse attendue des importations avant de s'améliorer à court terme, à la faveur de l'exportation du pétrole brut prévue pour 2023.

En 2021, la balance commerciale a été marquée par la baisse des exportations d'uranium qui constituent l'un des principaux produits d'exportation du Niger. La baisse des exportations d'uranium est liée au repli de sa production à la suite de l'effondrement des cours internationaux et du vieillissement des sites qui devrait conduire à la fermeture des grands sites entre 2021 et 2022. Ainsi, la valeur des exportations d'uranium est passée de 145,5 milliards de FCFA en 2020 à 97,2 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 33,2 %. A l'inverse, les exportations de pétroles raffinés ont connu une hausse de 37,0 % passant de 105,4 milliards de FCFA en 2020 à 144,4 milliards de FCFA en 2021.

Le solde du revenu primaire est ressorti à -137,9 milliards de FCFA en 2021, en lien avec les paiements des intérêts, les rapatriements de salaires des travailleurs expatriés, du profit-oil ainsi que des dividendes des sociétés minières, pétrolières et de télécommunication. L'excédent des revenus secondaires atteindrait la somme de 363,3 milliards de FCFA en 2021, imputable aux appuis financiers extérieurs attendus par l'Etat d'un montant de 198,6 milliards de FCFA.

Quant au compte de capital, il est ressorti excédentaire de 424,8 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 18,8 milliards de FCFA par rapport à l'année 2020, porté par l'augmentation des transferts en faveur du secteur public.

Tableau 18. Evolution de la balance des paiements du Niger 2016-2022

Milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)	2022 (Projections)
Balance du compte courant	-700,3	-740,0	-902,6	-921,3	-1 045,0	-1 236,4	-1 396,4
Balance commerciale biens et services	-768,5	-874,0	-1 065,7	1 176,7	-1 268,8	-1 481,7	-1 646,2
Exports FOB	611,7	701,8	668,2	659,7	642,3	678,5	746,5
Dont Uranium	177,7	169,6	117,2	128,5	145,5	97,2	96,0
Dont Pétrole	91,3	151,4	129,3	128,4	105,4	144,4	166,4
Imports CAF	-1 281,9	-1 431,6	-1 597,6	-1 717,6	1 789,4	-2018,6	-2 207,4
Dont Biens d'équipements	-352,9	-370,4	-456,1	-547,2	-494,6	-570,6	-633,8
Dont Biens intermédiaires	-292,0	-305,6	-360,8	-372,9	-326,2	-384,7	-439,1
Dont Produits alimentaires	-261,6	-331,3	-397,6	-419,1	-485,3	-522,4	-549,7
Imports FOB	-1017,2	-1136,0	-1 267,7	-1 362,9	-1 419,9	-1600,7	-1 750,5
Balance des revenus primaires nets	-96,7	-105,5	-107,1	-113,0	-119,7	-137,9	-133,3

Balance des revenus secondaire nets	164,9	239,5	270,1	368,4	343,5	363,3	359,1
Compte de capital	229,6	239,5	346,6	370,5	406,0	424,8	435,1
Acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits	-0,3	2,9	2,5	0,0	1,3	0,0	0,0
Transfert de capital	230,0	234,1	234,1	370,5	404,6	424,8	435,1
Compte financier	-454,5	-373,0	-446,3	-873,2	-563,6	-938,2	-975,6
Dont Investissements Directs Etrangers	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-199,0	-386,5	-600,5
Erreurs et omissions	-4,1	-4,9	-4,2	-4,5	-4,6	0,0	0,0
Solde global	-20,2	-135,0	-113,9	317,9	-80,0	126,7	14,3

Source : BCEAO

De façon générale, les échanges extérieurs, en 2021, ont été marqués par la relative relance de l'activité économique. Ce dynamisme des échanges extérieurs se serait traduit par une hausse du ratio exportations/PIB (8,2 % du PIB en 2021 contre 8,1 % du PIB en 2020), malgré la hausse du ratio importations CAF/PIB (24,4 % en 2021 contre 22,6 % en 2020). On note également une hausse des IDE en partie liée à la hausse des acheminements des équipements nécessaires aux travaux d'investissement. En conséquence, le déficit du compte courant rapporté au PIB a augmenté en ressortant à 15,0 % en 2021 contre 13,2 % en 2020.

L'évolution du compte financier est essentiellement expliquée par les Investissements Directs Etrangers (IDE) qui ont connu une augmentation en ressortant à 386,5 milliards de FCFA en 2021 contre 199,0 en 2020. En somme, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire à 126,7 milliards de FCFA en 2021, contre un déficit de 80,0 milliards en 2020. Il est important de souligner que de façon globale, le solde global de la balance des paiements du Niger est largement tributaire des chocs internes, dont les plus récurrents sont les conditions agro-climatiques, et externes telle que l'évolution des cours mondiaux des produits miniers, pétroliers et alimentaires sur le marché international, ainsi que la volatilité des appuis financiers extérieurs et du cours du Naira, la monnaie nigériane.

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, *« d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».*

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;

- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;

- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;

- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;

- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

- **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consom mation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans[7] ;

7 Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires ;

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux du Niger avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2014 et 2020 montre une situation globalement déficitaire de la balance commerciale intra-zone, sauf en 2017. Si les importations ont suivi une tendance baissière entre 2014 et 2016, elles sont légèrement reparties à la hausse entre 2017 et 2020. En 2020, la valeur totale des importations en provenance de la zone UEMOA s'élevait à 208,3 milliards de FCFA. Le premier partenaire du Niger à l'importation en 2020 était la Côte d'Ivoire avec un volume d'échanges estimé à 67,5 milliards de FCFA, suivie du Togo avec 50,7 milliards de FCFA et du Bénin avec 35,9 milliards de FCFA.

Les exportations du Niger à destination de la zone UEMOA sont réparties à la hausse à partir de 2017 après une baisse un an plus tôt, tirées principalement par les produits pétroliers à destination des pays de l'UEMOA. En 2020, la valeur totale des exportations en direction de la zone UEMOA s'élevait à 148,5 milliards de FCFA contre 111,3 milliards en 2019. En 2020, le premier partenaire à l'exportation du Niger était le Mali, avec un volume d'échanges estimés à 62,5 milliards de FCFA, suivi par le Burkina Faso avec un volume d'échanges estimés à 52,9 milliards de FCFA, et du Bénin avec 17,6 milliards de FCFA d'exportations de marchandises. Les produits vendus dans l'UEMOA sont principalement constitués d'oignons, de bétail et surtout de pétrole raffiné, en direction du Mali, du Burkina Faso, du Togo et de la Côte d'Ivoire.

Figure 4. Principaux produits d'exportations du Niger en 2020 (en % des exportations totales)

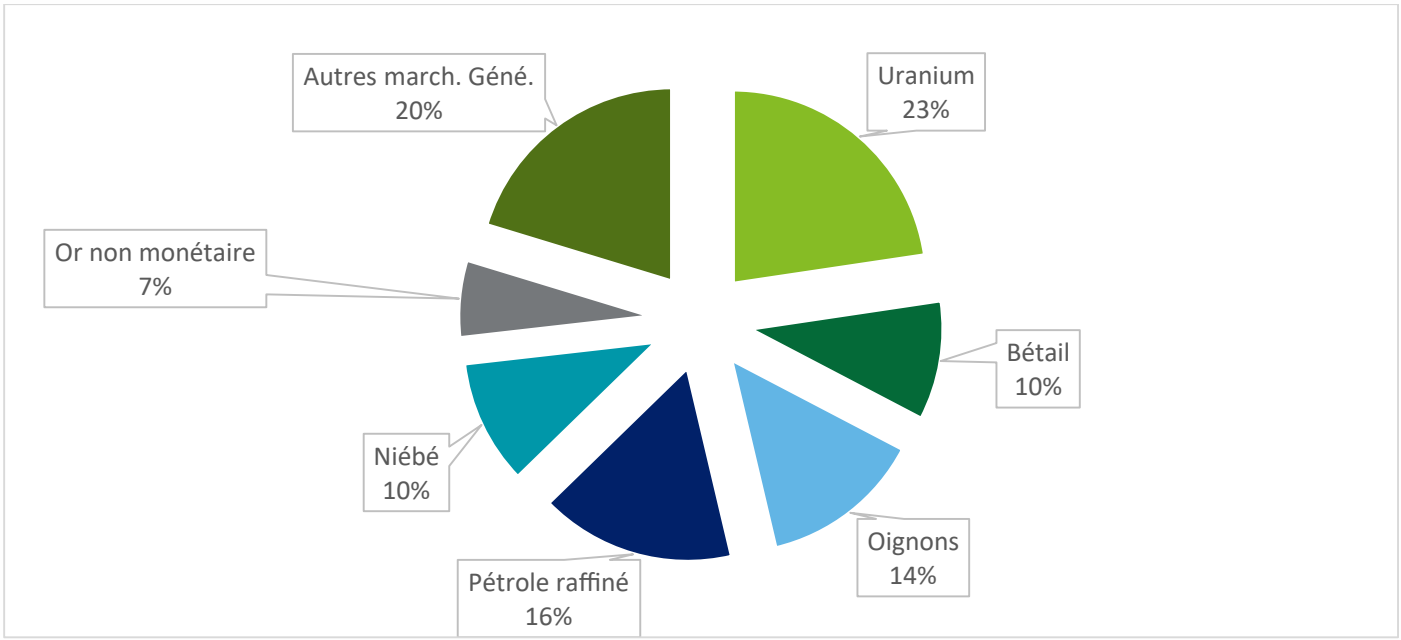

Source : BCEAO

En 2020, l'évolution des exportations des principaux produits a révélé une prédominance des produits pétroliers, des produits agropastoraux (bétail, oignon et niébé) et des produits miniers (uranium et or). Les exportations des produits pétroliers à destination principalement du Nigéria, du Burkina Faso et du Mali se sont établies à 105,4 milliards contre 124,4 milliards en 2019. Cette contreperformance est expliquée par l'arrêt des exportations de pétrole raffiné en direction du Nigeria qui a fermé sa frontière ainsi que les mesures prises par le Gouvernement du Niger en vue de lutter notamment contre la fraude sur les hydrocarbures.

L'oignon est principalement exporté vers les pays de l'UEMOA et le Ghana. En 2020, la valeur totale des exportations d'oignon s'est élevée à 87,6 milliards contre 93,0 milliards en 2019, soit une baisse de 5,8 %. Cette baisse est imputable à la pandémie de la Covid-19 malgré les efforts de modernisation de la filière oignon avec notamment la mise en œuvre du comptoir de l'oignon, les efforts de remise à niveau des aménagements hydroagricoles existants, les efforts pour augmenter les superficies emblavées, ainsi que l'utilisation plus importante de matériels et d'intrants agricoles.

Les autres produits agropastoraux exportés sont constitués de cuirs et peaux, de produits piscicoles, de cultures de rente (niébé, souchet, coton égrené, sésame, huile d'arachide et gomme arabique) ainsi que des réexportations de cigarettes, de friperies, de tissus de coton, de véhicules et engins, et de produits alimentaires (riz, pâtes alimentaires, huiles végétales, etc.). En 2020, leur valeur s'est établie à 130,4 milliards de FCFA contre 146,2 milliards de FCFA en 2019, soit une chute de 10,8 % causée par la diminution des réexportations de marchandises vers le Nigéria.

La balance commerciale intra-UEMOA du Niger était déficitaire de 59,8 milliards de FCFA en 2020 contre 97,5 milliards en 2019, ce qui dénote d'une hausse des exportations du Niger plus importante que celle des importations vers cet espace. En effet, les pays de l'UEMOA ont reçu 34,7 % des exportations du Niger en 2020, alors que ce niveau était de 24,9 % en 2019. Cette situation est imputable principalement à la hausse des expéditions des produits pétroliers raffinés, en raison de la réorientation des échanges des produits raffinés vers le Mali et le Burkina Faso suite à la fermeture des frontières nigérianes. Il faut souligner tout de même que le degré d'ouverture de l'économie nigérienne vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste faible. D'après la BCEAO, il se situait autour de 2,4 % en 2020 contre 2,1 % en 2019.

Figure 5. Valeur des importations et des exportations du Niger (milliards de FCFA)

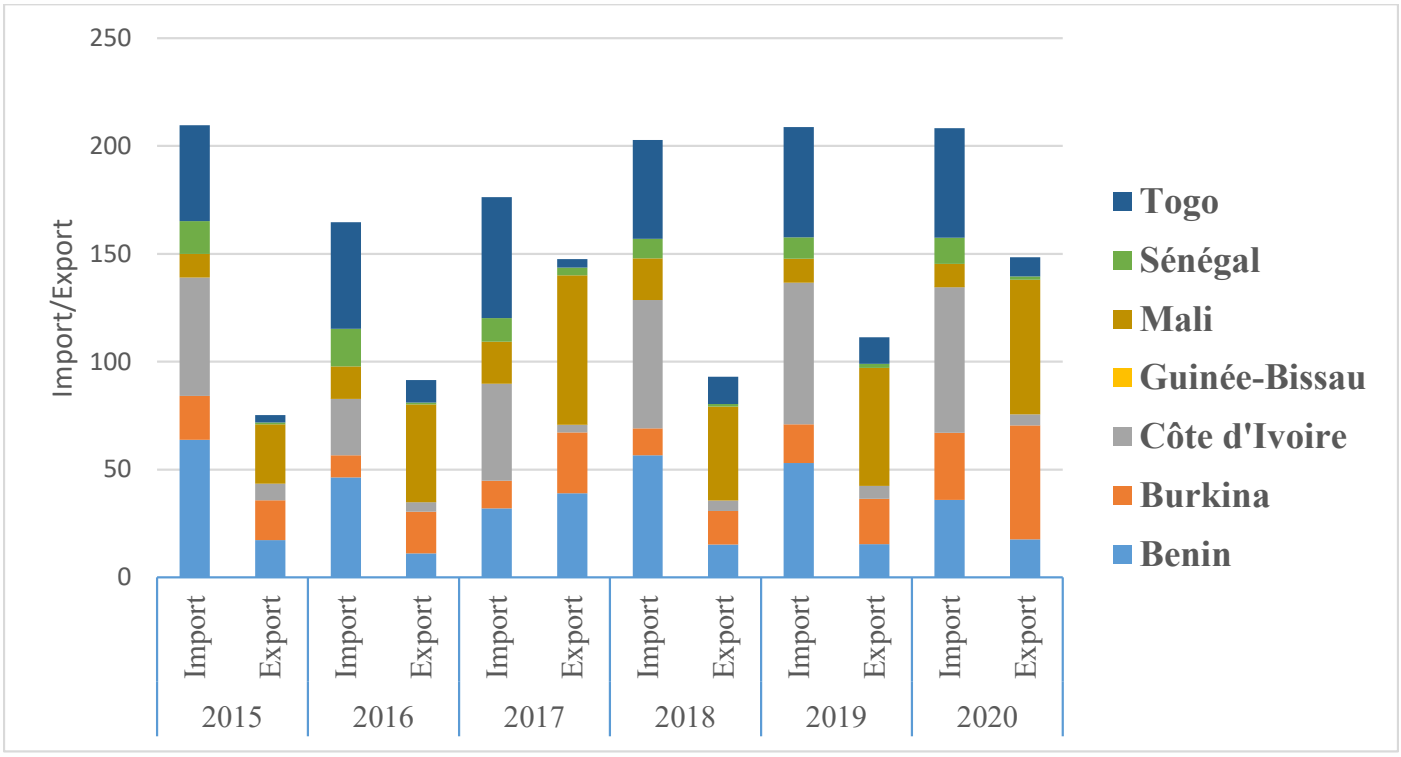

Source : BCEAO

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Bien que l'appartenance à l'UEMOA offre des opportunités en termes de commerce extérieur, le Niger ne semble pas profiter de ses avantages comparatifs pour mieux valoriser ses produits d'exportation. En 2020, les exportations de biens du Niger dans la zone UEMOA se sont élevées à 148,5 milliards de FCFA contre 111,3 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 33,4 %. Cette hausse était en partie imputable à l'accroissement des exportations des produits pétroliers en direction des pays de l'UEMOA comme le Mali et le Burkina Faso.

Les exportations du Mali vers les pays de la zone UEMOA en 2020 représentaient 34,6 % de la valeur totale des exportations du pays. Le Mali et le Burkina Faso sont les premiers clients du Niger, totalisant à eux seuls 77,8 % des exportations vers les pays de l'UEMOA en 2020. La Côte d'Ivoire, avec 32,4 % des importations en 2020, est le premier fournisseur du Niger, suivie du Togo (24,3 % des importations) et du Bénin (17,2 % des importations).

Toutefois, en considérant l'espace CEDEAO, le Nigeria reste le premier partenaire commercial du Niger avec des volumes d'échanges à l'importation et à l'exportation de 80,2 milliards et 23,2 milliards respectivement en 2020. Toutefois, les exportations vers le Nigéria ont exceptionnellement diminué en raison de la fermeture de sa frontière avec le Niger à partir de la fin août 2019.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les échanges avec le Niger

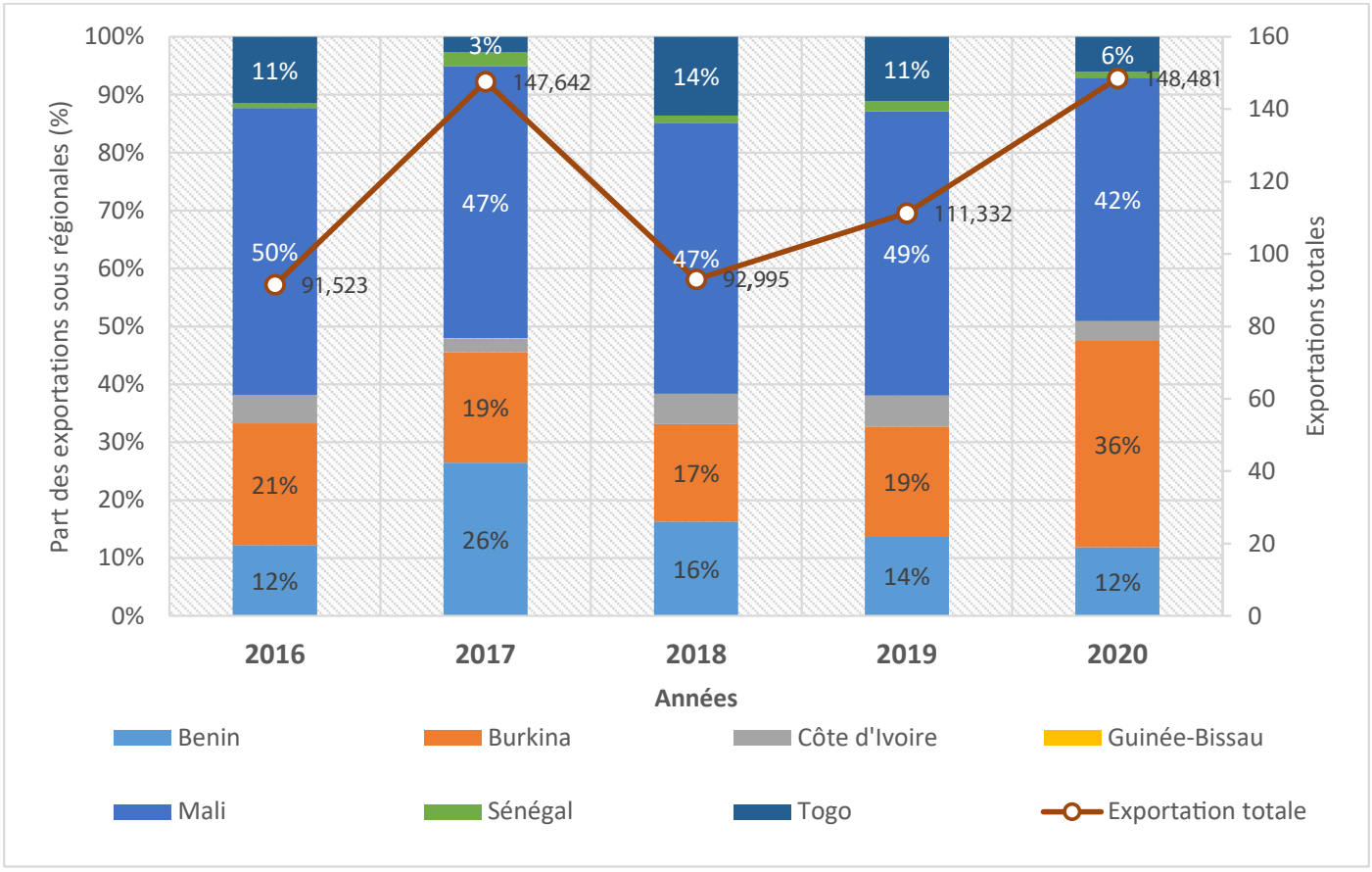

Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

De façon générale, les produits issus du secteur secondaire dominent les exportations et importations du Niger. En 2020, le secteur secondaire a représenté, respectivement, 45,9 % et 56,8 % des importations et exportations du pays. Dans le cas des importations, le Niger importe principalement des machines, appareils électriques et engins mécanisés, du ciment, du fer et des voitures. La composition des importations et exportations reflète l'importance du secteur des services dans les échanges commerciaux. En effet, le Niger importe essentiellement des services commerciaux (transport et services aux entreprises notamment). Les minerais et combustibles minéraux, la viande, les cuirs et peaux sont les produits les plus exportés par le Niger.

Figure 7. Evolution des échanges régionaux par secteur, 2015-2021

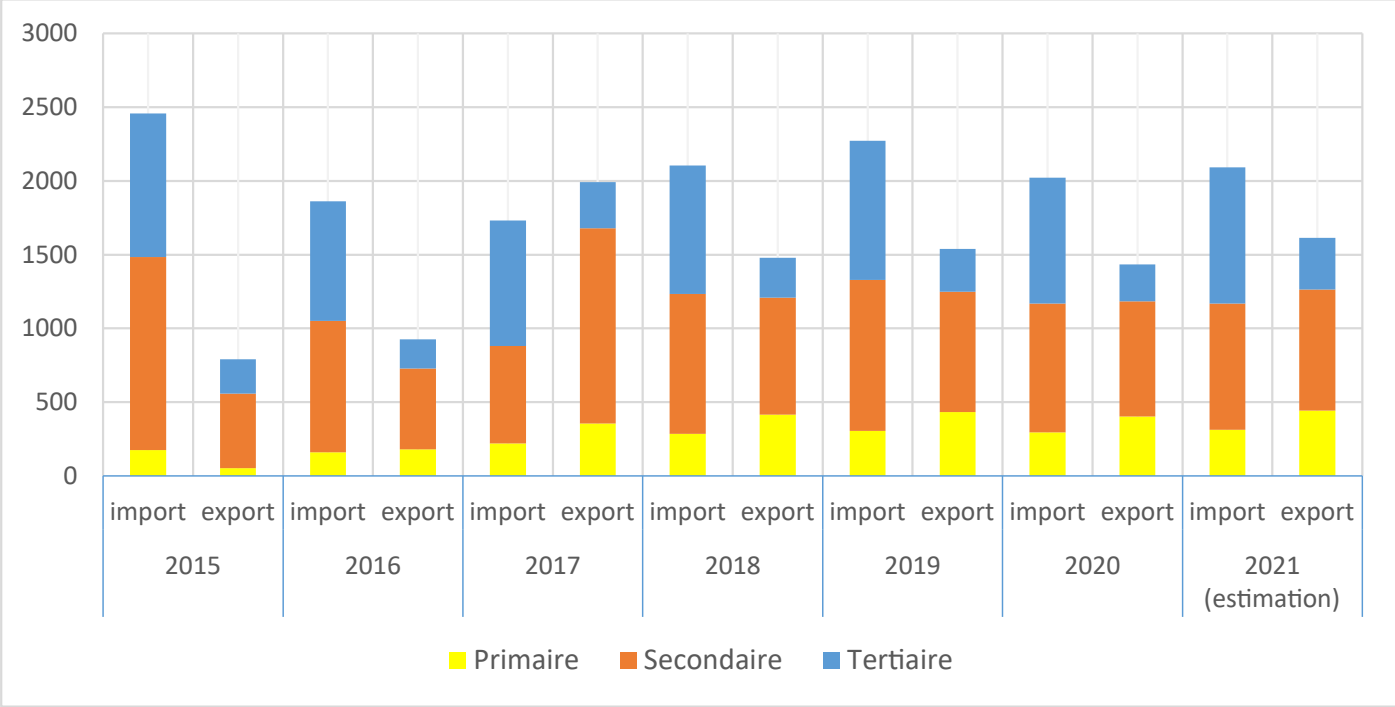

Source : BCEAO

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

La politique commerciale du Niger est fondée sur son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA. Elle vise à conquérir les marchés internationaux, surtout ceux des pays de la CEDEAO, le principal partenaire du pays étant le Nigeria. Pour ce faire, le gouvernement souhaite :

- Soutenir les jeunes diplômés pour la création d'entreprises commerciales ;
- Diversifier et augmenter les productions agricole, pastorale, artisanale et industrielle dans lesquelles le Niger dispose d'un avantage comparatif ;
- Introduire des normes de production des biens et des services et généraliser la démarche qualité, notamment par l'accréditation des laboratoires d'analyses, de tests et d'essais, et la certification des entreprises et des produits ;
- Créer des zones franches et améliorer le climat des affaires.

Le gouvernement a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, conscient du rôle important du commerce dans la lutte contre la pauvreté. Le Niger ambitionne aussi de réduire sa dépendance aux taxes qui représentent actuellement plus d'un tiers des recettes totales de l'État. Pour que le commerce puisse jouer pleinement ce rôle, en plus des actions décrites supra, il est nécessaire de réduire les taxes à l'importation et à l'exportation.

En matière de promotion des exportations, le Gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur quelques secteurs considérés comme les plus prometteurs en termes de création de richesses et d'emplois, notamment pour les personnes les plus pauvres. Il s'agit des secteurs de l'élevage, cuirs et peaux, agricoles (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide, coton) et des secteurs des mines, y compris des mines à petite échelle. Les objectifs du Gouvernement concernant les importations, qui fournissent l'essentiel de la consommation intérieure du pays, sont de permettre un accès des populations à des biens de qualité au meilleur prix possible, afin de ne pas grever le budget des ménages.

Le Niger est membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1996. D'après l'OMC, le Niger n'avait signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et

accords conclus sous l'OMC sauf l'accord sur la facilitation des échanges, devenant ainsi le douzième Membre de l'OMC et le premier pays moins avancé (PMA) à ratifier le nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le Niger n'a jamais été impliqué dans un différend à l'OMC. Par ailleurs, le Niger continue d'être éligible aux préférences tarifaires sous le Système généralisé de préférences (SGP) de plusieurs pays (Australie, Biélorussie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Islande, Japon, Kazakhstan, Nouvelle Zélande, Norvège, Suisse, Turquie, et Union européenne). Le SGP de l'UE incorpore l'Initiative « Tout sauf les armes », en vertu de laquelle l'UE accorde, depuis 2001, l'accès en franchise de droits, sans restriction quantitative, aux produits originaires (sauf les armes et munitions) des PMA, y compris le Niger. Le SGP des États-Unis incorpore l'AGOA, auquel le Niger est également éligible.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les principaux partenaires commerciaux du Niger sont la France, les Emirats Arabe Unis, le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali et les Etats-Unis. Le Niger a exporté pour 428,1 milliards de FCFA de marchandises en 2020 vers ses principaux partenaires, ce qui représente 66,7 % des exportations totales de marchandises évaluées à 642,3 milliards de FCFA *(tableau 20)*.

L'Afrique est le premier marché à l'exportation du Niger, absorbant 32,5 % de ses ventes totales de marchandises en 2020 en valeur, suivie de l'Europe (20,6 %), de l'Amérique (6,9 %) et de l'Asie (6,6 %). En 2020, le maintien de l'Afrique à la place de premier client du Niger s'explique par les expéditions des produits pétroliers et dans une moindre mesure par celles du niébé, de l'oignon, des animaux sur pied et des réexportations. La hausse des exportations du Niger vers l'Europe est essentiellement due à l'augmentations des expéditions d'uranium vers la France.

En matière d'importation, l'Asie reste le premier fournisseur du Niger avec 638,4 milliards de FCFA en 2020, soit 35,7 % des importations totales du pays contre 38,6 % en 2019. Les produits en provenance de l'Asie sont constitués, pour l'essentiel, d'appareils électroniques, de biens d'équipement, de céréales, de matériels de bureau, de textiles, de friperies et de thé. L'Europe et l'Afrique viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 440,2 milliards de FCFA et 374,4 milliards de FCFA en 2020, soient 24,6 % et 20,9 % des importations totales du Niger. L'Amérique est le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 141,4 milliards de FCFA en 2020, soit environ 7,9 % des importations totales du Niger.

Les produits en provenance d'Europe sont essentiellement composés de produits pharmaceutiques et laitiers, de cigarettes, de matériels de télécommunications, d'appareils de précision, de véhicules neufs et d'occasion. L'essentiel des produits importés d'Afrique provient de la zone UEMOA à hauteur de 208 milliards de FCFA, soit 55,6 % du total des approvisionnements en provenance d'Afrique. Ces importations sont principalement composées de ciment, d'huiles de cuisine, de céréales, de fruits et légumes et de produits manufacturés.

En conséquence, le taux de couverture des importations FOB par les exportations est ressorti à 45,2 % en 2020, en recul de 6,6 % par rapport à 2019. Le degré d'ouverture commerciale du Niger a, quant à lui, fléchi de 1,3 points de pourcentage en un an pour s'établir à 35,5 % en 2020.

Tableau 19 Evolution des échanges internationaux en valeur et par destination

Pays Export (Milliards FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	Pays Import (Milliards FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020
Europe	**195,1**	**188,1**	**121,8**	**93,9**	**132,5**	**Europe**	**209,4**	**250,6**	**322,3**	**398,9**	**440,2**
France	169,9	157,4	106,5	85,8	122,3	**France**	103,1	120,2	156,5	170,9	195,8
Afrique	**289,0**	**384,7**	**213,3**	**276,0**	**208,9**	**Afrique**	**291,0**	**310,0**	**378,6**	**391,0**	**374,4**
Nigeria	158,7	199,2	115,8	116,9	23,3	**Nigeria**	68,7	66,4	92,5	87,3	80,1
UEMOA	**91,5**	**147,6**	**93,0**	**111,3**	**148,5**	**UEMOA**	**164,7**	**176,2**	**202,8**	**208,7**	**208, 3**
Burkina Faso	19,3	28,2	15,6	21,0	52,9	**Bénin**	46,3	31,9	56,5	52,9	35,9
Mali	45,3	69,2	43,5	54,7	62,5	**Côte d'Ivoire**	26,2	44,9	59,6	65,6	67,5
Amérique	**18,8**	**22,2**	**21,1**	**13,1**	**44,1**	**Amérique**	**88,5**	**162,4**	**134,4**	**116,2**	**141,4**
Etats-Unis	18,4	21,9	20,3	12,2	12,3	**Etats -Unis**	72,5	141,5	108,6	93,2	94,2
Asie	**0,724**	**5,5**	**71,9**	**62,5**	**42,5**	**Asie**	**397,4**	**376,1**	**568,5**	**662,6**	**638,4**
Emirats Arabes Unis	**0,250**	**2,5**	**20,2**	**22,4**	**37,1**	**Emirats Arabes Unis**	**61,6**	**63,1**	**57,2**	**88,7**	**61,6**
Chine	0,142	2,1	26,3	22,4	91,0	**Chine**	182,9	132,6	293,2	331,2	320,6
Total principaux partenaires régionaux	**611**	**701**	**668**	**445,7**	**428,1**	**Total principaux partenaires régionaux**	**1017**	**1136**	**1268**	**1670,8**	**1598,2**

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Le Niger exporte essentiellement de l'uranium, des produits pétroliers, du bétail, des oignons et du niébé. En 2020, il est à noter que les exportations ont connu une légère baisse de 2,6 % par rapport à 2019. Cette contre-performance provient notamment de la chute des expéditions des produits agropastoraux (oignons, bétail, niébé) et de pétrole raffiné ; bien que les exportations d'uranium se sont accrues en passant de 128,5 milliards en 2019 à 145,5 milliards en 2020. L'évolution des exportations des principaux produits révèle une prédominance des produits agropastoraux (bétail, oignon et niébé), des produits miniers (uranium et or) et pétroliers.

Le Niger importe essentiellement des produits alimentaires, des biens d'équipement et des matières premières et biens intermédiaires. Les biens d'équipement, dont les machines et appareils (électrique et mécanique), les matériels de transport, de précision ainsi que les biens meubles, constituent le groupe prédominant, avec 27,6 % du total des achats à l'extérieur en 2020 contre 31,9 % en 2019.

Cette chute des importations des biens d'équipement et intermédiaires est en liaison avec la baisse de la cadence d'infrastructures publiques et privées, en lien avec la chute des investissements directs étrangers, induite par la pandémie de la Covid-19.

Les produits alimentaires (céréales, pâtes alimentaires, huiles végétales, etc.) constituent le deuxième poste d'importation du Niger avec 27,1 % du total des achats extérieurs en 2020 contre 24,4 % un an plus tôt. La progression des achats des produits alimentaires est en lien avec l'augmentation des importations de riz, de pâtes alimentaires et d'huiles végétales.

Les biens intermédiaires constituent le troisième poste d'importation du Niger avec 18,2 % du total des importations en 2020 contre 21,7 % l'année précédente. Ils sont composés de ciment, de fer, d'acier et de produits chimiques, des biens de consommation courante (17,9 %) et des autres biens (4,2 %). La baisse des biens intermédiaires en 2020 est à mettre en relief avec celle des biens d'équipement.

Tableau 20. Evolution des principaux produits échangés en valeur

Pays Export (Milliards FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	Pays Export (Milliards FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020
Uranium	177,7	169,5	117,2	128,5	145,5	Produits alimentaires	261,6	331,3	397,5	419,1	485,3
Bétail	59,2	65,4	74,7	69,8	64,4	Autres biens de consommation courante	211,9	225,2	227,5	231,2	320,1
Oignons	72,6	78,1	86,4	92,9	87,6	Produits pétroliers et énergétiques	72,8	93,3	73,8	81,2	88,6
Pétrole raffiné	91,3	151,4	129,3	128,4	105,4	Matières premières et biens intermédiaires	291,9	305,5	360,7	372,9	326,2
Niébé	54,7	64,9	77,4	71,5	67,3	Biens d'équipement	352,9	370,4	456,1	547,2	494,6
Or non monétaire	24,5	26,1	25,4	22,4	41,8	Produits divers	90,6	105,9	81,7	65,9	74,4
Autres marchandises générales	131,7	146,3	157,7	146,2	103,4	-	-	-	-	-	-
Dont réexportation	96,4	104,4	108,5	88,7	72,2	-	-	-	-	-	-
TOTAL des exportations	611	702	668	659	642	TOTAL des exportations	1282	1432	1597	1717	1789

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 Evolution des IDE dans le pays

Les flux nets d'investissements directs étrangers se sont chiffrés à 199,0 millions en 2020 contre 401,4 millions en 2019. Cette baisse s'explique notamment par les retards d'acheminement des équipements nécessaires aux travaux de construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut nigérien. D'après la BCEAO, la poursuite de la prospection minière et pétrolière ainsi que des forages sur les champs d'Agadem ont marqué l'évolution des IDE, tempérée par la récupération des coûts pétroliers par la compagnie chinoise d'exploitation de pétrole (CNPC).

Le profil des Investissements directs étrangers (IDE) présente une tendance haussière entamée depuis 2003, avant leur stabilisation relative entre 2015 et 2018. Ce profil reflète l'intensification des activités aurifères ainsi que le regain des investissements dans les secteurs minier, pétrolier et des transports.

Tableau 21. Evolution du solde des IDE de 2015 à 2020 (en milliards de FCA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IDE	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-199,0

Source : BCEAO

Le solde du compte financier, qui retrace les acquisitions nettes d'actifs et les accroissements nets de passifs financiers, est passé de -873,9 milliards en 2019 à -563,6 milliards en 2020. Cette évolution est principalement imputable au recul des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille. Les flux nets de portefeuille sont passés de -155,7 milliards en 2019 à seulement -9,8 milliards en 2020, en lien avec les remboursements des titres publics, émis précédemment par le Trésor public nigérien au profit des investisseurs des autres Etats de l'Union. Les autres investissements sont passés d'un solde de -316,8 milliards en 2019 à -354,9 milliards en 2020, imputable à la hausse des tirages publics. En effet, les tirages publics nets ont connu une progression entre 2019 et 2020, passant de 268,780 milliards à 385,997 milliards. Pour le secteur privé, il est noté des remboursements des engagements antérieurs.

Tableau 22. Evolution du Compte financier de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements Directs	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-199,0
Investissements de Portefeuille	-84,0	-99,1	-31,0	-79,3	-155,7	-9,8
Autres Investissements	-200,5	-200,6	-162,2	-129,7	-316,8	-354,9
Compte Financier	-577,3	-454,5	-373,0	-446,3	-873,9	-563,6

Source : BCEAO

L'évolution mitigée des différents comptes de la balance des paiements a fait ressortir un solde global déficitaire en 2020 après un excédent en 2019. Cette situation résulte de la dégradation du solde des transactions courantes et de capital, conjuguée à une baisse de l'excédent du compte financier. L'évolution défavorable du solde global traduit pour l'essentiel la baisse des exportations de biens et services ainsi que le ralentissement des investissements directs étrangers occasionnés par la pandémie de la Covid-19. L'évolution du solde global en % du PIB est présentée dans la figure infra.

Figure 8. Evolution du solde global à niveau, en pourcentage du PIB, 2015-2021

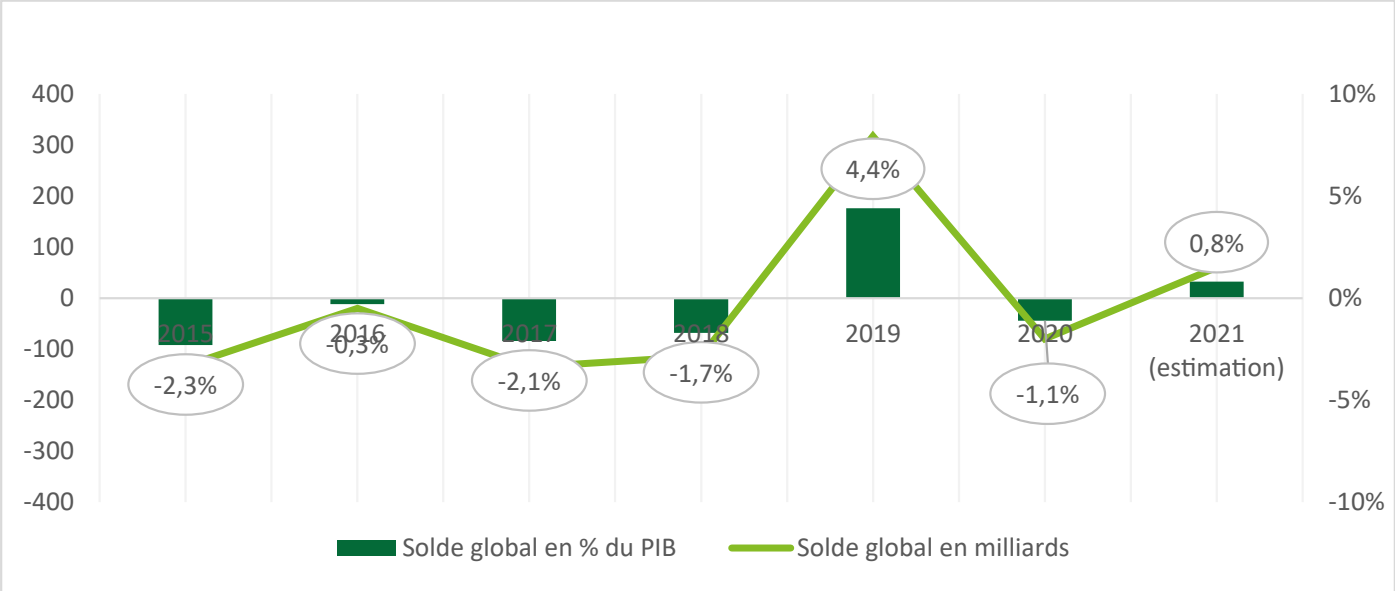

Source : BCEAO

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

A la suite des travaux de réévaluation du PIB, le Niger a respecté, en 2018, tous les critères de premier et second rang de l'UEMOA, à l'exception du taux de pression fiscale qui n'est pas atteint. Toutefois, en 2020, la forte progression des dépenses, d'une part, pour supporter les investissements publics et les charges courantes notamment des salaires, d'autres part, n'ont pas permis au pays de respecter le critère clé relatif au solde global et de second rang. De même, le critère portant sur l'encours de la dette quoiqu'en dessous du plafond de 70 % enregistre une accélération en augmentant de 6,5 points de pourcentage du PIB en 2021.

Par ailleurs, malgré les efforts de mobilisation des ressources intérieures, le taux de pression fiscale était de 10,0 % en 2021, soit un niveau encore en dessous de la moyenne de l'UEMOA qui est de 13,3 %. Toutefois, la crise liée à la pandémie de la covid-19 a conduit les autorités de l'Union à suspendre, le 20 avril 2020, l'application du Pacte de Convergence de l'UEMOA aux Etats membres. Ainsi, les mesures prises par les autorités nigériennes (soutiens aux entreprises et aux ménages) ont conduit à une dégradation des différents critères.

Tableau 23. Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

	Norme	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang						
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	-3 %	-3,7%	-3,0%	-3,5%	-5,3%	-5,9%
Taux d'inflation annuel moyen	3 %	0,1	2,8	-2,5	2,9	3,8
Encours de la dette publique intérieure et extérieure /PIB nominal	70 %	39,4	38,8	41,4	44,4	50,9
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales	35 %	43,5	34,7	36,0	39,2	38,2
Taux de pression fiscale	20 %	9,5	11,0	10,3	9,6	10,0

Source : INS, Commission de l'UEMOA

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont il a signé le traité le 11 janvier 1994. Le cadre institutionnel de l'UEMOA comprend notamment : la Conférence des chefs d'États et de gouvernements, qui prend les actes additionnels au Traité de l'Union, le Conseil des ministres, l'instance décisionnelle de l'UEMOA, et la Commission de l'UEMOA, qui est l'organe de suivi et de mise en œuvre. L'UEMOA a harmonisé les régimes en matière de taxation au cordon douanier, et développe également une approche régionale de la normalisation, l'accréditation et la certification. Des directives communautaires ont été prises dans plusieurs secteurs d'activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche, l'énergie, les mines, le transport aérien, les télécommunications, les services financiers et les services professionnels. La transposition au niveau national des dispositions communautaires a progressé depuis 2010, mais leur application demeure néanmoins un défi.

Toutefois, depuis l'adoption en 2013 d'un Acte additionnel créant une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Commission a observé une progression de la transposition et l'application des actes communautaires par les États membres. En 2021, selon la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA, le Niger affichait un taux satisfaisant de mise en œuvre des réformes de 81,6 % contre 78,6 % en 2020, soit une hausse de 3 points de pourcentage. De même, le pays a obtenu un taux de mise en œuvre de 82,0 % en 2021 contre 73,4 % en 2020 pour la gouvernance économique et la convergence. Quant aux réformes sectorielles, elles ont enregistré en 2021 un score de 84,5 % contre 84,0 % en 2020. En ce qui concerne les programmes et projets communautaires, leur mise en œuvre affichait un taux moyen d'exécution physique de 84,2 % en 2021 contre 77,0% en 2020.

Le Niger est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et du Conseil de l'Entente – aux côtés du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975 avec pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'ouest. Selon le Traité révisé de juillet 1993, la CEDEAO sera à terme la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté économique pour l'Afrique (CEA).

Le protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement a entrainé, entre autres, la suppression de l'obligation de visas entre États membres pour les citoyens de la Communauté. Dans ce sillage, la CEDEAO a mis en place le passeport CEDEAO,

puis adopté en décembre 2014 la Carte d'identité biométrique qui a entrainé la suppression de la carte de résident. En outre, la CEDEAO a mis en place un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile dénommé «Carte brune» et lancé un Programme de coopération monétaire qui vise la création d'une monnaie unique en 2020.

En 2016, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique ont créé un indice de l'intégration régionale pour mesurer dans quelle mesure chaque pays africain remplit ses engagements en vertu des divers instruments panafricains d'intégration régionale comme l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Cet indice fait la synthèse des dimensions suivantes : libre circulation des personnes, intégration commerciale, intégration productive, liaisons et infrastructures régionales et convergence des politiques macroéconomiques. Avec un score de 0,56, le Niger occupait le 4ème rang parmi les pays de la CEDEAO. En d'autres termes, le Niger a une bonne performance dans les dimensions de la libre circulation des personnes et l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques. En revanche, sa performance par rapport aux autres dimensions de l'indice demeure plutôt faible en comparaison avec les pays les plus performants de la CEDEAO.

6.1 Climat des affaires

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 132ème rang sur 190 pays, contre 143ème l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22ème place en Afrique et la 4ème place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

Tableau 24 Indicateurs du climat des affaires

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
Créer une entreprise	Mise en place de la maison de l'entreprise ; adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement *Doing Business ;* adoption du décret N°2017-284 supprimant le capital minimum et le recours aux notaires pour la création d'une société anonyme à responsabilité limitée (SARL) ; simplification des procédures et la réduction des délais de création ou d'installation d'entreprise conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).	Le nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise est de 3 jours. Le nombre de procédure est de 3 et 7 jours respectivement pour les hommes et les femmes pour un coût moyen s'élevant à 8,1 % du revenu par habitant (360 $). Il faut un capital minimum de 11,8 % du revenu par habitant pour créer une entreprise, soit environ 17500 F.
Permis de construction	Décret 2018-225 du 30 mars 2018 portant réduction à 7 jours du délai d'obtention de l'autorisation de construire à travers la tenue hebdomadaire des sessions de la commission de permis de construire. Réduction à moitié du coût d'obtention de l'autorisation de construire. Elaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation.	Le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de 11 pour un délai de 91 jours. L'indice de contrôle de la qualité de la construction est de 6,0 (le score le plus élevé est de 15 au monde selon *Doing business*).

Accès à l'électricité	La création et l'opérationnalisation du Guichet Unique dédié au raccordement à l'électricité des PME ; la création et l'opérationnalisation d'une Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) qui permet entre autres de surveiller la performance de la société de distribution de l'énergie.	Le nombre total des procédures nécessaires pour obtenir un raccordement électrique est de 4 pour un délai de 68 jours.
Enregistrement de propriété	Réduction du délai de traitement d'un dossier de transfert de titre foncier de 30 jours à 7 jours. Suppression des frais d'enregistrement des statuts de l'entreprise.	Le nombre total de procédures exigées par la loi pour l'enregistrement des biens est de 4. Le coût d'enregistrement s'élève à 7,6 % du bien. Avec un score de 58,06 (52,6 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) le Niger est classé 111ème en matière de transfert de propriété selon *Doing business*.
Accès au crédit	Loi n°2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC). Adoption de la stratégie nationale 2015-2019 de finance inclusive qui a pour objectif d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel.	Le score du Niger en matière d''indice de fiabilité des garanties est de 53,72, contre une moyenne de 51,61 en Afrique subsaharienne. En revanche, seul 0,3 % des individus et d'entreprises est enregistré dans un registre centralisé privé d'information au cours des 5 dernières années, contre une moyenne de 7,0 % en Afrique subsaharienne.
Protection des investisseurs minoritaires	Un code minier et un code pétrolier définissent les procédures simplifiées d'octroi des permis de prospection, de recherche et d'exploitation, et qui prévoient des dispositions fiscales spécifiques accordant des avantages particuliers aux investisseurs minoritaires et étrangers.	Le Niger est classé 149ème pays en matière de protection des investisseurs minoritaires pour un score de 40,0, contre une moyenne de 44,55 en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants ne dépasse pas 1 sur une échelle allant jusqu'à 10.

Facilité pour payer les taxes	Mesures pour la déclaration et le paiement des impôts et les taxes en ligne, à travers l'adoption de l'arrêté n°0042MF 19 janvier 2018 relatif à la création de guichets supplémentaires à la Direction général des impôts. Adoption de l'arrêté N°0151 portant modalités de transfert de titres fonciers. Circulaire n°0090/DGD/PSW du 6 avril 2016 sur la mise en application du paiement électronique des droits et taxes liquidés en douane. Exonération totale des droits et taxes de douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les matériels, matériaux, équipements et outillages importés et concourant directement à la réalisation du programme d'investissement agréé.	Le Niger détient un indice de 54,49 et est classé 161ème pays en termes de facilité du paiement des taxes et impôts. L'indice des processus postérieurs à la déclaration d'impôts est de 38,0 contre une moyenne de 54,6 en Afrique subsaharienne.
Facilité d'exportation	Elaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export. Arrêté n° 088/MC/PSP/MT/MF du 17 décembre 2014 portant sur les documents exigibles à l'importation et l'exportation des marchandises. Arrêté N°0090 du 22 décembre 2014 relatif au transport public de	Le Niger possède un indice de 65,40 en termes de facilité des échanges transfrontaliers, contre une moyenne de 53,59 en Afrique subsaharienne. Le coût lié au respect des procédures d'exportation est de 391 $ pour un délai de 48h et celui lié au respect des procédures
Faire respecter le droit des contrats	Création du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey par Décision N°0014/CCIAN/PDT/2014 du 5 décembre 2014. Ce centre permet entre autres d'accélérer le processus de règlement des litiges commerciaux à travers la médiation et l'arbitrage. Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Le score du Niger en termes de facilité d'exécution des contrats est de 53,77 (119ème pays). L'indicateur de qualité des procédures judiciaires est de 7,5 sur une échelle allant jusqu'à 18. Par ailleurs, le temps nécessaire pour le règlement d'un différend est de 380 jours pour un coût d'environ 2,858,067 FCFA.

Résolution d'insolvabilité	Adoption de la loi N°2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement de petits litiges en matières commerciale et civile.	Le nombre d'année de recouvrement des insolvabilités est de 5 ans, contre une moyenne de 2,9 ans en Afrique subsaharienne. Le coût de recouvrement est de 18 % de la valeur du patrimoine. Le taux de recouvrement est de 21 %.
Résolution des faillites	Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Voir les dispositions de la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger
Règles pour embaucher et licencier	Loi N°2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger. Il s'agit d'un code qui régit les rapports entre employeurs et travailleurs au Niger.	Voir disposition de la *convention collective interprofessionnelle*, en application de l'article 75 de la loi n°. 62-12 du 13 juillet 1962 instituant un code du travail de la République du *Niger.*

Source :Doing business, Maison de l'entreprise de Niamey

Ces dix dernières années, le Gouvernement s'est engagé à s'attaquer aux contraintes de l'environnement des affaires au Niger et à créer les conditions nécessaires au développement d'un secteur privé diversifié, essentiel pour une croissance inclusive et résiliente. Pour ce faire, des efforts ont été faits par le gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires. Ainsi, le temps et le coût de création d'une entreprise ont été considérablement réduits et sont désormais parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne, bien que le taux de survie relativement faible des nouvelles entreprises reste un défi. Les autorités ont également lancé en 2021 une nouvelle plateforme (e-SISIC) pour la déclaration et le paiement des impôts en ligne, afin de faciliter les transactions des entreprises avec l'administration fiscale.

Des initiatives sont en cours pour faciliter l'accès des PME au crédit (FONAP) et la préparation de la réforme du cadre juridique et institutionnel, pour mieux soutenir leur développement (Charte des PME), et pour promouvoir leur intégration dans le secteur minier et pétrolier en expansion. Le gouvernement a également l'intention de réformer le cadre de consultation public-privé existant, qui est dépassé, afin de relancer le dialogue avec le secteur privé de manière plus inclusive.

Toutefois, en matière d'indicateurs de gouvernance, le Niger obtient de faibles scores. Ainsi, en 2021, le Niger est passé de la 101ème place en 2016 à la 124ème place de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, reculant ainsi de 23 places. Selon Transparency International, en dépit des engagements des hautes autorités du pays, la corruption gagne du terrain au Niger « au regard des différents scandales révélés non seulement par la presse mais aussi et assez souvent par la justice ». En février 2020, un scandale de corruption sur les contrats d'armement a été révélé dans un rapport d'audit de l'inspection générale des armées sur les commandes passées par le ministère de la Défense. Ce rapport a souligné un total de 76 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) détournés entre 2014 et 2019 sous forme de surfacturation (48 milliards de FCFA) et de matériels non livrés (28 milliards).

La lutte contre la corruption semble toujours dans l'impasse au Niger. Pourtant, le pays s'est doté d'un

instrument central. En 2011, l'Etat du Niger a créé la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) et a mis en place un Bureau Informations-Réclamations, la lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence dans le secteur judiciaire. Le président de la République a, pour sa part, lancé en 2017 une campagne anti-corruption « Mai Boulala » en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la responsabilisation au Niger. Enfin, en janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, suivi d'un plan d'action triennal visant à renforcer la prévention, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption.

Les autorités nigériennes se sont engagées à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption, en promettant de :

- Publier les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement sur un site Web officiel au cours des six prochains mois, comme prévu au titre du repère structurel pour la fin décembre 2019 ;
- Demander à la Cour des comptes de réaliser et de publier en ligne un audit des dépenses liées à la pandémie d'ici au mois de septembre 2021 ;
- Publier en ligne les contrats de marchés publics liés à la pandémie, ainsi que les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs et la validation ex-post de l'exécution de ces contrats ;
- Procéder à un examen administratif et mettre en œuvre les réformes nécessaires à la suite de la procédure judiciaire concernant des irrégularités dans l'attribution de marchés publics de défense.

6.2 Gouvernance financière

En matière de gouvernance financière, le Niger mène depuis plus d'une décennie, une réforme de son système de gestion des finances publiques (SGFP) pour le rendre plus performant. Des avancés sont à noter :

- La transparence des règles sur les affectations budgétaires pour les administrations décentralisées ;
- L'information accessible au public ;
- L'approbation du budget par l'Assemblée nationale ;
- La qualité des rapports sur la dette.

Dans la même lancée, le pays a transposé dans la législation nationale, les directives de l'UEMOA en matière de finances publiques et a adopté les textes d'application en 2016. En outre, le gouvernement a adopté en mars 2017 son quatrième programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP 2017-2020) pour notamment renforcer le SGFP. Ce programme vise à :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élargissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ;
- Améliorer la gestion de la dette ;
- Accroître la transparence de la gestion des secteurs des mines et du pétrole ;
- Favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier en vue de diversifier l'économie.

Ainsi, en matière de mobilisation des ressources financières, des réformes sur la modernisation de l'administration fiscale ont été prises. Il s'agit du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation des directions générales des impôts et de la douane. Ces réformes visent à élargir l'assiette fiscale, à réduire les exonérations et à renforcer le maillage fiscal territorial. Sur

le plan de la dépense publique, les réformes visent à améliorer l'efficacité des dépenses, la gestion de la dette et la gestion du budget par programmation.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement du dispositif de gouvernance et de transparence en matière d'utilisation des ressources publiques. En janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté une loi qui élargit l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Cette loi sera promulguée après un examen approfondi qui vise à garantir sa mise en œuvre effective. Les autorités ont également l'intention de publier les déclarations de patrimoine de tous les membres du gouvernement sur un site Web officiel. Ces nouvelles mesures visent à améliorer l'efficience de la dépense publique qui reste faible au Niger.

Ces trois dernières années, on peut noter que la réforme de la Gestion des finances publiques a enregistré des progrès à travers notamment :

- La mise en place d'un compte unique du Trésor ;
- La mise en œuvre du budget programme ;
- Le développement et le déploiement des systèmes d'information au niveau des régies (SISIC pour la Direction générale des impôts et SYDONIA pour la Direction générale des Douanes) et la migration du Système de gestion des marchés publics (SIGMAP) de la *version 1 à la version 2* ;
- La consolidation et la rationalisation des exonérations ;
- La mise en place des plans de performance dans les administrations fiscale et douanière ;
- La bancarisation des paiements de l'Etat et des impôts, à travers la réforme de la facture certifiée ;
- L'établissement de la valorisation des transactions d'importation à des fins fiscales ;
- La centralisation de la gestion de la dette dans une même unité avec une structure de front- middle-back office ;
- L'adoption d'une nouvelle loi sur le Partenariat public privé (PPP) en adéquation avec le Code des investissements et la loi organique relative aux lois des finances ;
- L'adoption d'une stratégie nationale de finance inclusive et l'opérationnalisation du Secrétariat exécutif chargé de sa mise en œuvre et la mise en place d'un Fonds d'accompagnement des PME/PMI (FONAP).

Par ailleurs, la transparence budgétaire a également été améliorée, notamment avec la publication en ligne des rapports d'exécution budgétaire, du « budget citoyen » simplifié ainsi que les rapports analytiques sur la dette publique.

Les autorités ont pris enfin des mesures correctives, notamment en établissant des budgets plus prudents pour 2020 et 2021, en gérant mieux les exemptions fiscales et en combattant la contrebande pétrolière.

6.3 Notations financières

En 2019, le Niger a fait l'objet de notation par l'agence de notation financière Moody's qui attribue au Gouvernement une première notation B3 assortie d'une perspective stable. En 2021, l'agence Moody's maintient la notation B3 du Niger avec perspective stable, malgré les chocs liés au climat, à la sécurité et aux conditions des échanges dans un contexte de capacité d'ajustement limitée et de défis sociaux et démographiques, aggravés par la pandémie de coronavirus. D'après Moody's, cette notation B3 s'explique principalement sur les facteurs socioéconomiques et institutionnels suivants :

- Une solidité économique « très faible » reflétée par la fragilité de fondamentaux économiques tels que le niveau de richesses très faible du pays, une croissance irrégulière et un faible niveau de compétitivité, exacerbés par des défis sociodémographiques, et ce, malgré des taux de croissance soutenus. Moody's a estimé que la taille modeste de l'économie, qui représente près de 10 milliards de dollars

en 2019, le très faible niveau de PIB par habitant (1 217 dollars en parité de pouvoir d'achat en 2018) et une croissance volatile attribuable à une exposition importante à des chocs climatiques et une capacité très limitée à les absorber, en particulier les problèmes de sécheresse mais aussi plus ponctuellement, les inondations, de même que l'exposition de l'économie à des chocs impactant les prix des échanges commerciaux dans le secteur minier, sont des éléments qui témoignent d'une faible solidité économique.

- Une solidité institutionnelle « très faible » attestée par la fragilité des indicateurs de gouvernance, malgré une amélioration au niveau de la gestion des finances publiques, dans le cadre du plan triennal du FMI. Cette solidité institutionnelle « très faible » du Niger est en ligne avec les faibles indicateurs de gouvernance publiés par la Banque mondiale. Le pays se situe dans le quartile inférieur des pays notés par Moody's au regard de l'indice d'efficacité des pouvoirs publics, de la primauté du droit et du contrôle de la corruption. Les faibles résultats du pays en termes d'exécution budgétaire, ces dix dernières années, mettent en évidence la capacité restreinte dont dispose le gouvernement en matière de politique budgétaire pour faire face à des chocs. Par ailleurs, les priorités en matière de dépenses de sécurité supposent un arbitrage avec les allocations de dépenses consacrées aux programmes sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si l'appartenance du Niger à l'UEMOA et au dispositif de change de la Zone franc CFA contribue à la stabilité des prix, Moody's juge, toutefois, l'efficacité des politiques macroéconomiques, dans l'ensemble, nettement plus limitée. Moody's estime tout de même que les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget par le gouvernement en phase avec les objectifs du programme. Le gouvernement devrait, selon Moody's, poursuivre sa coopération de longue date avec le FMI conformément à son engagement de poursuivre les réformes.

- Une solidité budgétaire « faible » est reflétée par un ratio de dette sur PIB relativement élevé (53,8 % du PIB en 2018) pour une économie de cette taille et au regard de ses niveaux de revenus. En effet, la charge de la dette s'est rapidement accrue - plus de 20 points de pourcentage du PIB depuis 2014 - sous l'effet conjugué d'une accentuation de la crise sécuritaire qui a nécessité une forte hausse des dépenses, une chute des prix à l'exportation, essentiellement de l'uranium, qui a pesé sur les revenus, de même que des phénomènes climatiques qui se sont traduits par des déficits plus importants et un affaiblissement de la croissance.

- L'exposition « modérée » liée au risque de liquidité du gouvernement tient compte de l'augmentation, en 2019 et 2020, des besoins de refinancement à des conditions moins favorables sur le marché en monnaie locale qui a incitée le pays à solliciter auprès du FMI un appui financier un peu plus important que prévu. Moody's estime que les besoins de financement bruts du gouvernement s'élèveront, dans les deux prochaines années, à 10-13 % du PIB.

- Une exposition « modérée » au risque événementiel liée à des tensions géopolitiques dans la région du Sahel ainsi qu'au risque de liquidité du gouvernement alors que le pays affiche des besoins de refinancement en monnaie locale conséquents. En effet, l'évaluation du risque géopolitique - perçu comme « modéré (+) » au Niger - prend en considération l'existence d'un risque sécuritaire accru dans la quasi-totalité des pays voisins - notamment le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigéria - qui expose le Niger aux incursions de mouvements extrémistes violents dans la région. La part relativement élevée consacrée dans le budget à la sécurité, au détriment des dépenses sociales ou investissements productifs, est révélatrice de l'exposition du pays au risque sécuritaire.

- Par ailleurs, Moody's justifie la perspective stable du Niger par l'existence d'un rapport entre risques haussiers et baissiers que Moody's perçoit comme équilibré pour un profil de crédit du pays de niveau de notation B3. La perspective stable repose également sur le fait que Moody's estime que le Gouvernement devrait être en mesure d'accéder à de nouvelles sources de financement concessionnel pour refinancer une dette intérieure à des coûts plus élevés arrivant à échéance dans les prochaines années.

Toutefois, Moody's prévient que des facteurs sont susceptibles d'entraîner à la hausse ou à la baisse la notation du Niger. Parmi les facteurs favorables, on peut relever la capacité du pays à poursuivre les réformes dans la gouvernance des finances publiques et sa capacité d'absorption des chocs économiques améliorée grâce à la mise en œuvre de projets d'infrastructure majeurs qui permettraient d'engager le ratio dette sur PIB sur une trajectoire résolument baissière, avec une résistance aux chocs économiques, sécuritaires ou climatiques nettement accrue. Parmi les facteurs défavorables, il y a le constat d'un affaiblissement notable de l'engagement du Gouvernement en matière de réforme budgétaire remettant en cause la poursuite des financements publics ou privés et exacerbant les tensions sur la liquidité. Une dégradation significative du climat sécuritaire pèserait également sur les perspectives de croissance et de développement du pays.

7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

En octobre 2021, la loi de finances exercice 2021 a connu une deuxième rectification ayant fait passer le budget général de l'Etat de 2 831,0 milliards de FCFA à 2 895,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 64,71 milliards de FCFA, correspondant à un accroissement de 2,3 % en valeur relative.

Pour l'année 2021, les recettes internes réalisées se sont élevées à un montant de 896,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 68,7 % par rapport aux prévisions. Elles sont décomposées en recettes fiscales, en recettes non fiscales et en recettes exceptionnelles. Les recettes fiscales se sont élevées à 830,5 milliards en 2021 contre 760,1 milliards en 2020, représentant un accroissement de 70,4 milliards (+ 9,3 %). L'accroissement des recettes fiscales est intervenu après les mesures de relance des activités économiques et la mise en œuvre des réformes visant à élargir l'assiette fiscale. Les recettes non fiscales sont constituées essentiellement des dividendes, des revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers et des ventes de produits et services. Elles se sont élevées à 51,1 milliards de FCFA en 2021 contre 92,3 milliards en 2020, soit une baisse de 41,2 milliards de FCFA. Les recettes exceptionnelles sont constituées pour l'essentiel du produit des valeurs mobilières et des autres recettes diverses. Ces ressources sont évaluées à un montant de 14,6 milliards en 2021 contre 42,7 milliards en 2020, soit une baisse de 27,3 milliards de FCFA.

Les ressources extérieures sont constituées des appuis budgétaires et des aides projets. Leur montant s'élevait à un montant de 1110,4 milliards de FCFA en 2021 contre 1386,7 milliards en 2020, soit une baisse de 276,3 milliards de FCFA. Les appuis budgétaires, composés des aides budgétaires et des emprunts programme, sont projetés sur la base des informations disponibles sur les intentions des partenaires.

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes publiques au Niger, 2015-2021

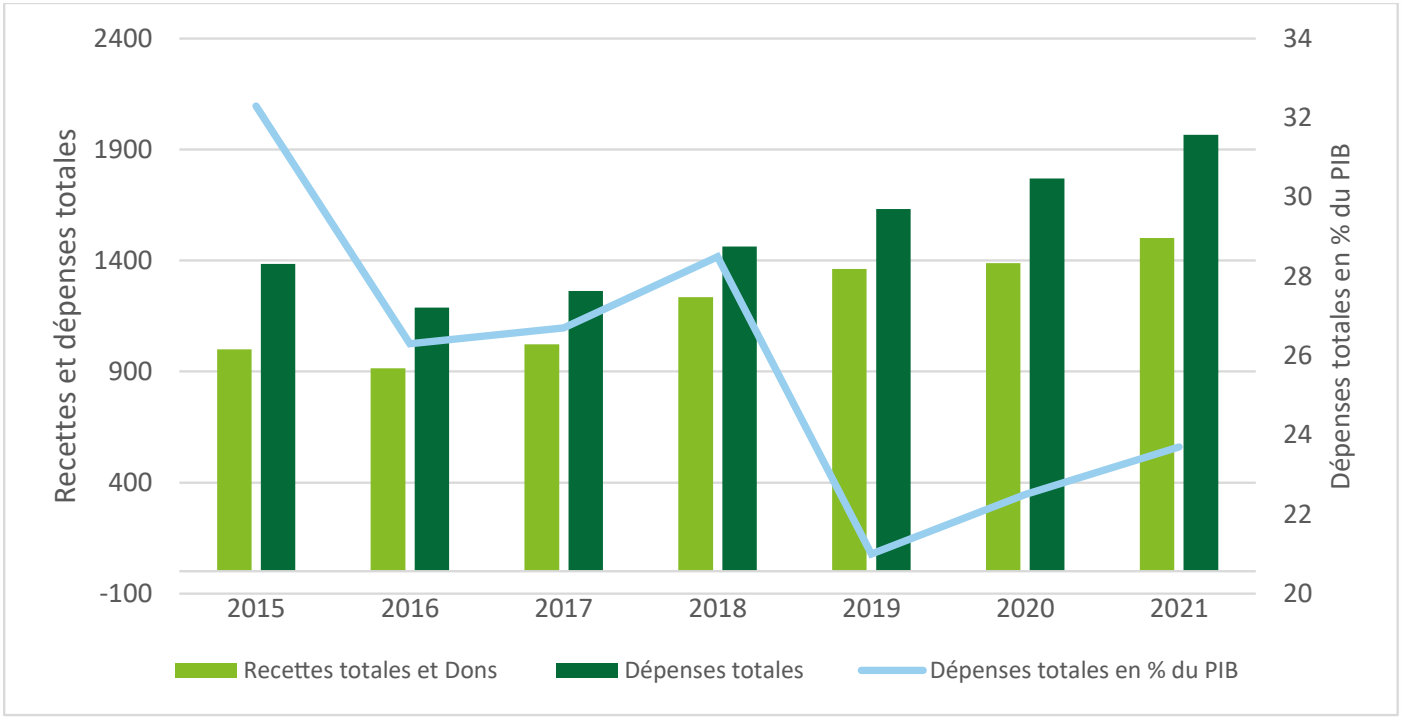

Source : Ministère des Finances

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Au cours de l'exercice budgétaire 2021, les recettes totales (dons compris), qui représentaient 18,1 % du PIB contre 17,6 % en 2020, ont progressé de 8,1 % portées principalement par les recettes fiscales qui ont augmenté de 70,4milliards de FCFA (+9,3 %).

Pour ce qui est des dépenses publiques, elles ont progressé relativement plus que les recettes. En effet, les dépenses publiques totales ont enregistré une augmentation de 196,5 milliards de FCFA (+11,1 %) pour représenter 23,7 % du PIB en 2021 contre 25,6% en 2020. La hausse des dépenses est imputable principalement aux dépenses d'investissements (+12,9 %) et aux dépenses courantes (+11,2 %) inhérentes aux mesures sécuritaires et aux mesures prises pour répondre à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 25 Présentation détaillée des dépenses et recettes publiques au Niger, en milliards de FCFA en 2021

Revenus et dons				**1501,3**
	Revenus totaux			896,2
		Recettes fiscales		830,5
			Taxes directes	112,5
			Dont taxes sur le pétrole	93,4
			Taxes indirectes	618,0
			Revenus non issus des taxes	6,5
		Recettes non fiscales		51,1
			Contributions Sécurité sociales	0
		Recettes exceptionnelles		14,6
	Dons			605,1
		Projets		446,1
		Programmes		159,0
Dépenses totales et prêts nets				2 005,9
	Dépenses courantes			868,1
		Salaires et traitement		317,7
		Achats de biens et services		146,9
		Transferts et autres		322,5
		Amortissements et charges de la dette publique		303,7
	Dépenses exceptionnelles			0
	Intérêts dus			93,6
		Sur dette domestique		55,7
		Sur dette extérieure		37,9
	Dépenses d'investissement			1079,3
		Sur ressources domestiques		450,9
		Sur ressources extérieures		628,4
	Prêts nets			40,0
Solde primaire[8]				-448,9
Solde globale, avec dons				-504,6

Source : Ministère des Finances

8 Revenus et dons moins les dépenses totales et prêts nets (sans intérêt de la dette).

L'évolution de ces principaux agrégats des finances publiques conduit à une détérioration du solde budgétaire global (dons compris) qui passe de -5,3 % du PIB en 2020 à -5,9 % en 2021. Au regard de l'augmentation des dons, le déficit global, hors dons, s'est creusé davantage passant de -979,1 milliards en 2020 à -1 056,9 milliards de FCFA, soit une dégradation de 7,9 %.

7.1.3 Présentation générale du budget

Au titre de l'année 2021, le budget initial de l'Etat du Niger s'est élevé à un montant de 2 895,7 milliards de FCFA contre 2 514,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 381,3 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 15,2 % en valeur relative. Cette hausse du budget est consécutive aux prévisions d'augmentation des recettes internes et externes, respectivement de 247,6 milliards de FCFA (soit 23,4 %) et 14,5 milliards (soit 1,7 %). En octobre 2020, à la suite de la deuxième rectification de la loi de Finances, le budget 2020 de l'Etat du Niger est passé à 2 514,40 milliards de FCFA contre 2 422, 33 milliards de FCFA lors de la première rectification, soit une augmentation de 3,8 % en valeur relative.

Les recettes internes prévues pour 2021 s'élèvent à un montant de 1 305,1 milliards de FCFA. Elles se décomposent en recettes fiscales (impôts sur les revenus, taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les activités financières, droits d'enregistrement et de timbres, taxe spéciale à la réexportation, droits de douanes à l'importation, redevances minières et pétrolières) prévues pour un montant de 1251,1 milliards de FCFA, en recettes non fiscales (revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers, les ventes de produits et services) estimées à 20,8 milliards de FCFA et en recettes exceptionnelles (ressources PPTE) pour un montant prévu de 27,3 milliards de FCFA. A fin décembre 2021, le montant total des recouvrements des recettes internes a atteint 1 134,8 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation des recettes totales de 86,9 %.

Les recettes externes prévues s'élèvent à un montant de 1 590,6 milliards en 2021, en hausse de 9,2 %. Les ressources extérieures comprennent les dons et legs et les emprunts extérieurs. Au quatrième trimestre 2021, le montant total décaissé au titre de ces ressources s'établit à 1 122,4 milliards, soit un taux de réalisation global de 70,6 %.

En 2021, les prévisions des dépenses budgétaires totales de l'Etat s'élèvent à un montant de 2 895,7 milliards de FCFA contre 2 514,4 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 381,3 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 15,2 % en valeur relative. Elles se répartissent en dette publique pour un montant de 371,1 milliards de FCFA, en dépenses de personnel pour un montant de 328,2 milliards de FCFA, en dépenses d'acquisition de biens et services pour un montant estimé à 160,7 milliards de FCFA, en dépenses de subventions et transferts estimées à 354,8 milliards de FCFA et en dépenses d'investissements pour un montant prévu de 1 680,9 milliards de FCFA.

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

En 2021, les dépenses sociales (éducation, santé, développement rural, infrastructures) faisaient partie des priorités du Gouvernement du Niger en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement économique et social. En 2021, l'Energie et les infrastructures sont les secteurs les secteurs les plus financés par les ressources de l'Etat. Ainsi, avec un montant de 441,2 milliards de FCFA, soit 16,7 % du budget global de l'Etat du Niger (5,3 % du PIB). Cette hausse des dépenses d'énergie et d'infrastructures est sous-tendue par les investissements réalisés dans les routes et le secteur énergétique afin de stimuler la reprise des activités économiques post Covid-19. L'éducation est le deuxième secteur le plus financé par l'Etat, avec un poids de 12,1 % des dépenses sectorielles. La santé, bien qu'elle soit une dimension importante du développement, a reçu seulement 4,2 % du budget total de l'Etat. Toutefois, malgré la faiblesse des ressources allouées au secteur de la santé, les indicateurs sanitaires ont connu une amélioration sensible. L'espérance de vie est estimée à 62,8 ans, et la couverture sanitaire s'est légèrement améliorée. Enfin, la sécurité nationale est financée à hauteur de 7,9 % du budget total par postes de dépenses en 2021.

Tableau 26. Présentation du budget total par postes de dépenses, en milliards de FCFA et en %

A. DEPENSES SECTORIELLES	2019		2020		2021	
SECTEURS	PLF2019	POIDS 2019	PLF2020	POIDS 2020	PLF2021	POIDS 2021
Education	288,74	18,75%	288,74	18,75%	321,52	12,1%
Sécurité	194,67	17,43%	194,67	17,43%	210,31	7,9%
Dev. Rural & sécurité alimentaire	228,38	19,33%	228,38	19,33%	238,51	9,0%
Régies financières	49,00	5,48%	49,00	5,48%	57,66	2,2%
Consolidation des institutions démocratiques	103,76	7,85%	103,76	7,85%	304,95	11,5%
Energie & Infrastructures	243,15	12,81%	243,15	12,81%	441,19	16,7%
Santé	137,43	9,09%	137,43	9,09%	110,76	4,2%
Hydraulique rurale & urbaine	61,98	3,64%	61,98	3,64%	49,86	3,1%
Autres	56,95	5,59%	56,95	5,59%	45,57	1,7%
TOTAL A	1 352,59	100%	1 352,59	100%	2 644,53	100%
B. DEPENSES D'ORDRE ET CHARGES COMMUNES						
Dépenses fiscales	310,61	44,49%	310,61	44,49%	325,29	49,64%
Dette publique	291,76	41,79%	291,76	41,79%	245,95	37,53%
Charges communes	95,80	13,72%	95,80	13,72%	84,01	12,82%
TOTAL B	698,16	100%	698,16	100%	655,25	100%
TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)	2 050,76	100%	2266,2	100%	2 644,5	100%

Source : Ministère des Finances

7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Dans le cadre de la loi de finances 2021, le gouvernement du Niger a pris des mesures fiscales en vue d'améliorer le recouvrement de recettes fiscales d'au moins 1,8 % du PIB. Ces mesures concernent notamment :

- L'impôt sur les bénéfices : il a été proposé l'abandon de la limitation de la déductibilité des charges liées à l'acquisition de produits alimentaires du cru auprès d'un non assujetti. Ces charges sont désormais intégralement déductibles lorsqu'elles sont matérialisées par un reçu et portent sur les produits alimentaires non transformés dont la liste est annexée à la Directive 02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, à l'exclusion de quelques produits ;
- La taxe spécifique : il a été proposé l'éligibilité des promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à la taxation spécifique. Il s'agit de personnes physiques ou morales qui mettent à la disposition de leurs clientèles, principalement des opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet, des infrastructures, dites passives, de télécommunication (pylônes, génie civil, groupes électrogènes, baies énergies, climatiseurs, batteries, panneaux solaires, turbines éoliennes, réservoirs de gasoil…). Cette taxation spécifique est prévue en matière de Taxe immobilière des personnes morales (TIPM) et de Taxe professionnelle (TP). C'est ainsi qu'en matière de TIPM, la taxation spécifique appliquée aux infrastructures passives de télécommunication se traduit par une réduction d'impôt de 50% et en matière de TP, le droit proportionnel est ramené de 10% de la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession à 3% de la même valeur locative ;

- La taxe sur la valeur ajoutée : il a été proposé deux (2) mesures. La première vise à exclure du champ d'application de la TVA déterminée fictivement, prévue à l'article 225 ter du CGI, les opérations d'acquisition des produits du cru. A cet effet, l'acquisition de ces produits constitue une exception au principe de la retenue à la source de la TVA fictive. Elle ne donne pas lieu au calcul, à la retenue et au reversement de la TVA déterminée fictivement. La deuxième mesure vise à adapter le dispositif fiscal au système de facturation électronique institué par la loi de finances pour l'exercice budgétaire 2020 ;

- Le régime d'imposition : La mesure porte sur la modification de l'article 328 du Code général des impôts. Elle vise à faire relever, désormais, de plein droit, du régime réel normal d'imposition certaines catégories professionnelles disposant de compétences avérées pour faire face aux exigences déclaratives dudit régime (professions libérales, entreprises constituées sous forme sociétale) ou qui, par essence, exercent des activités pourvoyeuses de TVA parce qu'en relation directe avec le consommateur final (magasins à rayons multiples). Elle permettra ainsi d'empêcher à des professions libérales et des filiales ou succursales de multinationales d'exercer sous le régime de l'impôt synthétique applicable aux informels ;

- Les régimes dérogatoires : Concernant les grands projets miniers, il a été proposé la réduction de l'exonération de la taxe professionnelle, actuellement permanente, aux cinq (05) premières années d'exploitation. Relativement au Protocole d'accord type, il est aussi proposé l'exclusion de la TVA sur les prestations de services ainsi que des exemptions d'impôts et taxes indirects accordées aux ONG dans le cadre des actions concourant directement à la réalisation de leurs projets. Concernant la fiscalité de porte, les mesures proposées sont d'ordre administratif et fiscal. Les mesures administratives portent sur la perception des redevances statistiques et la détermination par voie administrative de la base taxable des marchandises en transit-réexportation.

Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités nigériennes ont mis en place un plan de modernisation de l'administration fiscale. Il s'agit de l'instauration du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et de l'informatisation de la Direction générale des impôts, avec notamment l'installation du logiciel mondial SYDONIA World et l'introduction de la facture certifiée. Ces réformes devront se traduire par des gains de recettes tangibles.

Figure 10. Recettes du budget général décomposées par source

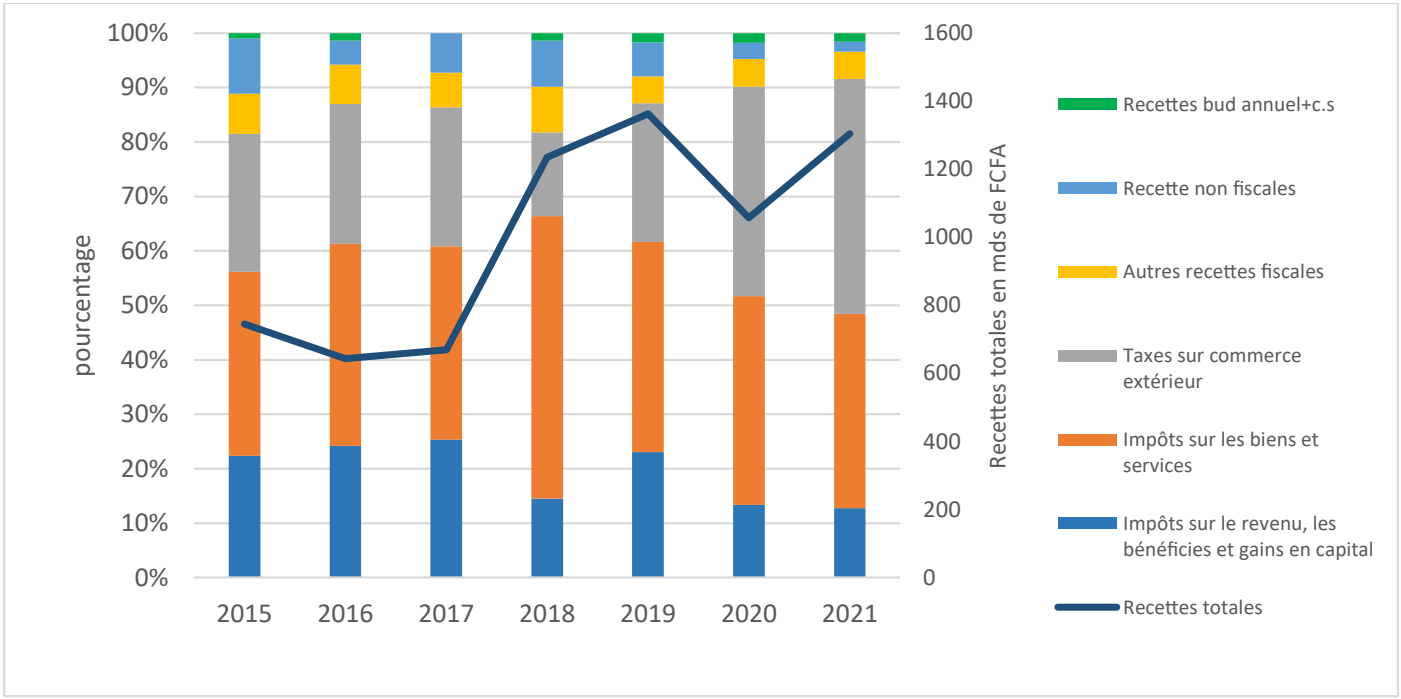

Source : BCEAO

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Le régime nigérien de sécurité sociale des travailleurs salariés géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les travailleurs salariés et le Fonds National de Retraite (FNR). La CNSS le système couvre trois branches d'activités sociales :

- Les prestations familiales (en charge des prestations de maternité) ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les pensions (invalidité, vieillesse, décès).

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le régime de sécurité sociale mais peuvent adhérer volontairement au risque accidents du travail. Le FNR gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur public. Géré par l'État, sous la tutelle financière du Ministère des Finances, il verse des prestations principalement pour les branches retraite, invalidité et congé de maladie et survivants. En 2021, les recettes du FNR sont estimées à 17,1 milliards de FCFA.

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Dans le cadre de la loi de finances 2022, un certain nombre de mesures fiscales ont été approuvées par le Parlement. Ces nouvelles mesures fiscales sont destinées à améliorer le recouvrement de certains impôts et à élargir davantage l'assiette fiscale. Des mesures administratives sont également adoptées pour conforter la mobilisation des ressources intérieures.

En matière de taxation des montants mis en réserves libres, la réforme prévoit que les montants mis en réserve qui excèdent, par nature, un cinquième du capital social, soient passibles de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM). L'impôt dû est calculé sur la quotité de 50 % du résultat net non distribué. En effet, sur la base des données contenues dans les déclarations fiscales des grandes entreprises, il ressort que des montants importants sont mis en réserves libres pour échapper à la taxation en IRVM.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, le projet de loi de finances 2022 prévoit la suppression de l'obligation de calculer fictivement la TVA sur les opérations auprès des personnes non assujetties. Cette mesure se justifie donc par la nécessité de corriger une pratique qui n'est pas en harmonie avec le mécanisme de perception de la TVA selon lequel, cette taxe est facturée par les personnes relevant du régime réel d'imposition et supportée par le consommateur final.

En matière d'enregistrement des formalités fiscales, le projet de loi de finances 2022 a procédé à la fusion de la formalité pour l'enregistrement et la publicité foncière. Les formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière sont fusionnées pour tous les actes antérieurement soumis d'office à la formalité de l'enregistrement. C'est le cas par exemple des actes assortis d'une condition suspensive portant transmission à titre onéreux des droits réels immobiliers notamment la vente, l'échange et l'apport en société.

En matière contentieuse, il est proposé le traitement des pièces ou documents produits dans les procédures contentieuses. Toute pièce ou tout document non présenté ou rejeté lors des opérations de contrôle sur place donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Cette pièce ou ce document ne pourra plus être invoqué par le contribuable aux étapes ultérieures de la procédure contentieuse. De même, il est prévu la révision des paiements préalables dans le cadre des recours contentieux. Les paiements à effectuer préalablement au recours exercé auprès du Directeur Général des Impôts et du Ministre des Finances, précédemment fixés respectivement à 15 % et 10 % du montant contesté, sont supprimés. De plus, pour la saisine des juridictions, le paiement préalable est réduit de 50 % à 25 %. Le cumul des paiements préalables passe ainsi de 75 % à 40 % des montants contestés.

En matière de taxation spécifique, la réforme vise la révision de la Taxe Spéciale à la Réexportation (TSR) sur le sucre et tissu. Le taux de la TSR est fixé à 20 % pour les sucres de la position tarifaire 17/01 et à 15 % ad valorem pour les positions tarifaires des tissus.

En matière d'exonération, la réforme prévoit l'octroi d'exonérations au secteur des transports. Il est accordé aux sociétés de transport de voyageurs, de marchandises, d'hydrocarbures, gaz et toute autre substance, un abattement de 50 % de la base taxable pour les projets et programmes d'extension, de diversification et de modernisation. Il est également prévu la révision des modalités d'exonération. Par ailleurs, les bénéficiaires des exonérations accordées dans le cadre des régimes dérogatoires devront désormais s'acquitter de l'intégralité des droits et taxes dus et engager par la suite une procédure de demande de remboursement.

En matière de taxation du Code pétrolier, la nouvelle mesure fiscale prévoit le rétablissement des exonérations de la TVA en faveur des sous-traitants du titulaire du permis d'exploitation sur les opérations pétrolières.

En matière des mesures de rationalisation des dépenses, il est proposé la réduction des dépenses de fonctionnement ; la centralisation de l'acquisition des moyens roulants ; la rationalisation de l'acquisition des mobiliers et des travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs ; la maîtrise et la définition des nouvelles modalités d'évacuations sanitaires en impliquant les représentations diplomatiques ; la rationalisation de la consommation d'eau, d'électricité et du téléphone à travers la maitrise de points de services au niveau de chaque département ministériel ; la rationalisation des contributions aux organisations intergouvernementales en privilégiant celles pour lesquelles le Niger retire le maximum de retombées.

D'autres mesures réglementaires et administratives sont enfin proposées pour conforter la mobilisation des ressources internes. Il s'agit notamment de l'application stricte de l'imposition au droit commun des structures étatiques ; de l'obligation de production d'une facture certifiée dans le cadre de la commande et des marchés publics ; de l'accroissement du taux d'abattement de la valeur taxable des véhicules en fonction de leur état de 10 à 15 points de pourcentage supplémentaires ; de l'exclusion, au cordon douanier, des marchandises produites ou fabriquées localement ; du bénéfice de la prise en charge des exonérations sur le budget national ; et de la poursuite des réformes visant l'automatisation et la modernisation des procédures fiscales et douanières.

7.3 Projet de loi de finances

Le projet de loi de finances pour l'année 2022 prévoit un budget annuel global de 2 908,6 milliards de FCFA contre 2 644,5 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 264,1 milliards de FCFA correspondant à 10,0 %. Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2022 repose sur les scénarios suivants : (i) une croissance du PIB de 8,9 % ; (ii) un taux d'inflation projeté à 1,9 % ; (iii) un cours moyen du baril de pétrole à 40 dollars avec une production de 20.000 barils/jour ; (iv) un solde budgétaire global dons compris de -3,9 % du PIB ; (v) un déficit extérieur courant (dons compris) à environ 17,2 % du PIB.

Dans le cadre de la loi de finances 2022, les recettes internes prévues s'élèvent à un montant de 1 361,8 milliards. Elles représentent 46,8 % des prévisions budgétaires totales et se décomposent comme suit: (i) les recettes fiscales s'élèvent à un montant de 1 304,8 milliards de FCFA en 2022 contre 1 251,1 en 2021, représentant un accroissement de 4,3 %; (ii) les recettes non fiscales s'élèvent à un montant de 30,1 milliards, en hausse de 9,3 milliards par rapport à 2021 ; (iii) les recettes exceptionnelles sont évaluées à un montant de 18,4 milliards contre 27,3 milliards en 2021, soit une baisse de 8,9 milliards.

Plusieurs hypothèses sous-tendent les prévisions budgétaires de 2022. Ainsi, au niveau international, les prévisions budgétaires portent sur une croissance économique mondiale de 6,0 % en 2022, un cours moyen du pétrole brut autour de 48,8 USD par baril sur la période de projection, un cours moyen de l'uranium qui s'établirait à 33,9 USD par livre, un prix moyen de l'once d'or projeté à 1 850 USD, un taux de change USD/FCFA moyen de 538,4.

Au plan régional, les projections budgétaires pour 2022 tiennent compte de la reprise des activités économiques au niveau continental (Afrique subsaharienne) et sous régional (CEDEAO, UEMOA, etc.) ; de l'effectivité de l'ouverture des frontières terrestres avec le Nigeria ; ainsi que de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Au plan national, les projections budgétaires de 2022 s'appuient sur la poursuite des plans d'opérationnalisation de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI, Niger 2035) en ce qui concerne la mobilisation des ressources externes ; la consolidation et la capitalisation des acquis du PDES et la mise en œuvre d'un nouveau plan de développement économique et social 2022-2026 avec le renforcement de la gouvernance, de l'éducation et de la situation sanitaire ; le renforcement de la stabilité sociopolitique et sécuritaire afin de promouvoir les dépenses d'investissements public et privé ; la construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut à l'horizon 2023 ; et l'amélioration continue du climat des affaires pour faciliter les investissements privés.

La politique budgétaire est orientée de manière spécifique sur la mise en œuvre des actions de relance et de transformation de l'économie dans un contexte international, régional et national marqué par la persistance des menaces sécuritaires, la pandémie du COVID 19, l'érosion des prix des matières premières, la hausse des prix des produits de première nécessité et les aléas climatiques. Les principaux défis concerneront la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques ainsi que la mobilisation des recettes internes. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets phares du Gouvernement relatifs à la construction d'infrastructures, la construction du pipeline entre le Niger et le Bénin pour l'exportation du pétrole brut à partir de l'année 2023, la construction du pipeline interne, la construction de la tour du pétrole, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de l'immeuble des finances, la construction de la cimenterie de Garadawa, la poursuite de la mise en œuvre des investissements de l'Initiative 3N et du Programme du Millenium Chalenge Corporation (MCC) ainsi que les travaux du barrage de Kandadji et la consolidation des réformes économiques et financières devraient renforcer la croissance économique.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Les élections présidentielles du 21 février 2021, qui ont porté au pouvoir M. Mohamed Bazoum, consacrent la première transition politique démocratique du Niger. Il s'agit d'un évènement historique pour le pays dont l'histoire est marquée par de nombreux coups d'État, qui n'a jamais vu deux présidents élus se succéder depuis l'indépendance en 1960. Les observateurs ont salué le climat apaisé dans lequel les élections se sont déroulées, malgré des actes de violence et d'arrestation qui ont suivi la proclamation des résultats. Les protestations initiales qui ont suivi l'élection se sont certes apaisées, mais le nouveau gouvernement devra poursuivre ses efforts pour réduire davantage les tensions politiques.

La situation sécuritaire s'est détériorée, en particulier dans les zones frontalières avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali, où des groupes armés ont établi des bases et perpétuent des attaques répétées contre les forces de sécurité et les civils. Cette situation entraîne des crises sociales et humanitaires avec des déplacements de personnes estimés à 391 000 réfugiés, principalement à Diffa et Tillabéry, et plus récemment à Maradi, ce qui fragilise davantage le pays.

Les régions de Tahoua et Tillabéry qui sont proches de la frontière avec le Mali sont très affectés par l'insécurité. La région de Tillabéry, située également dans la zone dite « des trois frontières » entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso, est régulièrement frappée par les groupes djihadistes affiliés à Al-Qaida ou à l'Etat islamique (EI). Au mois de mars 2021, deux attaques terroristes ont, par exemple, fait environ 200 morts. L'intensification de ces attaques dans l'ouest du pays constitue le plus grand défi auquel est confronté le nouveau chef de l'Etat qui s'est engagé à lutter contre l'insécurité.

Pour faire face à l'insécurité, le gouvernement a mis en place l'état d'urgence dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry. Il a également accru les moyens des forces de défense et de sécurité et mis en place une nouvelle opération militaire dans le cadre de la force mixte d'intervention du G5 Sahel. Selon des estimations, la hausse des dépenses de défense et d'accueil des réfugiés dans le cadre des interventions militaires aurait un coût annuel de 220 milliards de FCFA, soit environ 5 % du PIB. Cela réduira d'autant les ressources disponibles pour financer des investissements en faveur du développement économique.

Afin de mieux lutter contre les groupes terroristes, le Niger et la France envisagent un redéploiement de l'Opération Barkhane sur la frontière avec le Mali à la suite d'un accord de coopération militaire entre l'armée nigérienne et Barkhane qui a été voté par l'Assemblée nationale. Une partie de l'opinion nationale reste toutefois opposée à ce redéploiement. Dans le département de Téra (région de Tillabéry), des manifestations contre un convoi de la mission Barkhane en route pour Gao ont fait 3 morts en novembre 2021.

8.2 Risques sociaux

La détérioration de la situation sécuritaire le long des frontières avec le Mali et le Burkina Faso continue d'impacter négativement la vie des populations des régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry en proie aux violences perpétrées par des groupes armés et d'exacerber les tensions sociales. En effet, les tueries des civils, les assassinats ciblés contre des leaders coutumiers et religieux, les enlèvements, les extorsions de biens et de bétails notamment, les violences basées sur le genre (VBG), créent une situation humanitaire critique dans ces régions.

L'application des mesures d'état d'urgence dans les localités en proie aux conflits doublée de l'interdiction liée à l'utilisation des motocyclettes à deux roues (qui est le moyen de transport le plus pratique des populations) ont provoqué des tensions sociales et accru la vulnérabilité de ces populations qui peinaient déjà à se relever des conséquences de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et des inondations. Cette interdiction a réduit les capacités économiques des jeunes qui ne peuvent plus faire du transport avec leurs motos et a augmenté la

souffrance des populations qui ne peuvent se déplacer maintenant que sur des charrettes.

Sur le plan de l'accès aux services sociaux de base, on note la fermeture d'écoles et de centres de santé dans les zones d'insécurité. À l'échelle de la région de Tillabéri, les autorités nationales estiment à environ 600 le nombre d'écoles fermées à la fin de l'année scolaire 2020-2021 sur les 2 247 écoles que compte la région, soit 23,66 %. Au total, 53 562 enfants, dont 25 828 filles, ont été privés du droit à l'éducation, à cause des activités liées aux groupes armés.

Par ailleurs, la fermeture de certains marchés ruraux dans les zones de conflit perturbe les activités économiques et impactent négativement les réseaux d'approvisionnement, au risque de provoquer des déficits alimentaires tant pour les populations que pour le bétail. Les conflits continuent de bloquer les activités agricoles de contre-saison, de perturber le mouvement des animaux et de la main d'œuvre agricole et d'entraver le fonctionnement des marchés dans les zones affectées de Tillabéry, Diffa, Tahoua et Maradi.

En 2022, le risque lié à l'insécurité alimentaire s'est accru en raison de la baisse de la production agricole pluviale de 2021 dû au déficit pluviométrique et à la baisse des superficies. Le 11 février 2022, le Gouvernement du Niger a déclaré qu'environ 6 491 692 personnes ont besoin d'assistance alimentaire et 2 393 810 personnes d'assistance nutritionnelle. En ce qui concerne l'accès à l'eau, des milliers de personnes n'ont pas accès à l'eau potable (mini AEP), à cause de l'insécurité persistante qui empêche les populations à accéder aux ressources.

8.3 Risques macroéconomiques

Au plan macroéconomique, la pandémie de la COVID-19 a lourdement pesé sur l'activité économique. Par ailleurs, le retard dans la mise en œuvre des projets structurants, les restrictions liées à la pandémie et la fermeture de la frontière avec le Nigeria ont contribué à freiner la croissance à 1,3 % en 2021, ce qui correspond à un taux de croissance par habitant de -2,6%. Le déficit des transactions courantes devrait rester pratiquement inchangé à 13 % du PIB, car les exportations et les importations ont toutes deux diminué en raison de la fermeture de la frontière avec le Nigéria, de la faiblesse de la demande extérieure et des retards dans la mise en œuvre de projets à forte intensité d'importations.

Par ailleurs, les menaces sécuritaires ainsi que la faiblesse des cours mondiaux de l'uranium affectent également l'environnement économique. La forte dépendance du budget de l'Etat à l'égard des recettes tirées du secteur extractif le rend plus vulnérable à l'évolution des prix et de la production de matières premières. En 2021, la croissance a été entravée par des chocs, notamment des conditions de sécurité difficiles et du déficit de pluviométrie qui a affecté la production agricole. Elle subit également les effets des retards dans la mise en œuvre de mesures de réforme et d'une mauvaise gouvernance.

Enfin, bien que les effets du COVID-19 se soient relativement atténués, l'économie subit encore les chocs extérieurs liés à la pandémie. Dans ce sens, le Gouvernement devrait poursuivre la mise en œuvre du Plan de riposte à la pandémie de la COVID-19 particulièrement au niveau des composantes « atténuation des impacts économiques » et « renforcement de la résilience des producteurs du secteur agropastoral ».

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

En 2021, le déficit budgétaire global (dons compris) du Niger s'est détérioré à 5,9 % du PIB, consécutivement à la hausse des dépenses courantes liées aux mesures d'accompagnement fiscal prises par les autorités publiques en faveur des secteurs impactés par la crise sanitaire et la forte augmentation des dépenses de sécurité. Cette situation rend difficile l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3 % du PIB, réduisant ainsi l'espace budgétaire et augmentant les besoins de l'aide financière extérieure dont celle promise pour le PDES 2017-2021. Par ailleurs, la fermeture de la frontière nigériane et des attentats terroristes sans précédent ont compliqué la collecte des recettes et ont accru les dépenses publiques.

En perspective des revenus pétroliers attendus

à partir de 2023, le FMI table sur une croissance économique qui serait élevée respectivement de 6,9 % et 7,2 % en 2022 et 2023. Or, le fait que les gisements pétroliers du Niger soient relativement de petite taille peut rendre difficile l'environnement de plus en plus concurrentiel et renforcer l'attractivité du pays. Il est donc nécessaire d'anticiper de façon plus réaliste les effets probables qu'auront les découvertes pétrolières sur le bien-être des populations, la croissance économique, les finances publiques et le secteur extérieur afin d'atténuer les risques en cas de retournement de situation. Ainsi, si une contre-performance est enregistrée par rapport aux projections de croissance, un impact négatif serait observé au niveau des revenus et épargnes de la population. Pour atténuer ce risque, les autorités doivent veiller à faire des projections de croissance économique plus prudentes.

Par ailleurs, une mauvaise gestion des investissements à venir par les entreprises d'État ou dans le cadre de PPP peut, à terme, alourdir considérablement la dette publique. Alors que le Niger a un besoin urgent de construire de ses infrastructures, une évaluation correcte et une attention à la bonne gouvernance ne doivent pas être négligées. Plus généralement, le gouvernement devrait essayer de tirer le meilleur parti de ressources limitées en améliorant l'efficacité des dépenses publiques.

Pour éviter donc le risque lié à la volatilité des recettes provenant des ressources naturelles, le Niger devra avoir pour stratégie d'aligner les dépenses sur les recettes moyennes à long terme. Une meilleure planification des dépenses, ciblées notamment sur l'investissement en capital physique et humain, est susceptible d'avoir un impact plus tangible sur le développement du pays et sur la promotion d'un secteur privé diversifié au-delà de l'industrie pétrolière. D'après le FMI (2020), une telle stratégie pourra également avoir pour effet de soutenir l'absorption par l'économie intérieure des ressources étrangères générées par les exportations de pétrole.

Enfin, le FMI relève que des déficits modérés de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître en raison de chocs négatifs qui seraient difficiles à compenser par des mesures supplémentaires d'assainissement budgétaire ou pour lesquels il serait difficile de se financer sur les marchés obligataires régionaux qui se tendent à nouveau. Toutefois, les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget en phase avec les objectifs du programme. La mise en œuvre de ce programme par les autorités du pays a été jugée globalement satisfaisante, selon les critères de réalisation du FMI, bien qu'il soit entravé par une situation difficile en matière de sécurité, la faiblesse des prix des exportations de produits de base, une détérioration des conditions environnementales, une très forte croissance démographique et, plus récemment, le choc de la pandémie de la COVID-19.

8.5 Risques sanitaires

Le Niger fait souvent face à des épidémies de méningite, de rougeole et de choléra qui sont prises en charge par le ministère de la santé publique à travers le comité national de gestion des épidémies. En 2016, le Niger a connu une épidémie de la fièvre de la vallée du Rift qui s'est traduite par une forte mortalité et un grand nombre d'avortements chez les bovins, petits ruminants et camelins dans le district de Tassara, dans la vallée de Maya (Département de Tchintabaraden, Région de Tahoua) ainsi que des décès liés à la fièvre avec hémorragie et ictère.

Selon le ministère de la santé publique des faiblesses majeures pénalisent le système de santé nigérien. Il s'agit, entre autres, de l'émergence des pratiques néfastes comme la vente illicite des médicaments et la création anarchique de structures privées de santé du fait de l'application insuffisante des textes législatifs et réglementaires, du faible développement de la biologie médicale et de laboratoire et du faible taux de couverture sanitaire de la population qui est seulement de 48,5%.

A l'instar du monde entier, la pandémie de la COVID-19 constitue un risque sanitaire majeur au Niger. Le pays continue d'éviter une épidémie significative de la COVID-19. Cependant, tant qu'une grande partie de la population n'est pas vaccinée, les risques sanitaires restent importants. Le premier cas d'infection lié au coronavirus a été détecté le 19 mars 2020, alors que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 27 mars 2020. A la date du 29 mars 2022, le Niger

a enregistré 8 801 cas COVID cumulés selon les données du ministère de la santé. Le premier cas a été déclaré le 19 mars 2020. 240 394 tests ont été réalisés. Au total, 308 décès ont été enregistrés et 16 cas sous traitement.

La pandémie de la COVID-19 est bien contenue au Niger grâce à l'intervention précoce et rapide des autorités, qui ont fermé les frontières, imposé des mesures de distanciation physique et un couvre-feu le soir dès le début de la pandémie. Le Gouvernement du Niger a initié des mesures de sensibilisation et d'hygiène (kit de lavage des mains au savon, distribution de gel et solutions hydroalcooliques, limitation des déplacements, port de masques, etc.) à travers l'ensemble du pays.

Afin d'atténuer l'impact sanitaire, le Niger ont renforcé les capacités de dépistage tout en assurant la mise en place de centres d'isolement. Les mesures sociales ont notamment consisté à accorder une aide alimentaire aux personnes vulnérables et une prise en charge des factures de services publics d'eau et d'électricité pour les ménages à faible revenu. Les entreprises en difficulté ont pu disposer d'intrants agricoles et de reports d'impôts. Les banques ont également été incitées à accorder des prêts aux entreprises éligibles au titre d'un plan de 150 milliards de FCFA (2 % du PIB) soutenu par des fonds de garantie de l'État déposés auprès des banques.

8.6 Risques environnementaux

Les risques liés aux chocs climatiques et environnementaux (poches de sécheresse, inondations, arrêts précoces des pluies, etc.) peuvent compromettre les bonnes perspectives économiques qui reposent essentiellement sur l'accroissement des récoltes agricoles et accentuer les situations d'insécurité alimentaire. La production intérieure provient en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et le manque d'intrants, ainsi qu'un important déficit en infrastructures freinent la croissance de la productivité.

Par ailleurs, avec 80 % de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, et la progression du désert de 200 000 hectares par an, le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique dont les manifestations les plus visibles sont : (i) la dégradation prononcée des terres ; (ii) une faible préservation de la biodiversité ; et (iii) des difficultés à mettre en place une gestion durable des terres et des eaux ayant un impact sérieux sur l'agriculture. Par exemple, le fleuve Niger, de même que le lac Tchad sont fortement menacés d'ensablement, voire de disparition. Pour y faire face, le Niger a adopté en 2017 une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui met l'accent sur la gestion durable des terres et de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables.

Le Niger fait face une fréquence accrue des catastrophes naturelles. À la fin de l'été 2020, le pays a subi des inondations d'une gravité exceptionnelle. D'après le ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, les inondations ont fait 34 morts et 25 834 ménages sinistrés. Les régions les plus touchées sont Maradi (sud), Tahoua, Tillabéry, Dosso et Niamey (ouest). Selon le ministère, 20 201 maisons, 1 167 cases, 64 salles de classe, 24 mosquées se sont effondrées ainsi qu'un dispensaire. Plus de 4 290 têtes de bétail ont été décimées tandis que 448 greniers à céréales, 713 puits d'eau potable et 5 306 hectares de cultures ont été endommagés.

En dépit de la courte durée de la campagne pluviométrique et de la faiblesse des précipitations, le Niger fait face depuis plusieurs années à des inondations, y compris dans les zones désertiques du Nord. Un paradoxe pour le pays où les mauvaises récoltes sont habituellement dues à la sécheresse.

Enfin, dans le cadre de l'exploitation des ressources pétrolières, des impacts environnementaux négatifs sont passés sous silence par les sociétés pétrolières ou le Bureau National d'Evaluation Environnementale. Il s'agit par exemple de la disparition de la faune sauvage, du pâturage ou de l'effondrement des puits pastoraux causés par les opérations de perforation des puits pétroliers, de la contamination des nappes lors du forage ou le risque d'exposition aux radiations pour les travailleurs ou encore de la

gestion des boues de forage, des fosses à déchets liquides mal protégée ou la dégradation des sols par la multiplication des pistes suivies par les camions des sociétés pétrolières ou des sous-traitants. Dès lors, il est important de veiller à une meilleure gestion des déchets de forage (boues de forage, pétrole) et de mieux gérer les risques environnementaux, notamment la destruction d'écosystèmes, de faune, de nappes phréatiques, ainsi que le déversement accidentel de pétrole.

9 SITUATION DE LA DETTE

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 4 208,1 milliards de FCFA (soit 50,9 % du PIB) au 31 décembre 2021, contre 3 510,4 milliards de FCFA à la fin de l'année 2020, soit 44,4% du PIB. Il est composé de 2 731,8 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 476,3 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 27. Evolution de la dette nigérienne

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (% du PIB)	30,6	34,7	35,4	39,1	44,4	50,9
Dette totale (en valeur, FCFA)	1 867,5	2 248,4	2 523,4	2 978,2	3 510,4	4 208,1
Restant due	1 787,7	1 986,2	2 523,4	2 927,0	3 505,9	4 205,3
Arriérés	5,3	5,8	4,3	3,3	4,5	2,8
Dû	269,9	296,7	550,3	556,9	949,6	545,3
Payé	264,6	290,9	546,0	553,6	945,1	542,5
Dette extérieure totale	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6	2 731,8
Restant due	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6	2 731,8
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4	
Payé	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4	92,5
Dette intérieure totale	500,7	678,6	785,5	1 003,7	1 059,8	1 476,3
Restant due	495,4	672,8	781,2	1 000,4	1 055,3	1 473,5
Arriérés	5,3	5,8	4,3	3,3	4,5	2,8
Dû	223,5	253,9	492,5	493,4	878,3	452,8
Payé	218,2	248,1	488,2	490,1	873,4	450,3
PIB nominal (prix courant)	6 096,4	6 486,0	7 121,4	7 689,2	7 909,3	8 272,0

Source : Ministère des finances

Au 31 décembre 2021, l'encours du portefeuille de la dette publique est ainsi composé à 64,9 % de dette extérieure et 35,1 % de dette intérieure. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille est de 3,1 %, dont 1,6 % pour la dette extérieure et 5,4 % pour la dette intérieure. La proportion de la dette publique arrivant à échéance dans un an est de 14,1 %, dont 5,0 % pour la dette extérieure et 31,2 % pour la dette intérieure.

Figure 11. Evolution de la composition de la dette nigérienne et part du PIB

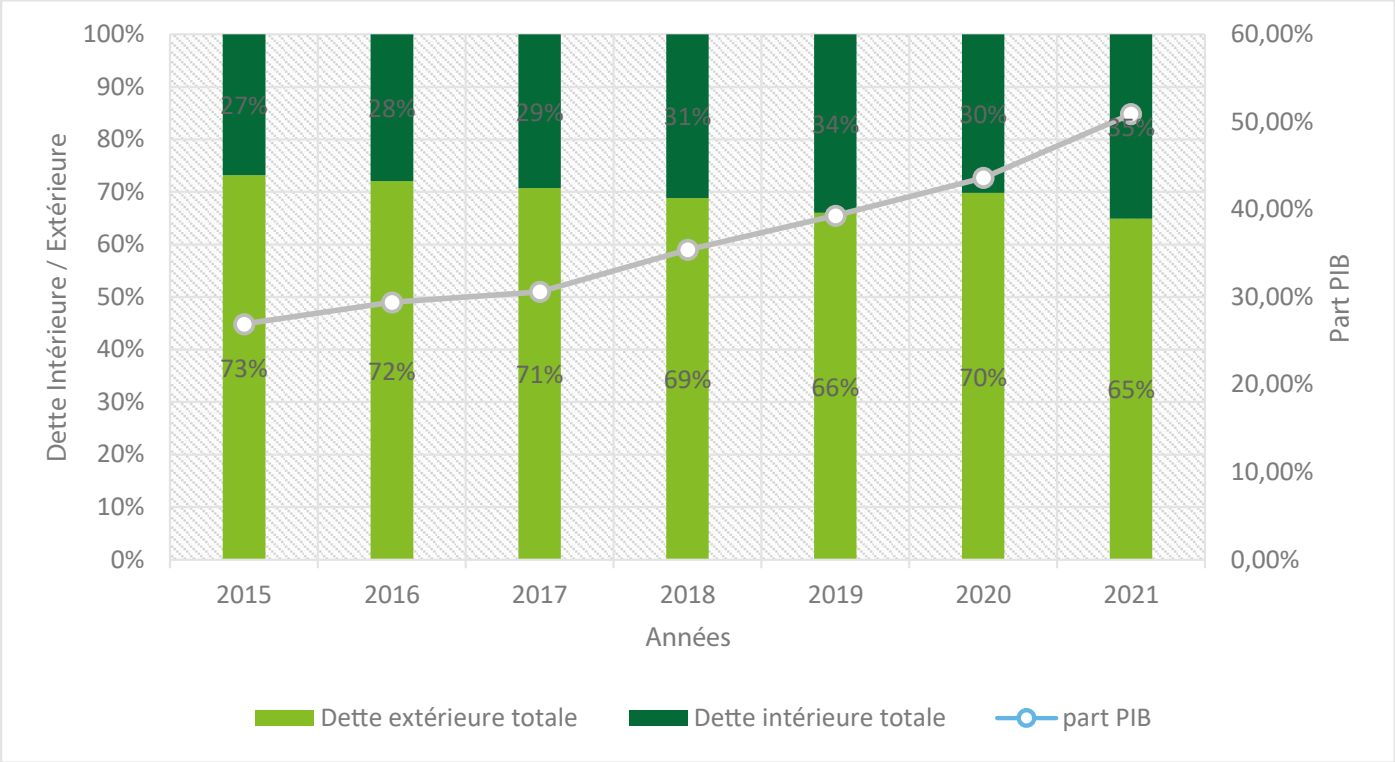

Source : DDP, Ministère des finances

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au total, 14,1 % de la dette arrive à échéance dans un an (court terme), 34,6 % dans 1 à 5 ans (moyen terme), et 52,1 % de la dette est à rembourser dans plus de 5 ans (long terme). Il faut en moyenne 9,0 ans pour refinancer la dette totale dont 11,7 ans pour la dette extérieure et 3,8 ans pour la dette intérieure. Il est à signaler, par ailleurs, que le portefeuille étant essentiellement constitué d'emprunts à taux d'intérêt fixe, ce qui expose moins le Niger au risque de taux d'intérêt.

Le service de la dette publique effectivement payé au cours des quatre (4) trimestres de l'année 2021 se chiffre à 542,7 milliards de FCFA, répartis à raison de 92,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 450,3 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 239,0 milliards de FCFA de Bons du trésor.

Tableau 28. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2014	Allocation 2021 (estimations)
Court terme (< 1 an)	nd	3,2 %	14,1 %
Moyen terme (1 à 5 ans)	nd	24,2 %	34,6 %
Long terme (> 5 ans)	nd	72,7 %	52,1 %
Total	nd	100 %	100 %

Source : Ministère des finances

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Au cours de l'année 2021, le montant total des remboursements effectifs de la dette publique s'est élevé à 542,7 milliards de FCFA, dont 92,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 450,3 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 239,0 milliards de FCFA de Bons du trésor. Le centre autonome d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) s'est engagé à procéder au remboursement de la dette intérieure pour permettre à l'économie d'augmenter le financement du secteur privé. Ainsi en 2022, le montant de la dette intérieure à rembourser serait de 250,0 milliards de FCFA, soit une diminution de 44,5 % par rapport à 2021.

Tableau 29 Evolution des montants de dette devant être remboursés à court terme

Milliard FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (projections)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4	92,4	98,0
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	61,6	218,2	248,1	488,2	490,1	873,8	450,2	250,0
Total	99,9	264,6	290,9	546,0	553,6	945,1	542,7	448,0

Source : Ministère des finances

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

Le Niger a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme (2021-2023) dont les objectifs visent à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et à ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles tout en minimisant les risques liés à l'endettement. Elle vise également à contribuer au développement du marché régional des titres publics et favoriser les financements concessionnels. Cette stratégie permet à l'Etat d'assurer ainsi les besoins de financement de tous les engagements en intégrant les contraintes et les risques potentiels afin d'éviter les décisions prises uniquement sur la base du coût ou des opportunités de court terme.

La nouvelle stratégie d'endettement, en phase avec les orientations en matière de financement extérieur contenu dans le programme de développement du Gouvernement, est élaborée sur la base des hypothèses macroéconomiques et du stock de la dette publique à fin 2020. Elle se traduit par la consolidation des bons rapports du Niger avec ses Partenaires Techniques et Financiers et la diversification de la base d'investisseurs dans les titres publics du Niger sur le marché régional de l'UEMOA.

Pour 2022, la stratégie d'endettement vise à limiter la dégradation des indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette extérieure. Sur la base du besoin de financement net, le plafond d'endettement global en 2022 s'élève à 860,9 milliards de FCFA, dont 498,3 milliards pour le financement extérieur (429,5 milliards d'emprunts projets et 68,8 milliards d'emprunts programmes) et 362,8 milliards de FCFA de financement intérieur, dont 300,0 milliards de FCFA d'obligations du Trésor, d'une maturité allant de 3 à 7 ans, en fonction de la profondeur du marché.

Par ailleurs, cette stratégie repose sur une diversification des sources de financement avec un endettement dont la structure est constituée à 57,9 % de ressources externes et de 42,1 % de financement intérieur par le recours au marché intérieur. La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles qui comportent moins de risque de portefeuille et qui possèdent un impact économique certain sur les ménages, les revenus des contribuables et les recettes de l'Etat. D'autre part, le Gouvernement s'attachera à poursuivre ses interventions sur le marché intérieur en rallongeant les maturités des obligations du Trésor afin de réduire le risque de refinancement du portefeuille. Plus précisément, le Gouvernement privilégiera les financements à long terme sur le marché régional de l'UMOA, notamment dans le cadre des rachats de titres publics avec moins de charge d'intérêt.

Enfin, la gestion de la dette est assurée par un comité interministériel créé en 2015. Il assure la tenue de réunions régulières, la fourniture d'un effectif complet au comité de soutien technique et l'obtention de la cosignature du ministère des Finances pour assurer la validité de toutes les conventions de prêts.

9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

L'analyse de la viabilité de la dette indique que le risque de surendettement du Niger était modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contractées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure. Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI).

La dette extérieure publique du Niger a relativement augmenté depuis 2010, en raison des programmes d'investissements prévus dans les plans de développement économique et social. En effet, le ratio de la dette extérieure en pourcentage du PIB devrait passer de 23 % en 2010 à 47,2 % du PIB en 2022. Une analyse de la viabilité de la dette (AVD) publique indique que les indicateurs de solvabilité et de liquidité relatifs à la dette extérieure, ressortent en dessous de leurs seuils correspondants dans le scénario de référence (2021-2031) du cadre de viabilité de la dette du FMI et du critère de convergence de l'UEMOA en la matière.

En 2021, les ratios dette publique extérieure/exportations et dette publique totale/PIB sont, respectivement, de 176,0 % et 17,0 % en valeur actualisée, soit des niveaux bien inférieurs aux seuils établis (cf. tableau infra). Le FMI considère donc que le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré ». Cependant, la pandémie du coronavirus constitue un contretemps qui a érodé la capacité du pays à amortir les chocs et les risques de détérioration des perspectives économiques, soulignant la nécessité d'atténuer la vulnérabilité à l'endettement.

Le maintien de la viabilité de la dette ainsi que le respect du critère de convergence de l'UEMOA (de 70 % du PIB pour le taux d'endettement) figurent parmi les priorités des autorités. À cet égard, le gouvernement poursuivra une politique d'emprunt prudente en mettant l'accent sur la modernisation du cadre de gestion de la dette, le recours aux prêts concessionnels et l'exécution de projets porteurs de croissance.

Enfin, la stratégie d'endettement du Niger tient également compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD), qui constituaient les guichets privilégiés du Niger. Il convient toutefois de souligner que, dans sa mise en œuvre, le Gouvernement continuera à privilégier le recours aux ressources concessionnelles.

Tableau 30 Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette (pourcentage)		Service de la dette (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Le graphique ci-après présente la composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (multilatéral et bilatéral) à fin décembre 2021. Au sein des créanciers multilatéraux, l'IDA avec 1 111,6 milliards de FCFA (49,7 % de la dette des multilatéraux) reste le plus grand créancier multilatéral, soit 40,7 % de la dette extérieure totale. Il est suivi par la BOAD avec 313,4 milliards de FCFA (représentant 14,0 % de la dette des multilatéraux), soit 11,5 % de la dette extérieure totale ; le FAD avec 253,2 milliards de FCFA (11,3 % de la dette des multilatéraux), soit 9,3 % de la dette extérieure totale ; et enfin le FMI avec 244,7 milliards de FCFA (10,9 % de la dette des multilatéraux), soit 9,0 % de la dette extérieure totale.

Figure 12. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers à fin décembre 2021

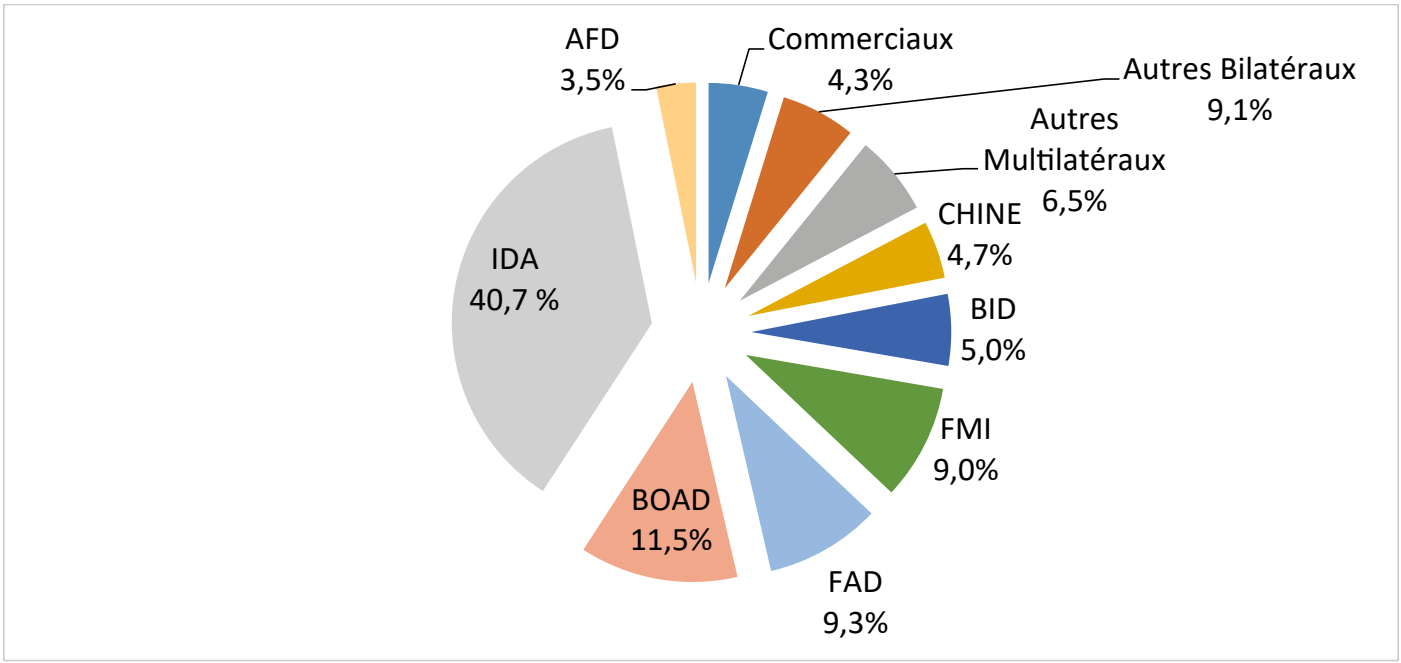

Ministère des finances, DDP

La dette bilatérale concerne également 11 créanciers, regroupés en deux catégories. Les créanciers non membres du Club de Paris, dont la dette représente 275,4 milliards de FCFA, soit 72,9 % de la dette bilatérale et 10,1 % de la dette extérieure totale. Les créanciers membres du Club de Paris avec une dette de 102,5 milliards de FCFA, représentant 27,1 % de la dette bilatérale et 3,8 % de la dette extérieure totale. Cette dette concerne essentiellement l'Agence Française de Développement (AFD) et la Belgique.

Tableau 31 Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (estimations pour 2021)

	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	2731,8	100%	33,0 %
Dette commerciale	117,2	4,3%	1,4%
Bilatérale	378,0	13,8 %	4,5%
Dont France (AFD)	91,1	3,3%	1,0%
Dont Arabie Saoudite (FSD)	39,7	1,5%	0,5%
Dont Inde	41,5	1,5%	0,5%
Dont Chine	129,1	4,7%	1,5%
Autres Bilatéraux	77,0	2,8%	0,9%
Multilatérale	2 236,6	81,9%	27,0 %
Dont FMI	244,7	9,0 %	2,7%
Dont Banque mondiale - IDA	1 111,6	40,7 %	12,0%
Dont BAD/FAD	253,2	9,3%	3,0%
Dont FIDA	69,5	2,5%	0,8%
Dont BID	136,3	5,0%	1,7%
Dont BOAD	313,3	11,5%	3,8%
Autres multilatéraux	106,4	5,1%	1,3%

Source : Ministère des finances

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le tableau suivant donne une vision complète de la dette due et de la dette payée au cours de l'année 2021. En 2021, le Gouvernement du Niger a payé un montant de 80,9 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale contre 5,3 milliards pour la dette bilatérale. Le montant total payé au titre de la dette extérieure totale s'est élevé à 92,5 milliards de FCFA en 2021. Il est à noter que le montant total des décaissements effectifs, enregistré par la Direction de la Dette Publique, au cours de l'année 2021, s'est élevé à 122,8 milliards de FCFA, repartis à raison de 111,8 milliards de FCFA pour les créanciers multilatéraux et 11,0 milliards de FCFA pour les bilatéraux. Quant à la dette commerciale, sont montant s'est élevé à 111,7 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 32 Détail de la dette due et de la dette payée (décembre 2021)

Situation à décembre 2021	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage Nouveau (décaissement 2021)			111,8			11,1			111,7			122,8
Service dû (2021)	50,1	30,7	80,8	4,5	1,0	5,3	0	3,1	3,1	48,1	38,0	86,1
Total	50,1	30,7	80,8	4,5	1,0	5,3	0	3,1	3,1	48,1	38,0	86,1
Arriérés												
A maturité 2020												
Service payé	50,1	30,7	80,8	4,5	1,0	5,3	0	3,1	3,1	48,1	38,0	86,1
Total	50,1	30,7	80,8	4,5	1,0	5,3	0	3,1	3,1	48,1	38,0	86,1
A maturité N-2												
Arriérés												
Restant dû au 31 décembre 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Ministère des finances

9.3.3 Devises de la dette

Le tableau suivant donne une vision détaillée de la dette en devises au 31 décembre 2021. Il résulte que l'Euro constitue la devise la plus importante du portefeuille de la dette extérieure avec 36,6%, soit 1000,3 milliards de FCFA. Elle est suivie par le DTS avec 28,0 %, soit 765,0 milliards de FCFA ; le FCFA avec 21,3 %, soit 583,0 milliards de FCFA ; et le Dollar US avec 6,6 %, soit 180,3 milliards de FCFA.

Tableau 33. Détail de la dette en devises

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31décembre 2021	Dette totale exprimée en Milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en Milliards EUR	Distribution de la dette selon les devises
FCFA	559,1	1	583,0	655,95	0,889	21,3%
EUR	1,523	655,95	1000,3	1	1,523	36,6%
USD	0,323	557,5	180,3	0,863	0,374	6,6%
SDR/DTS[10]	0,944	810,2	765,0	0,810	1,165	28,0%
CNY	1,467	86,0	126,2	0,134	0,192	4,9%

Source : Ministère des finances, DDP

10 Special Drawing Right : monnaie de référence du FMI, au sein laquelle le dollar représente 41,73 % ; l'euro 30,93 % ; le GBP 8,09 % ; le CNY 10,92% et le JPY 8,33 %.

Figure 13. Répartition de la dette de la dette extérieure par devise (2021)

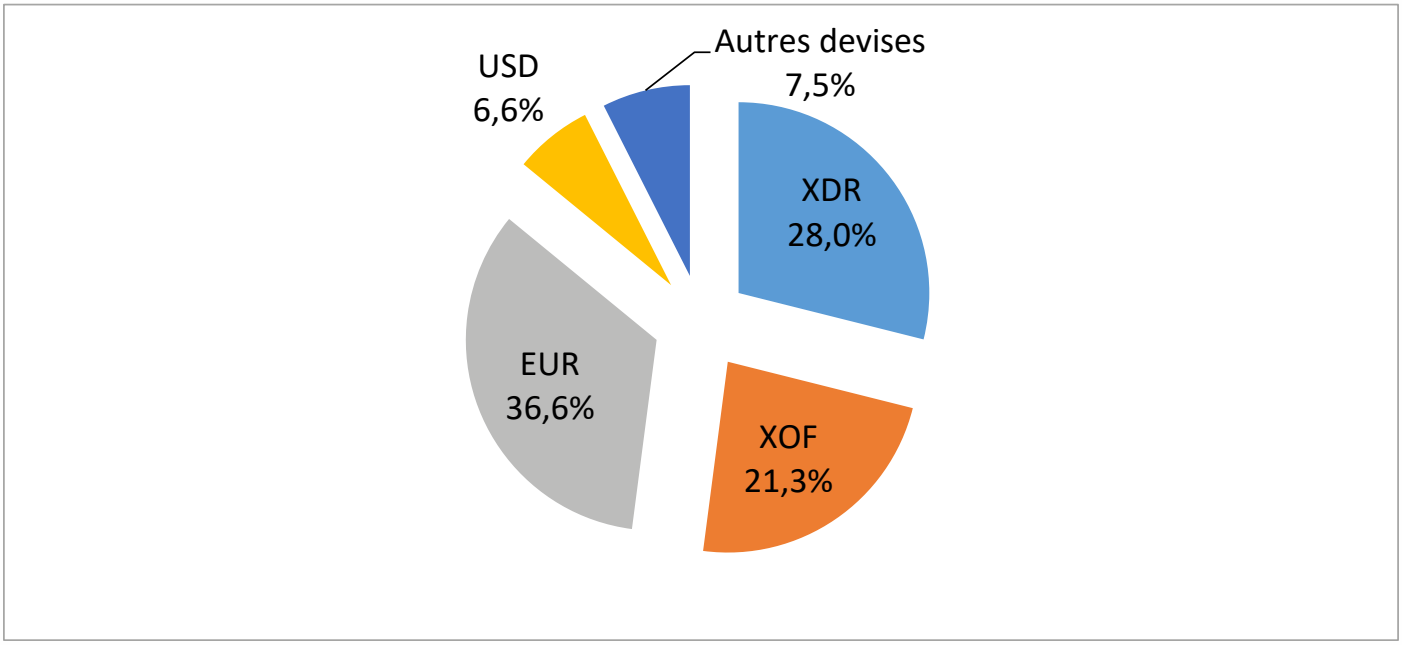

Source : Ministère des finances, DDP

En ce qui concerne le risque de taux de change, il ressort qu'il porte essentiellement sur la dette extérieure. En tenant compte de la parité fixe entre l'euro et le FCFA, la proportion réelle de la dette publique exposée au risque de taux de change était de 33,4 % au 31 décembre 2021.

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette intérieure du Niger représentait 35,1 % de dette publique totale. Son montant s'élevait à 1 476,3 milliards de FCFA, soit 17,8 % du PIB. La dette intérieure est essentiellement composée d'obligations à terme, soit 72,4 % du cumul, et de bons du Trésor représentant 20,1 % du portefeuille de la dette intérieure.

Tableau 34 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2021
Dette intérieure totale	1 476,3	100%	17,8%
Concours BCEAO	51,1	3,4 %	0,6%
Bons du Trésor	280,5	19,0 %	3,4%
OAT	1 045,2	70,8 %	12,6%
Titrisation	0,0	0,0%	0,0%
Avances de Trésorerie	22,1	1,5%	0,3%
Arriérés	2,8	0,2%	0,0%
CPPP[11]	75,6	5,1%	0,9%

Source : Ministère des finances, DDP

11 Contrat de Partenariat public-privé

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué d'obligations et de bons du Trésor, de concours de la Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), de produits de titrisation, d'arriérés dus aux fournisseurs, et d'avances auprès des banques locales et de contrats de partenariat public-privé. En 2021, les obligations du trésor représentaient 70,8 % du portefeuille de la dette intérieure, suivies des bons de trésor (19,0 %) et des CPPP (5,1%)

Figure 14. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)

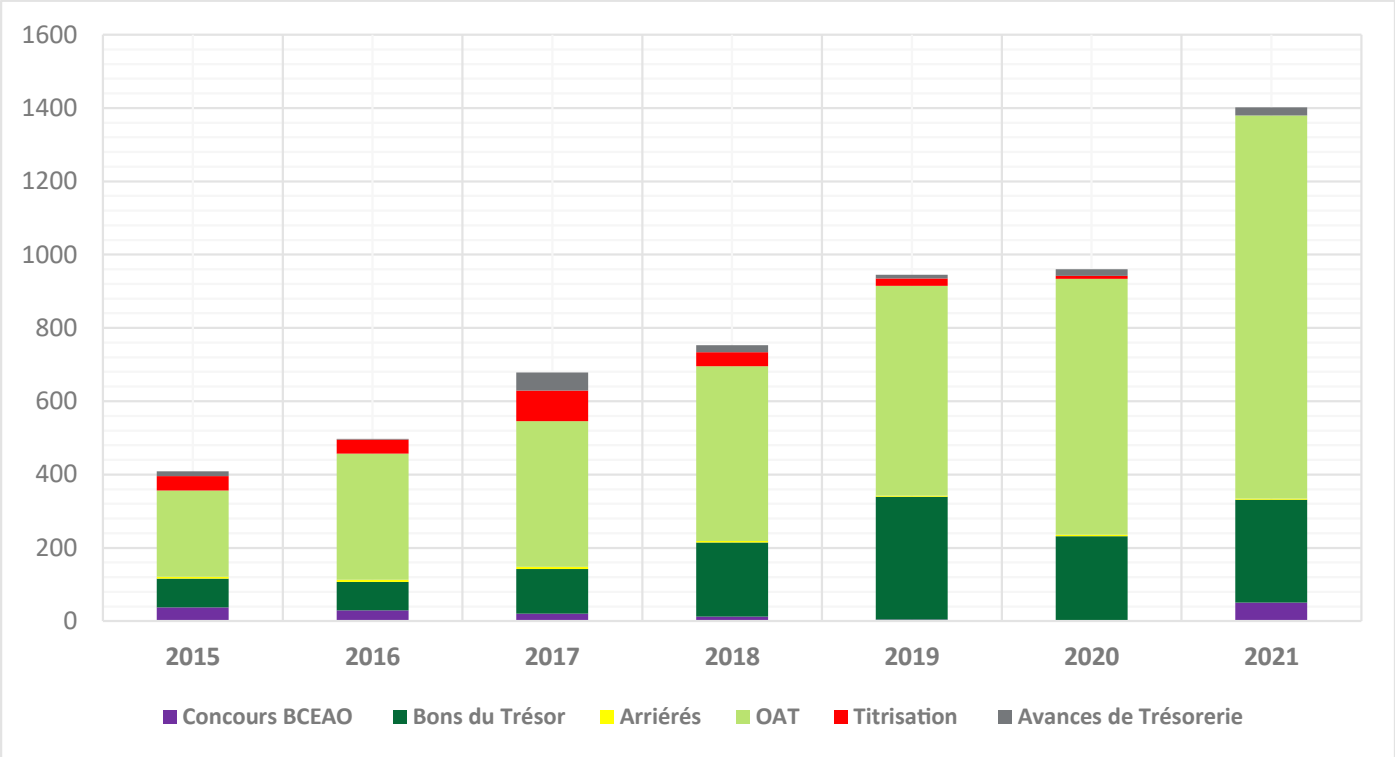

Tableau 35. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Dette extérieure	**1 138,7**	**1 366,84**	**1 569,79**	**1 737,92**	**1 974,43**	**2 450,61**	**2 731,8**
Multilatérale	905,4	1 071,45	1 271,13	1 402,67	1 636,56	1 992,95	2 236,6
Bilatérale	233,3	295,39	298,66	335,25	337,87	340,45	378,0
Commerciale						117,21	117,2
Dette Intérieure	**411,7**	**500,65**	**678,64**	**785,48**	**1 003,72**	**1 059,77**	**1 476,3**
Concours BCEAO	37,5	29,29	20,87	12,18	4,62	1,44	50,1
Obligations du trésor	235,2	344,05	396,99	476,76	571,90	698,25	1 045,2
Bons du trésor	78,5	78,11	121,57	202,54	335,04	230,00	280,5
Avances de trésorerie	13,5	2,10	49,90	18,75	10,13	18,41	22,1
Titrisation	39,0	39,00	83,50	38,05	19,98	7,69	0,0
CPPP	2,8	2,80	-	32,89	58,75	99,53	75,6
Passifs (CAADIE)	5,3	5,30	5,81	4,31	3,30	4,46	2,8
Dette publique	**1 550,4**	**1 867,49**	**2 248,43**	**2 523,40**	**2 978,16**	**3 510,4**	**4 208,1**

Source : Ministère des finances, DDP

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette dû à fin décembre 2021 était de 450,3 milliards de FCFA, la totalité étant due au secteur non bancaire. Les intérêts représentaient 53,4 milliards de FCFA. Il est à noter qu'aucune opération d'accumulation d'arriérés n'est prévue, tous les engagements extérieurs du portefeuille de la dette intérieure structurée à fin décembre 2021 seraient apurés.

Tableau 36 Situation des paiements de la dette intérieure (milliards de FCFA)

	Secteur bancaire			Secteur non bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2021	0	0	0	450,3	53,4	503,7	450,3	53,4	503,7
Dont arrivant à maturité en 2021	0	0	0	447,5	53,4	500,9	447,5	53,4	500,9
Dont arriérés datant de N-2 repris	0	0	0	0	0	0	2,8	0	2,8
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2021	0	0	0	447,5	53,4	500,9	447,5	53,4	500,9
Au titre des maturités de 2021	0	0	0	447,5	53,4	500,9	447,5	53,4	500,9
Au titre des arriérés datant les 2020 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2019 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2020 (1) - (2) - (3)	0	0	0	0	0	0	2,8	0	2,8
Dont arriérés datant de N-2 repris	0	0	0	0	0	0	2,8	0	2,8
Dont nouveaux arriérés de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Restant dû fin déc. 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(6) Total de la dette due 31 déc. 2020 (4) + (5)	0	0	0	0	0	0	2,8	0	2,8

Source : Ministère des finances, DDP

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et bénéficie depuis 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI). En 2021, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur.

Figure 15. Solde primaire et dette publique (% du PIB)

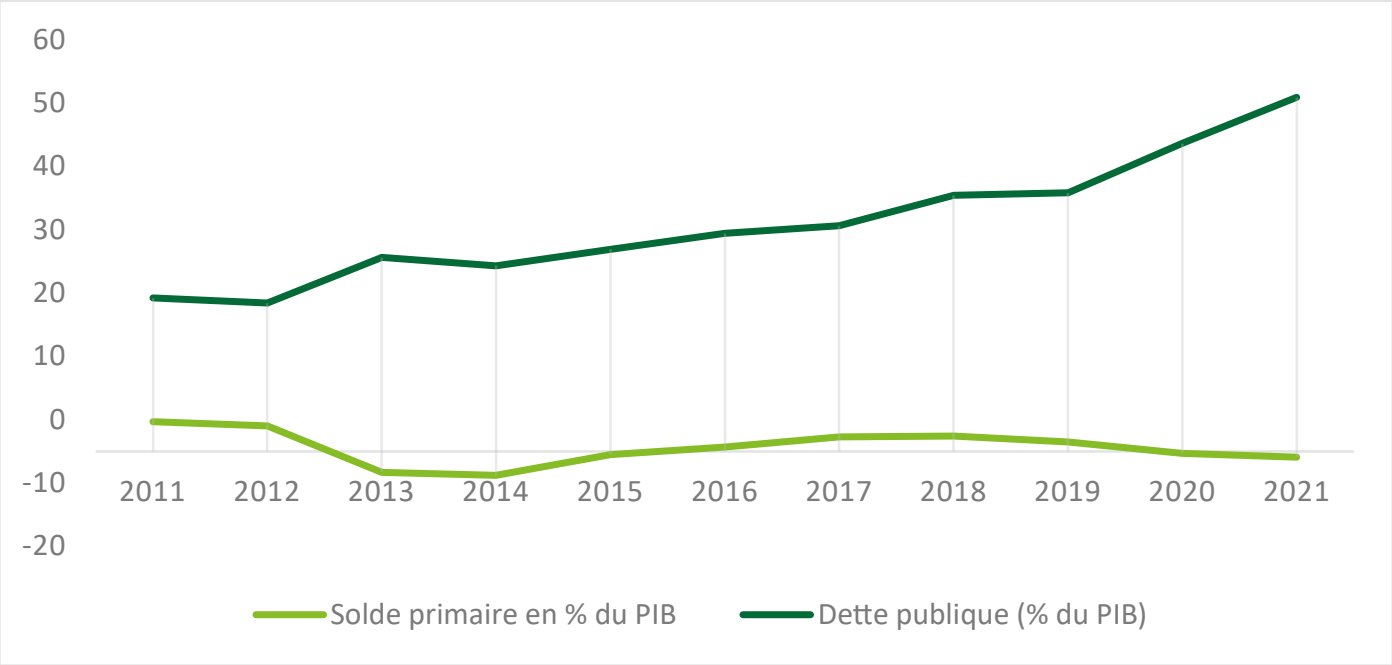

Source : FMI

La politique de financement du développement restera principalement ancrée sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles. Elle vise également à mobiliser les ressources du marché intérieur en rallongeant les maturités des obligations du Trésor afin de réduire le risque de refinancement du portefeuille. Plus précisément, le Gouvernement privilégiera les financements à long terme sur le marché régional de l'UMOA, notamment dans le cadre des rachats de titres publics avec moins de charge d'intérêt.

Le portefeuille est essentiellement constitué d'emprunts à taux d'intérêt fixe compris entre 0 % et 1 %, ce qui limite l'exposition du portefeuille au risque de taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette extérieure est de 1,7 % du fait essentiellement du volume important des prêts concessionnels contractés auprès des guichets FAD, IDA et FIDA.

La répartition du portefeuille selon le taux d'intérêt indique que 1,1 % du portefeuille est à un taux d'intérêt nul ; 71,0 % est à un taux d'intérêt inférieur ou égal à 1% ; 79,0 % du portefeuille est contracté avec un taux d'intérêt inférieur ou égal à 2 %.

La figure 16 présente l'encours de la dette publique, rapporté au PIB, des Etats de l'UEMOA. En 2021, l'encours de la dette publique sur le PIB de l'Union ressortirait à 53,4% contre 50,1% en 2020. L'encours de la dette publique du Niger rapporté au PIB (49,4 %), qui se situait à un niveau inférieur à la moyenne de l'UEMOA, est l'un des plus faibles de la sous-région. D'après les données de l'UEMOA, la Guinée Bissau, le Sénégal et le Togo constituent les pays où l'encours de la dette publique sur le PIB est plus élevé, soit respectivement 73,1 %, 67,1 % et 60,4 %.

Figure 16. Niveau de dette des administrations publiques en 2021 (en % du PIB)

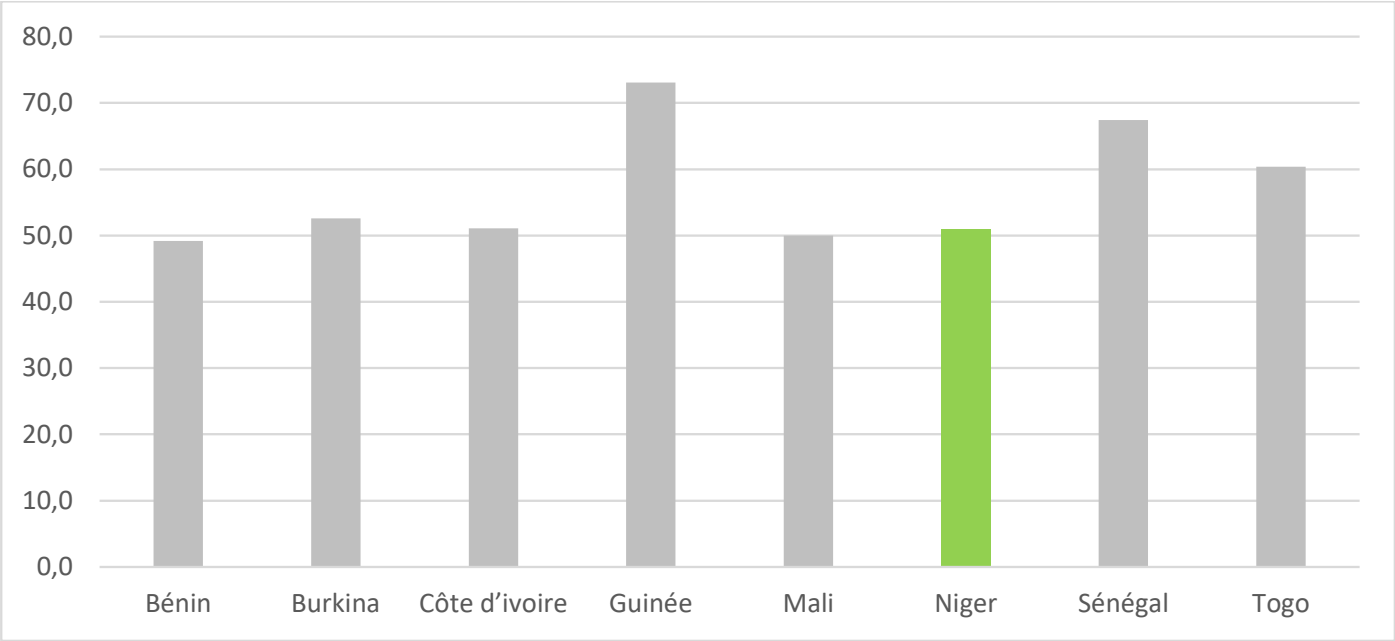

Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2021

Le Niger continue de poursuivre sa politique prudente d'endettement. Les ratios de solvabilité et de liquidité sont en dessous des seuils de référence du cadre de viabilité de la dette du FMI et du critère de convergence de l'UEMOA. Ainsi, selon les estimations du ministère des finances, les ratios de la dette extérieure sur le PIB et du service de la dette sur les exportations étaient respectivement de 31,2 % et 13,4 % en 2021. Quant aux ratios dette extérieure/exportations et service de la dette/recettes, ils étaient respectivement de 176,0 % et 17,0 % en 2021. En conséquence, le FMI estime que le risque de surendettement extérieur du Niger est « modéré ».

En perspective, l'augmentation probable des recettes liées aux exportations de pétrole brut servirait à réduire davantage le déficit budgétaire à environ 2,0 % du PIB, à remplacer le financement des dépenses par les bailleurs de fonds et à financer des dépenses prioritaires. Cela maintiendrait les finances publiques sur une trajectoire soutenable. La dette publique tomberait à 23 % du PIB en 2024 et le Niger préserverait sa notation de « risque modéré » de surendettement public.

10.1 Détail des émissions du pays

Figure 17. Montants mobilisés par l'Etat du Niger et caractéristiques des titres émis

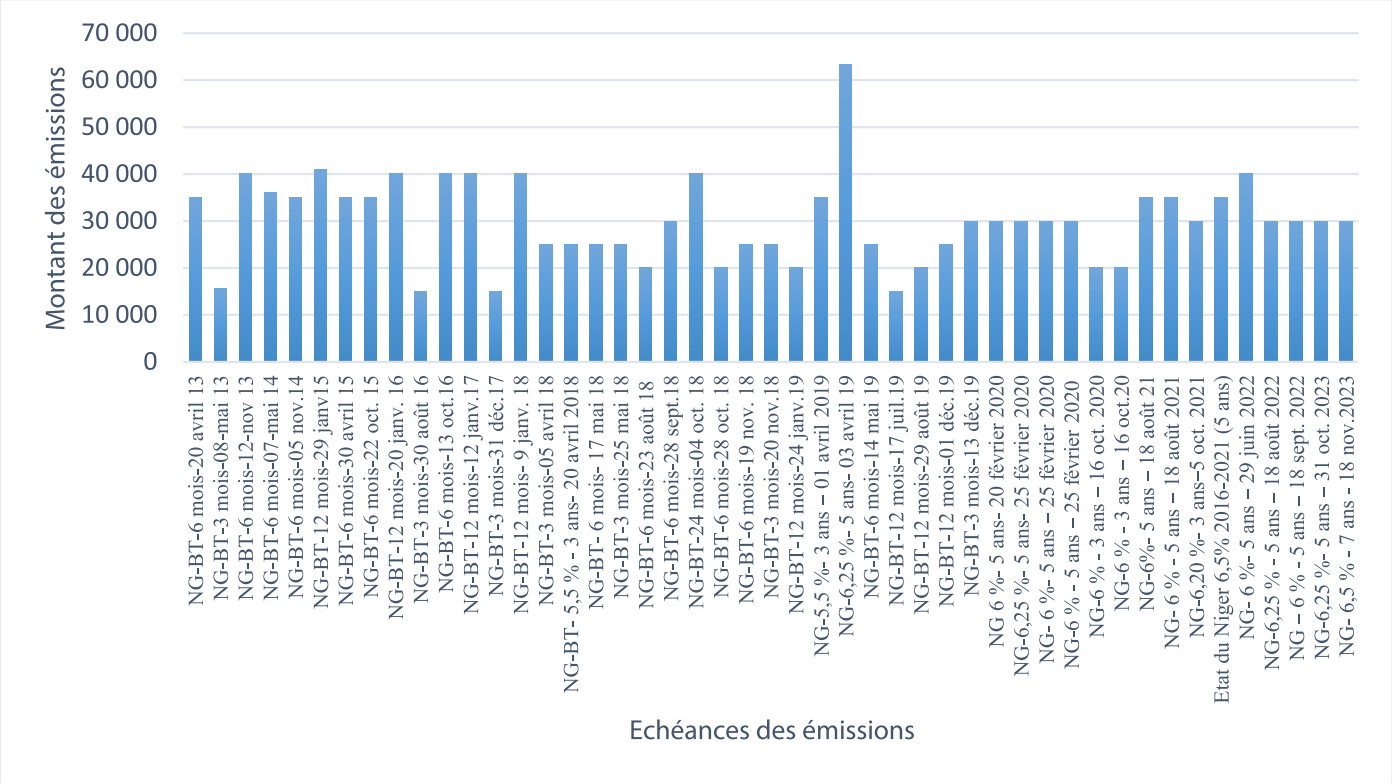

Source : UMOA-Titres

Tableau 37 Détail des émissions du Niger de 2016 à 2021 (milliards de FCFA)

Libellé	ISIN	Maturité	Date d'émission	Mtt retenu	TMP
NG -BT - 12 mois - 12.janvier.17	NE0000000288	1	14/01/2016	44 000	5,14
NG - 5,5% - 3 ans - 01.avril.19	NE0000000296	3	31/03/2016	38 500	6,02
NG -BT - 6 mois - 13.octobre.16	NE0000000304	0,5	14/04/2016	44 000	5,08
NG -BT - 3 mois - 30.août.16	NE0000000312	0,25	31/05/2016	16 500	4,05
NG - 6% - 5 ans - 18.août.21	NE0000000320	5	17/08/2016	38 275	6,50
NG - 6% - 5 ans - 18.août.21	NE0000000320	5	15/09/2016	35 000	6,67
NG -BT - 24 mois - 04.octobre.18	NE0000000338	2	06/10/2016	34 110	6,03
NG - 6,5% - 7 ans - 18.novembre.23	NE0000000346	7	17/11/2016	30 000	7,29
NG -BT - 12 mois - 09.janvier.18	NE0000000361	1	10/01/2017	39 510	6,24
NG -BT - 3 mois - 25.mai.17	NE0000000379	0,25	23/02/2017	15 142	6,28
NG -BT - 12 mois - 29.mars.18	NE0000000387	1	30/03/2017	9 200	6,21
NG -BT - 6 mois - 28.septembre.17	NE0000000395	0,5	30/03/2017	10 185	6,30
NG -BT - 6 mois - 19.novembre.17	NE0000000403	0,5	19/05/2017	14 530	6,26
NG -BT - 12 mois - 20.mai.18	NE0000000411	1	19/05/2017	9 750	6,50
NG -ESP - 6% - 5 ans - 29.juin.22	NE0000000429	5	28/06/2017	37 326	6,82
NG - 6,25% - 5 ans - 18.août.22	NE0000000437	5	17/08/2017	25 888	7,22
NG - 6% - 3 ans - 18.septembre.20	NE0000000445	3	15/09/2017	33 000	6,93
NG -BT - 3 mois - 31.décembre.17	NE0000000452	0,25	29/09/2017	16 500	5,31
NG - 6% - 3 ans - 16.octobre.20	NE0000000460	3	13/10/2017	10 000	7,25

NG -BT - 6 mois - 17.mai.18	NE0000000478	0,5	16/11/2017	12 503	6,24
NG -BT - 3 mois - 05.avril.18	NE0000000502	0,25	15/01/2018	9 000	6,33
NG -BT - 12 mois - 24.janvier.19	NE0000000510	1	25/01/2018	20 357	6,42
NG - 6% - 3 ans - 16.octobre.20	NE0000000460	3	08/02/2018	5 376	7,44
NG -BT - 6 mois - 23.août.18	NE0000000528	0,5	22/02/2018	17 611	6,43
NG -BT - 3 mois - 21.juin.18	NE0000000536	0,25	22/03/2018	9 893	6,45
NG - 6,15% - 5 ans - 23.mars.23	NE0000000544	5	22/03/2018	784	7,27
NG -BT - 6 mois - 24.septembre.18	NE0000000551	0,5	26/03/2018	19 000	6,73
NG -BT - 6 mois - 28.octobre.18	NE0000000569	0,5	27/04/2018	22 000	5,98
NG - 6,15% - 5 ans - 23.mars.23	NE0000000544	5	08/05/2018	647	7,22
NG -BT - 3 mois - 07.août.18	NE0000000577	0,25	08/05/2018	21 353	6,12
NG - 6,15% - 5 ans - 23.mars.23	NE0000000544	5	17/05/2018	795	7,20
NG -BT - 6 mois - 15.novembre.18	NE0000000585	0,5	17/05/2018	19 939	6,23
NG - 6,15% - 5 ans - 23.mars.23	NE0000000544	5	07/06/2018	4 342	7,36
NG -BT - 6 mois - 06.décembre.18	NE0000000593	0,5	07/06/2018	17 657	6,30
NG - 6,5% - 7 ans - 09.juillet.25	NE0000000601	7	06/07/2018	24 331	7,08
NG - 6,25% - 5 ans - 09.juillet.23	NE0000000619	5	06/07/2018	32 276	6,84
NG - 6,4% - 5 ans - 13.juillet.23	NE0000000627	5	12/07/2018	3 969	7,53
NG -BT - 12 mois - 11.juillet.19	NE0000000635	1	12/07/2018	18 031	6,38
NG -BT - 12 mois - 18.juillet.19	NE0000000643	1	19/07/2018	16 500	6,34
NG -BT - 12 mois - 31.juillet.19	NE0000000650	1	01/08/2018	18 011	6,08
NG - 6,15% - 3 ans - 02.août.21	NE0000000668	3	01/08/2018	3 989	7,81
NG - 6,15% - 3 ans - 02.août.21	NE0000000668	3	14/08/2018	10 630	7,81
NG -BT - 12 mois - 14.août.19	NE0000000676	1	14/08/2018	16 870	6,04
NG -BT - 12 mois - 29.août.19	NE0000000684	1	30/08/2018	22 000	6,05
NG -BT - 3 mois - 13.décembre.18	NE0000000692	0,25	13/09/2018	33 000	5,80
NG - 6,15% - 3 ans - 02.août.21	NE0000000668	3	27/09/2018	3 455	7,57
NG -BT - 12 mois - 26.septembre.19	NE0000000700	1	27/09/2018	22 608	6,01
NG - 6,2% - 3 ans - 05.octobre.21	NE0000000718	3	04/10/2018	1 832	7,58
NG -BT - 12 mois - 03.octobre.19	NE0000000726	1	04/10/2018	13 167	6,13
NG - 6,4% - 5 ans - 13.juillet.23	NE0000000627	5	18/10/2018	3 346	7,66
NG - 6,2% - 3 ans - 05.octobre.21	NE0000000718	3	18/10/2018	11 100	7,41
NG -BT - 1 mois - 20.novembre.18	NE0000000734	0,08333333	23/10/2018	9 715	5,54
NG - 6,25% - 5 ans - 31.octobre.23	NE0000000742	5	30/10/2018	28 304	6,96
NG -BT - 6 mois - 14.mai.19	NE0000000759	0,5	13/11/2018	27 500	6,07
NG - 6,2% - 3 ans - 05.octobre.21	NE0000000718	3	22/11/2018	22 869	8,10
NG -BT - 12 mois - 01.décembre.19	NE0000000767	1	30/11/2018	27 500	6,15
NG -BT - 12 mois - 16.janvier.20	NE0000000775	1	17/01/2019	21 923	6,23
NG -BT - 12 mois - 13.février.20	NE0000000783	1	14/02/2019	27 068	6,16
NG - 6,25% - 5 ans - 15.mars.24	NE0000000791	5	14/03/2019	33 000	6,94
NG - 6,15% - 3 ans - 29.mars.22	NE0000000809	3	28/03/2019	22 000	7,38
NG -BT - 12 mois - 09.avril.20	NE0000000817	1	11/04/2019	22 000	6,00
NG - 6,15% - 3 ans - 10.mai.22	NE0000000825	3	09/05/2019	22 000	6,15
NG -BT - 12 mois - 26.mai.20	NE0000000833	1	28/05/2019	22 000	5,61
NG -BT - 6 mois - 19.décembre.19	NE0000000841	0,5	20/06/2019	44 000	5,61
NG -BT - 12 mois - 25.juin.20	NE0000000858	1	27/06/2019	22 000	5,87
NG -BT - 12 mois - 02.juillet.20	NE0000000866	1	04/07/2019	22 000	5,85
NG -BT - 12 mois - 28.juillet.20	NE0000000882	1	30/07/2019	22 000	5,44
NG -BT - 12 mois - 06.août.20	NE0000000890	1	08/08/2019	22 000	5,49
NG -BT - 12 mois - 20.août.20	NE0000000908	1	22/08/2019	22 000	5,11

NG -BT - 12 mois - 10.septembre.20	NE0000000916	1	12/09/2019	22 000	5,37
NG -BT - 3 mois - 26.décembre.19	NE0000000924	0,25	26/09/2019	27 500	5,07
NG -BT - 12 mois - 30.septembre.20	NE0000000932	1	02/10/2019	16 553	5,42
NG -BT - 12 mois - 22.octobre.20	NE0000000957	1	24/10/2019	22 000	5,26
NG -BT - 12 mois - 05.novembre.20	NE0000000965	1	07/11/2019	22 000	5,08
NG -BT - 12 mois - 29.novembre.20	NE0000000973	1	29/11/2019	22 000	4,96
NG -BT - 6 mois - 04.juin.20	NE0000000981	0,5	05/12/2019	27 500	4,90
NG - 6,5% - 7 ans - 14.février.27	NE0000000999	7	13/02/2020	16 500	6,56
NG - 6,15% - 3 ans - 13.mars.23	NE0000001005	3	12/03/2020	22 000	6,15
NG -BT - 12 mois - 08.avril.21	NE0000001013	1	09/04/2020	27 500	5,25
NG - 6,25% - 5 ans - 27.avril.25	NE0000001021	5	24/04/2020	21 775	6,56
NG -BT - Covid - 3 mois - 11.août.20	NE0000001039	0,25	12/05/2020	110 000	2,84
NG - 6,15% - 3 ans - 29.mai.23	NE0000001047	3	28/05/2020	28 188	6,69
NG -BT - 12 mois - 10.juin.21	NE0000001054	1	11/06/2020	27 500	5,09
NG -BT - 12 mois - 24.juin.21	NE0000001062	1	25/06/2020	26 500	4,99
NG -BT - 12 mois - 08.juillet.21	NE0000001070	1	09/07/2020	27 500	5,02
NG -BT - Covid - 3 mois - 10.novembre.20	NE0000001096	0,25	11/08/2020	110 000	2,31
NG -BT - 12 mois - 26.août.21	NE0000001104	1	27/08/2020	27 500	4,88
NG -BT - 12 mois - 02.septembre.21	NE0000001112	1	03/09/2020	22 000	4,79
NG -BT - 6 mois - 18.mars.21	NE0000001120	0,5	17/09/2020	22 000	4,20
NG -BT - 12 mois - 14.octobre.21	NE0000001138	1	15/10/2020	22 000	4,53
NG -BT - Covid - 1 mois - 08.décembre.20	NE0000001146	0,08333333	10/11/2020	110 000	2,52
NG - 6,5% - 5 ans - 13.novembre.25	NE0000001153	5	12/11/2020	37 914	6,50
NG -BT - 12 mois - 25.novembre.21	NE0000001161	1	26/11/2020	27 500	4,45
NG - 6,15% - 3 ans - 15.janvier.24	NE0000001179	3	14/01/2021	22 000	6,06
NG -BT - 12 mois - 10.février.22	NE0000001187	1	11/02/2021	33 000	4,43
NG OdR - 5,9% - 3 ans - 12.mars.24	NE0000001195	3	11/03/2021	10 300	5,72
NG OdR - 6,15% - 5 ans - 12.mars.26	NE0000001203	5	11/03/2021	24 424	6,08
NG OdR - 6,3% - 7 ans - 12.mars.28	NE0000001211	7	11/03/2021	31 276	6,29
NG -BT - 12 mois - 07.avril.22	NE0000001229	1	08/04/2021	33 000	4,16
NG OdR - 5,6% - 3 ans - 07.mai.24	NE0000001237	3	06/05/2021	7 539	5,43
NG OdR - 5,9% - 5 ans - 07.mai.26	NE0000001245	5	06/05/2021	25 450	5,79
NG OdR - 6,25% - 10 ans - 07.mai.31	NE0000001252	10	06/05/2021	44 011	6,29
NG OdR - 6,15% - 7 ans - 11.juin.28	NE0000001260	7	10/06/2021	32 721	6,02
NG OdR - 5,6% - 3 ans - 11.juin.24	NE0000001278	3	10/06/2021	11 000	5,19
NG OdR - 5,9% - 5 ans - 09.juillet.26	NE0000001302	5	08/07/2021	16 000	5,58
NG OdR - 6,15% - 7 ans - 09.juillet.28	NE0000001310	7	08/07/2021	15 323	6,02
NG OdR - 6,25% - 10 ans - 09.juillet.31	NE0000001328	10	08/07/2021	34 677	6,24
NG -BT - 12 mois - 04.août.22	NE0000001336	1	05/08/2021	22 000	3,51
NG -BT - BSR - 12 mois - 15.août.22	NE0000001351	1	16/08/2021	90 000	2,54
NG OdR - 6,25% - 10 ans - 03.septembre.31	NE0000001377	10	02/09/2021	27 500	5,93
NG -BT - BSR - 12 mois - 22.septembre.22	NE0000001385	1	23/09/2021	75 000	2,99
NG -BT - BSR - 12 mois - 10.novembre.22	NE0000001393	1	11/11/2021	27 500	2,76

Source : UMOA-Titres

10.2 Détail des titres en vie à fin 2021

Tableau 38. Détail des titres en vie à fin 2021

Libellés	ISIN	Maturité	Encours (en milliards de FCFA)	Date d'échéance
NG - 6,5% - 7 ans - 18.novembre.23	NE0000000346	7	15	18/11/2023
NG -ESP - 6% - 5 ans - 29.juin.22	NE0000000429	5	9	29/06/2022
NG - 6,25% - 5 ans - 18.août.22	NE0000000437	5	13	18/08/2022
NG - 6,15% - 5 ans - 23.mars.23	NE0000000544	5	7	23/03/2023
NG - 6,5% - 7 ans - 09.juillet.25	NE0000000601	7	24	09/07/2025
NG - 6,25% - 5 ans - 09.juillet.23	NE0000000619	5	32	09/07/2023
NG - 6,4% - 5 ans - 13.juillet.23	NE0000000627	5	7	13/07/2023
NG - 6,25% - 5 ans - 31.octobre.23	NE0000000742	5	28	31/10/2023
NG - 6,25% - 5 ans - 15.mars.24	NE0000000791	5	33	15/03/2024
NG - 6,15% - 3 ans - 29.mars.22	NE0000000809	3	22	29/03/2022
NG - 6,15% - 3 ans - 10.mai.22	NE0000000825	3	22	10/05/2022
NG - 6,5% - 7 ans - 14.février.27	NE0000000999	7	17	14/02/2027
NG - 6,15% - 3 ans - 13.mars.23	NE0000001005	3	22	13/03/2023
NG - 6,25% - 5 ans - 27.avril.25	NE0000001021	5	22	27/04/2025
NG - 6,15% - 3 ans - 29.mai.23	NE0000001047	3	28	29/05/2023
NG - 6,5% - 5 ans - 13.novembre.25	NE0000001153	5	38	13/11/2025
NG - 6,15% - 3 ans - 15.janvier.24	NE0000001179	3	22	15/01/2024
NG -BT - 12 mois - 10.février.22	NE0000001187	1	33	10/02/2022
NG OdR - 5,9% - 3 ans - 12.mars.24	NE0000001195	3	10	12/03/2024
NG OdR - 6,15% - 5 ans - 12.mars.26	NE0000001203	5	24	12/03/2026
NG OdR - 6,3% - 7 ans - 12.mars.28	NE0000001211	7	31	12/03/2028
NG -BT - 12 mois - 07.avril.22	NE0000001229	1	33	07/04/2022
NG OdR - 5,6% - 3 ans - 07.mai.24	NE0000001237	3	8	07/05/2024
NG OdR - 5,9% - 5 ans - 07.mai.26	NE0000001245	5	25	07/05/2026
NG OdR - 6,25% - 10 ans - 07.mai.31	NE0000001252	10	44	07/05/2031
NG OdR - 6,15% - 7 ans - 11.juin.28	NE0000001260	7	33	11/06/2028
NG OdR - 5,6% - 3 ans - 11.juin.24	NE0000001278	3	11	11/06/2024
NG OdR - 5,9% - 5 ans - 09.juillet.26	NE0000001302	5	16	09/07/2026
NG OdR - 6,15% - 7 ans - 09.juillet.28	NE0000001310	7	15	09/07/2028
NG OdR - 6,25% - 10 ans - 09.juillet.31	NE0000001328	10	35	09/07/2031
NG -BT - 12 mois - 04.août.22	NE0000001336	1	22	04/08/2022

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres admis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaire (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'ob¬tient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'en¬semble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers ('acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Posi¬tion nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Elément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nomi¬nale du prêt ((VN-VA)/ VN).

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché

tels qu'ils component un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

I**nflation :** hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allégement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circula¬tion fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme)

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêts sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursables.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre devise.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapportée au PIB.

T**aux d'investissement de l'économie d'un pays :** un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Taux de pauvreté : nombre de pauvres parmi la

population totale. Il est généralement calculé sur la base d'un seuil de pauvreté équivalent de 1,25 dollars fixé par la Banque mondiale.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence (T= [indice des prix des exportations / indice des prix des importations] x 100). Les termes d'échange s'améliorent dans le temps (T>100) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T<100). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixe) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Benin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28
www.umoatitres.org